

Rapport d'activités 2015

Rapport annuel sur le Prix & la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au Président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément aux décrets d'application : n° 95-635 du 6 mai 1995 de la loi Barnier, n°2007-675 du 2 mai 2007 & n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 du CGCT.



SOMMAIRE

Partie I – Vue d’ensemble de la gestion des eaux

L'édito du Président	p. 4
Le territoire, les chiffres clés	p. 5
Enjeux et stratégie	p. 6

Partie II – Intervenir à chaque étape du cycle de l'eau

Prélever et distribuer une eau potable de qualité	p. 8-9
Préserver notre ressource	p. 10-11
Protéger notre milieu naturel	p. 12-13
Assainir nos eaux usées	p. 14
Les indicateurs de performance	p. 15-16

Partie III – Les moyens humains et financiers

Comment calcule-t-on le prix de l'eau ?	p. 18
Vers un prix unique	p. 19
Les indicateurs financiers	p. 23-24
Derrière le service : des hommes	p. 25-26

Partie IV – Les territoires

La régie des eaux	p. 28-48
Les Délégations de Service Public	
Secteur Centre	p. 49-56
Secteur Littoral	p. 57-66
Secteur Périphérie	p. 67-77
Autres	p. 79-90

Annexes : règlementation, plaquette Agence de l'Eau AERMC p. 91-97

Vue d'ensemble de la gestion des eaux

1

L'édito du Président

Une eau si précieuse...



L'eau, l'air, la vie : un slogan vieux comme le monde, enrichi au fil des siècles par des interprétations scientifiques, médiatiques ou économiques. Vous avez entre les mains un document – le rapport annuel d'activités 2015 sur le prix & la qualité des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement - qui recense au détail près la gestion des eaux sur notre territoire. Au-delà des chiffres, des faits, il pose aussi les jalons d'une action territoriale plus ambitieuse car, comme lorsqu'il s'agit de mettre en place une politique pour contenir le réchauffement climatique, il en va également avec la préservation de l'Eau de la survie de l'humanité dans son écosystème.

Les territoires sont naturellement en première ligne dans cette lutte. Avec des compétences renforcées, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine s'engage résolument au fil de l'eau, au travers d'une mobilisation et d'une surveillance permanentes, en s'appuyant sur les nouvelles technologies qui conjuguent innovation et durabilité certes, ainsi que compétitivité et fiabilité.

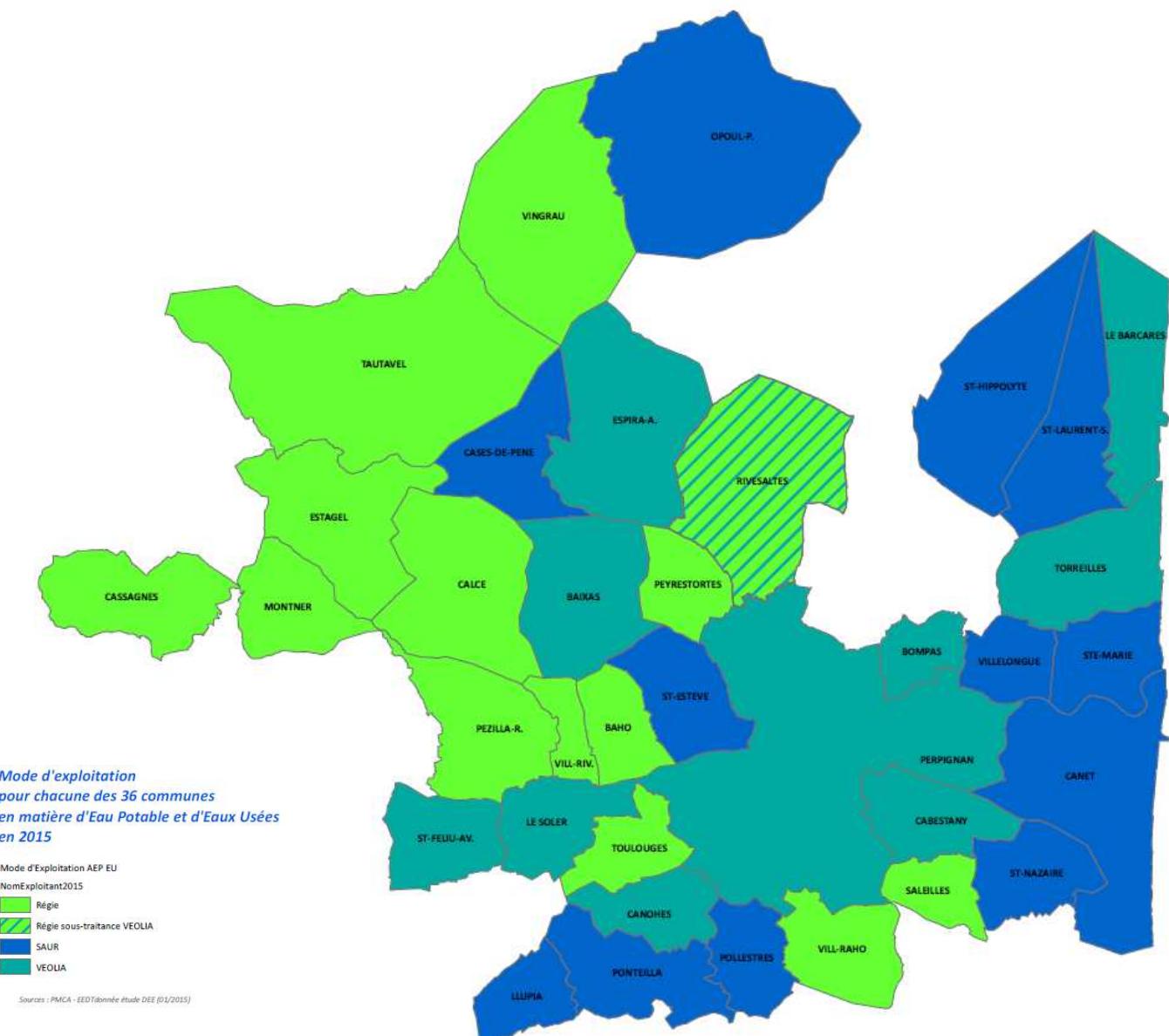
La politique de l'Eau sur notre territoire doit être d'autant plus exemplaire et sécurisée qu'elle est au cœur de la santé des consommateurs. En 2016, l'harmonisation de sa distribution, de son accessibilité, de sa qualité, va encore être amplifiée pour aboutir en 2020 à un tarif unique sur les 36 communes du territoire Perpignan Méditerranée Métropole.

Cette année encore, ce sont 17 930 844 € qui ont été investis dans les canalisations et les usines pour intervenir sur l'eau potable (38,6 %) et l'assainissement (61,4 %) au travers des budgets annexes.. C'est un investissement de plus de 2,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente et comme vous allez le découvrir dans ce document 4 millions d'euros ont été dédié aux usines de traitement de l'eau potable et de l'assainissement au travers d'une quarantaine d'opération.

Nous retrouvons l'eau dans toutes les activités quotidiennes. Elle contribue certes à la vie de notre organisme, mais aussi à plus de propreté, à plus de salubrité. Elle élève notre niveau de vie. Elle est, on ne le répètera jamais assez, l'un de nos biens parmi les plus précieux dans l'inventaire de notre patrimoine.

Jean-Marc PUJOL,
Président de Perpignan Méditerranée Métropole,
Maire de Perpignan,

Le territoire, les chiffres clés



Perpignan Méditerranée Métropole en quelques chiffres...

293 340 habitants* sont desservis par l'alimentation en eau potable.

288 760 habitants* sont raccordés à l'assainissement collectif.

14 997 413 m³ d'eau ont été vendus à **113 312 abonnés domestiques** et **2 394 929 m³** aux autres abonnés non domestiques. Tous ces volumes se sont écoulés sur **1 619,56 km** de canalisations d'eau potable, soit l'équivalent de la distance de Perpignan à Hambourg (Allemagne).

17 ouvrages d'épuration (DO, BO...) pour **30** stations de traitements des eaux usées assainissent **les 23 542 350 m³** d'eaux usées, pour **110 482** abonnés, transitant par : **1 346,61 Km** de réseaux (**1 128,03 séparatif et 218,58 unitaire**).

95 autorisations de déversement d'effluents industriels sont établis.

* Calculé sur la base d'une population DGF à **293 389 habitants**

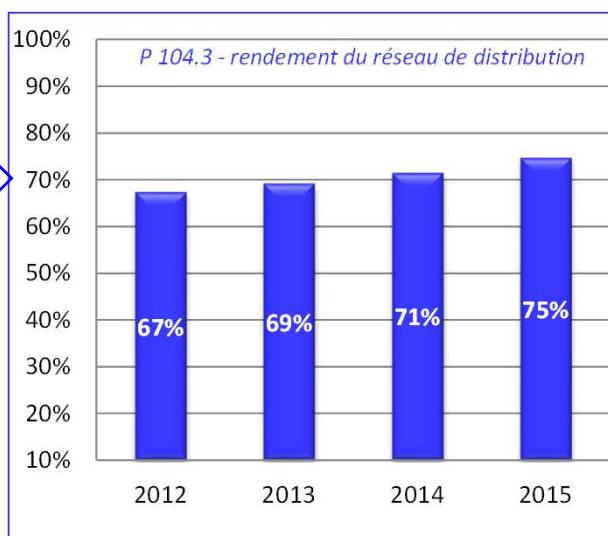
Enjeux et stratégie

La direction de l'environnement et de l'eau a arrêté une stratégie à l'échelle du mandat qui se traduit au travers de grands objectifs. L'année 2015 a permis de mettre en œuvre ces actions :

- La mise en place d'un prix unique de l'eau pour la fin du mandat, avec une approche par groupe de DSP et de la régie. La DSP Littoral, qui comprend les communes de Canet-en-Roussillon, Saint-Nazaire, Sainte-Marie-la-Mer, Villelongue-de-la-Salanque et Saint-Laurent-de-la-Salanque, a été la première en 2011 à fixer une part délégataire commune. Après un dernier palier en 2015, elle arrivera à un prix unique en 2016. La DSP Centre, qui comprend les communes de Perpignan, Bompas, Canohès, Le Soler, Saint-Félix-d'Avall, dispose d'un prix unique, qui doit maintenant converger avec les autres DSP. Vous trouverez dans la quatrième partie de ce document une présentation par entité : la régie, la DSP Centre, la DSP Littoral, la DSP Périphérie et les communes ayant encore des contrats indépendants (*6 en 2015 et 4 en 2016*).
 - Tendre vers l'autonomie de la régie, c'est passer par la mise en place d'un groupe de travail des dites communes, qui, a validé l'intention d'établir une démarche de certification de qualité.
 - Les actions de préservation de la ressource en eau potable ont permis d'enregistrer une baisse de 5 % de la production des usines, le volume des pertes a diminué de 15 % par rapport à 2014 et ne représente plus que 27 % des volumes produits. Notre rendement de réseau est de 75 %, il faut poursuivre nos efforts pour tendre vers les objectifs de rendement du Grenelle II (85 %). Cela se traduit aussi par une baisse du volume épuré de 6 %.
 - Les programmes d'investissement de renouvellement des réseaux sont passés de 0,49 % à 0,51 %. Ces investissements doivent continuer de progresser pour préserver et enrichir le patrimoine de Perpignan Méditerranée Métropole, ceci afin de maintenir une bonne qualité de service. Ce taux, proche de la moyenne nationale (0,6 %), représente un renouvellement de canalisation tous les 160 ans environ ; or, une canalisation n'a une durée de vie que de 30 à 80 ans.

Comme au niveau national, Perpignan Méditerranée Métropole constate un taux d'impayés en augmentation, passant de 0,56 % à 1,12 % pour l'eau potable et de 0,33 % à 1,23 % pour l'assainissement. Cette situation nous préoccupe car l'eau paye l'eau et il va falloir trouver des solutions alternatives pour préserver la qualité du service rendu.

Les règlements de services d'eau potable et d'assainissement de Perpignan Méditerranée Métropole doivent s'adapter aux nouvelles lois (*Warsmann, Brottes...*), mais aussi à la baisse de recette, la nécessité de garder un patrimoine en bon état et les demandes d'une qualité de service élevé. Leur adaptation a été initiée pour les rendre évolutif tous les ans.



Francis CLIQUE,
Vice-Président délégué à l'eau & l'assainissement.

Le rendement du réseau ne cesse d'évoluer à Perpignan Méditerranée Métropole, grâce au dynamisme d'équipes composées d'hommes et de femmes qui œuvrent chaque jour au sein de la Direction de l'Eau & de l'Environnement.



Intervenir
à chaque
étape du cycle
de l'eau

2

Prélever et distribuer une eau potable de qualité

En France, une eau apte à la consommation humaine est une eau devant satisfaire aux critères de potabilité.

Chaque forage dispose d'un arrêté de production qui rappelle les obligations nationales en matière de critère de potabilité et précise les modalités de gestion locale. Tous les résultats d'analyse d'eaux sont positifs, disponibles en mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole par voie d'affichage. Vous pouvez aussi les retrouver sur le site internet de l'**Agence Régionale de la Santé**.

Pour s'assurer de la qualité alimentaire de l'eau potable distribuée par le réseau public, l'eau potable est contrôlée fréquemment sur une trentaine de paramètres obligatoires.

Ces analyses sont effectuées par l'Agence Régionale de la Santé et l'exploitant du service complète le dispositif par la réalisation d'une auto surveillance fréquente puis, il informe les abonnés de la qualité des eaux distribuées dans les réseaux d'eau potable.

La réglementation prévoit 5 groupes de paramètres qui sont mesurés pour qualifier l'eau brute et l'eau distribuée :

- la qualité organoleptique (*couleur, odeur, saveur...*)
 - les paramètres physico-chimiques naturels (*Ph, température, chlorures, sulfates...*)
 - les substances indésirables (*nitrates, nitrites, pesticides...*)
 - les substances toxiques (*arsenic, plomb, cadmium, hydrocarbures...*)
 - les paramètres microbiologiques concernant l'absence de bactéries et de virus pathogènes.



Nous sommes tous concernés par la préservation de notre ressource en eau aussi bien les abonnés que les exploitants, les industriels, les collectivités....

Préserver nos ressources, c'est :

- Diminuer les prélèvements dans le milieu aquatique naturel,
 - Éviter la consommation inutile de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable,
 - Éviter les gaspillages d'énergie.

La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage est l'un des principaux outils utilisés pour assurer la sécurité sanitaire de l'eau et ainsi garantir leur protection, essentiellement vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles (**article L1321-2 du code de la santé publique**). Ce dispositif est obligatoire pour tous les ouvrages depuis la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Prélever et distribuer une eau potable de qualité

L'eau est de très bonne qualité
sur Perpignan Méditerranée Métropole
« 365 jours par an »

Analyse microbiologique	Analyse physico-chimique
Sur 769 contrôles effectués	Sur 836 contrôles effectués
99,87 % sont conformes	99,76 % sont conformes
Une non-conformité sur les entérocoques à Saleilles	Deux dépassements sur le paramètre « Phénol » à Tautavel et Vingrau

Ces 3 paramètres non-conformes aux exigences de qualité correspondent à des dégradations ponctuelles de la qualité de l'eau,
sans risque encourus pour la santé des consommateurs !

En 2015, sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole, 1605 prélèvements d'eau pour contrôle inopiné ont été réalisés sur les installations de production et sur le réseau de distribution d'eau potable, soit plusieurs dizaines de milliers de paramètres microbiologiques et physico-chimiques examinés.

Chaque non-conformité a fait l'objet d'un contrôle renforcé et d'une recherche approfondie sur son origine et des solutions ont rapidement été mises en œuvre.

Préserver notre ressource



11 communes ont reçu le label « **Objectif zéro phyto** » remis par la FREDON (*Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles*) qui récompense les engagements pris par les municipalités en matière de réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics

Labellisation Zérophyto



1,5 million d'euros issus des aides européennes mobilisés en faveur d'une centaine d'exploitants engagés dans des MAE (*Mesures Agro-Environnementales*)

200 hectares de culture et 70 viticulteurs du Groupement de Développement Agricole (GDA) Moyen Agly soutenus dans leur programme de lutte biologique contre l'Eudémis

Préserver notre ressource

Démarches de sensibilisation...

- ✓ Elaborer un programme d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau des captages **d'Estagel et de Latour de France**.
 - ✓ Réduire l'usage des pesticides en poursuivant les actions de sensibilisation :
 - ✓ Animations agricoles sur les zones de captages prioritaires, particulièrement celles de la vallée de l'Agly.
 - ✓ Programme « **zéro phyto en 2018 sur nos espaces publics** » avec la mise en œuvre de nouvelles formations à destination des agents techniques pour s'adapter aux techniques alternatives ; promotion de l'engagement de la commune pour réduire, voire supprimer l'utilisation des pesticides à travers la création d'un panneau spécifique « entrée de ville ».
 - ✓ Economiser l'eau des bâtiments communautaires passés au peigne fin et distribuer des kits hydro-économies aux agents.
 - ✓ Réaliser un diagnostic environnemental sur la ZAE Torremila.
 - ✓ Contrôler la déconnexion des caves vinicoles du bassin de l'Agly.



Protéger notre milieu naturel

Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération Perpignanaise

Le Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération Perpignanaise est une étude de planification et de programmation qui concerne 6 communes :

Bompas, Canohès, Le Soler, Perpignan, Saint Estève et Toulouges.

Leurs eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Perpignan.

Ce système d'assainissement, relativement complexe, transporte et traite environ 15 millions de m³ d'eaux usées par an, soit **63 %** des eaux usées totales de la communauté urbaine.

Les désordres principalement rencontrés jusqu'ici (*rejets directs, déversements par temps de pluie, pollutions organiques, azotées et microbiologiques*) ont un impact sur la qualité de la Têt et celle des eaux de baignade à Canet-en-Roussillon.



Cette étude, d'un million d'euros est financée à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental : d'ici fin 2017, elle permettra de :

- ✓ Disposer d'un diagnostic complet et actualisé du système d'assainissement.
 - ✓ Appréhender les différents dysfonctionnements actuels, en particulier sur le réseau d'assainissement et anticiper leurs dégradations.
 - ✓ Programmer, sur les 10 prochaines années, des actions et travaux pour corriger ces problématiques et prévenir les risques d'aggravation liés au développement de l'urbanisation.
 - ✓ Garantir un bon état écologique de la Têt et une bonne qualité des eaux de baignade à l'embouchure de la Têt à Canet-en-Roussillon, dans le respect de la directive Cadre sur l'eau.
 - ✓ Actualiser le zonage d'assainissement collectif et non collectif en lien avec le zonage d'urbanisation du PLU.

Protéger notre milieu naturel

Pollution des rivières



Attention aux déversements dans les avaloirs !

Eté 2015, Perpignan Méditerranée Métropole a déployé une importante campagne de sensibilisation autour de la préservation de l'eau des rivières et du littoral.

Du 30 juin au 27 juillet, les arrières des bus de la CTPM ont accueilli des affiches afin d'attirer « l'œil » du public sur le lien direct entre les produits déversés dans les « aavaloirs » en bordure de chaussée et leur présence dans nos cours d'eau.

La campagne de communication a été relayée par les médias locaux, le magazine national « *Environnement magazine* » ainsi que sur la chaîne locale France 3 Pays Catalan (*interview de Monsieur Francis Clique, Vice-Président*).

Cette campagne de communication a été complétée par une vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux, et la création d'un document pédagogique pour tous les élèves de CM2 sur les pollutions dans l'eau et leurs conséquences sur le milieu naturel.

Assainir nos eaux usées



Un ouvrage d'envergure...

Un nouveau **bassin d'orage** a été creusé en rive droite à Perpignan : démarrés en Mai 2013, les travaux de construction du bassin d'orage d'une capacité de **13 000 m³** en amont de la station de traitement des eaux usées de la ville de Perpignan se sont achevés en avril 2015.

Cette opération aura été l'une des plus importantes en matière de lutte contre la pollution des eaux. En effet, c'est pour limiter les rejets importants d'eaux usées déversées dans la Têt lors d'épisodes pluvieux et répondre aux obligations règlementaires que ce bassin a été construit.

D'un montant total de **10,7 millions** d'euros, cette opération a mobilisé une quarantaine d'entreprises dont la plupart font partie du tissu économique local dans le domaine des travaux publics.

Des moyens, et techniques, très spécialisés ont été employés : comme la pose de canalisations de grands diamètres en profondeur, des fondations spéciales (micropieux), une désodorisation de l'air vicié, un prétraitement des eaux usées et le choix d'équipement pour limiter la consommation d'énergie d'eau et de produits réactifs.

Les indicateurs de performance

Eau potable	
P 103.2 Indice de connaissance patrimoniale des réseaux	113,89
P 105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	13,545
P 106.3 indices linéaires de pertes en réseau (m ³ /km/j)	11,329
P 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,51%
P 108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70,29
P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,162
P 152.1 Délai maximal d'ouverture des branchements (en jours)	2
P 152.1 Taux du délai maximal d'ouverture des branchements	99,71%
P 154.1 Taux d'impayés des factures de l'année précédente	1,12%
P 155.1 Taux de réclamation pour 1 000 abonnés	0,944
Nombre de branchements plomb supprimés ou modifiés	1 031
% de branchements plomb supprimés ou modifiés	0,94%
% de branchements plomb restant à supprimer ou modifier au 01/01/2016	6,56%



Les indicateurs de performance

Assainissement	
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	NS
P 202.2 - Indice de connaissance patrimoniale des réseaux	95,48
P 203.3 - Conformité de la collecte	Conforme
P 204.3 - Conformité des équipements d'épuration	Conforme*
P 205.3 - Conformité de la performance des ouvrages	Conforme*
P 206.3 - Taux de boues évacuées sur filière conforme	100%
P 206.3 - Tonnage total des boues évacuées en TMS	3 612
P 251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux d'usagers	0,000
P 252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage /100 Km de réseau	5,272
P 253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,21%
P 255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	95
P 257.0 - Taux des impayés de l'année précédente	1,23%
P 258.1 - Taux de réclamations pour 1000 abonnés	1,457

*Sauf Ponteilla, Sainte-Marie-la-Mer, Saint-Hippolyte et Villeneuve de la Rivière sur les équipements.

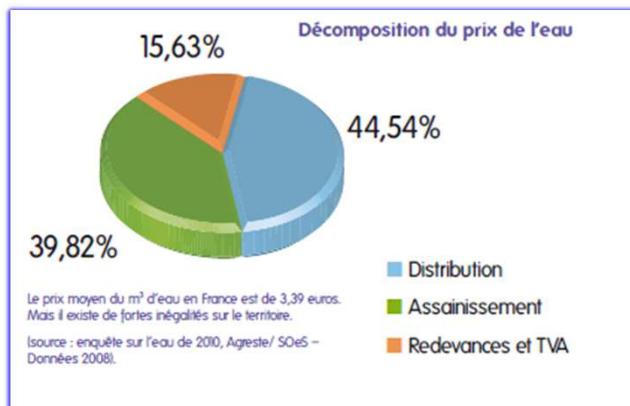


Les moyens humains & financiers

3

Comment calcule-t-on le prix de l'eau ?

Au 1er janvier 2013, en France, le prix moyen global de l'eau est de 3,85 € TTC le mètre cube (*pour une facture type 120 m³ par an*) tandis qu'à Perpignan Méditerranée Métropole le prix moyen pondéré **2015** s'affiche à 3,547 € TTC le m³.



En régie comme en délégation, c'est Perpignan Méditerranée Métropole qui fixe le prix (*la part communautaire plus exactement*) ; la TVA et les redevances sont définies respectivement par l'Etat et l'Agence de l'Eau.

Pour les communes en délégation (*Saur & Véolia*), il faut rajouter la part délégataire ; négociée lors des renouvellements de contrat de délégation, cette part varie selon la formule d'indexation des prix.

L'eau est une **ressource** locale, contrairement à l'électricité, elle ne se véhicule pas sur de longues distances.

Le prix du service de l'eau dépend aussi du contexte local (*topographie, composition des sols, état de la source de prélèvement, état du réseau, dispersion de l'habitat...)*), ce qui peut expliquer les différences d'une commune à une autre.

Le choix du niveau de service, que ce soit en régie ou en délégation, influe également sur le prix : service téléphonique et/ou internet, ouverture des accueils clientèle, gestion des urgences, alerte « surconsommation », télé relève....

Quelques comparaisons :

L'eau du robinet est en moyenne 200 fois moins chère que l'eau en bouteille

1 € ➔ c'est la dépense par jour et par famille des services de l'eau et de l'assainissement.

L'eau du robinet : c'est 0,8 % du budget des ménages, à comparer avec les 2,4 % pour la téléphonie et les 3,8 % pour l'électricité et le gaz.



Vers un prix unique : *Horizon 2020 !*

2011, lancement de l'harmonisation des tarifs de l'eau, avec le regroupement de plusieurs communes dans une seule délégation de service public : la DSP littoral et une harmonisation de la part du délégataire.

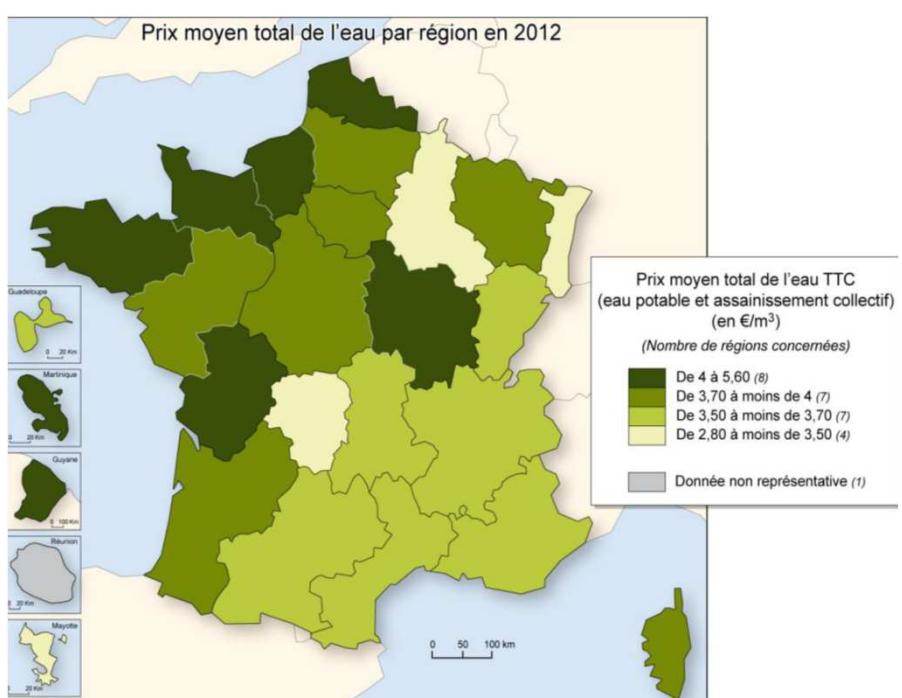
Cette démarche s'est poursuivie avec deux autres groupements : Centre et Périphérie afin que chaque commune d'un groupe, puisse bénéficier du même barème appliqué par le délégataire.

Dès 2015, le prix unique de l'eau (*prix global au m³*) sur la DSP Centre a été effectif, il en sera de même en 2016 pour la DSP Littoral, puis ils devront converger.

Pour la Régie, un début de mutualisation a été initié sur les quatorze communes.

En 2016, l'harmonisation va encore être amplifiée pour aboutir en 2020 à un tarif unique et identique sur les 36 communes du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole.

Source : eau France
données 2012 –
édition juillet 2015



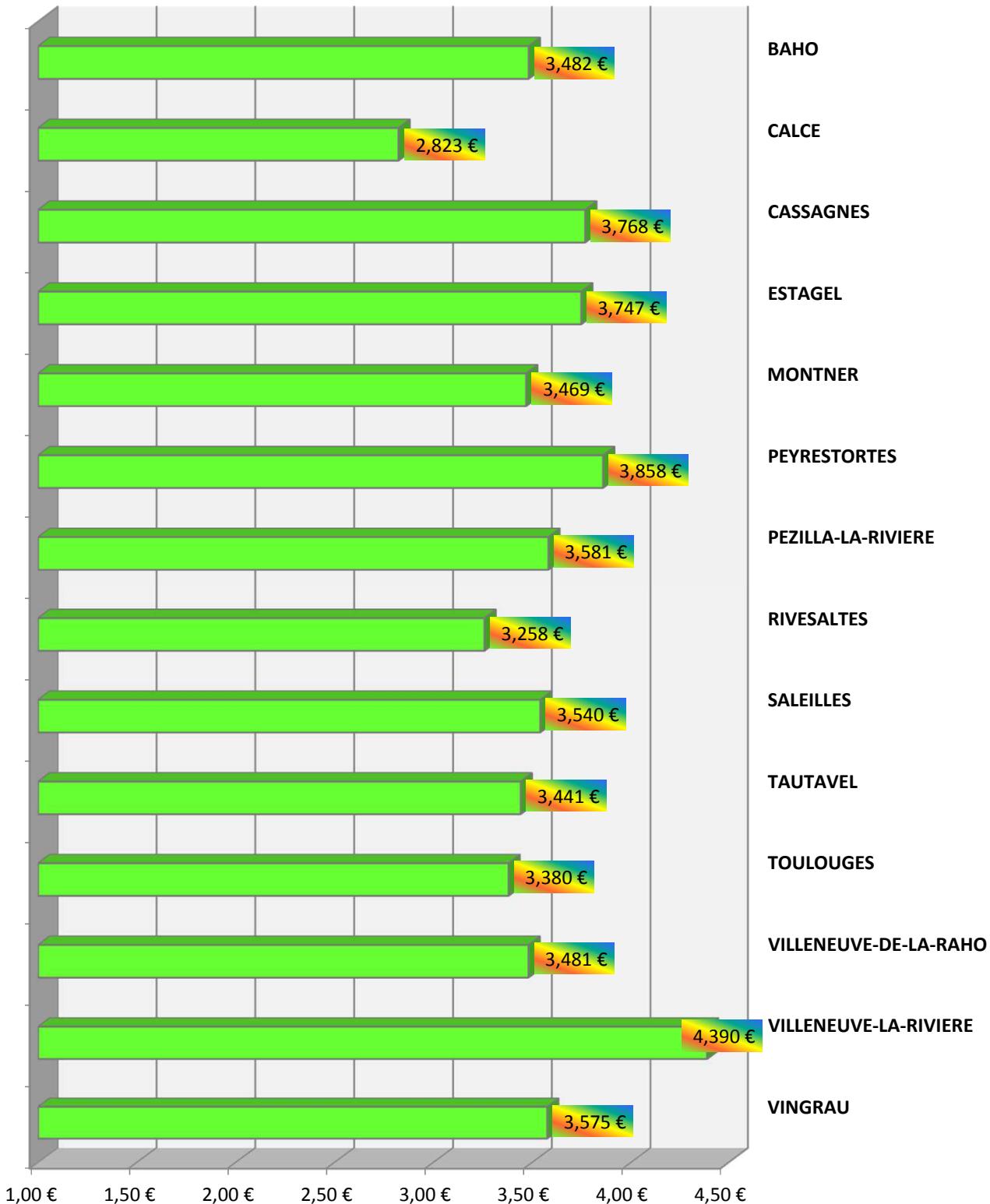
Montant des recettes liées à l'exploitation des services
Exercice 2015

Montant des recettes	Eau potable	Assainissement
Recettes liées à la facturation du prix de l'eau	6 406 641 €	8 817 837 €
Autres recettes d'exploitation du service	1 323 610 €	3 671 304 €
Prime épuration de l'agence de l'eau (AERMC)	/	2 699 383 €



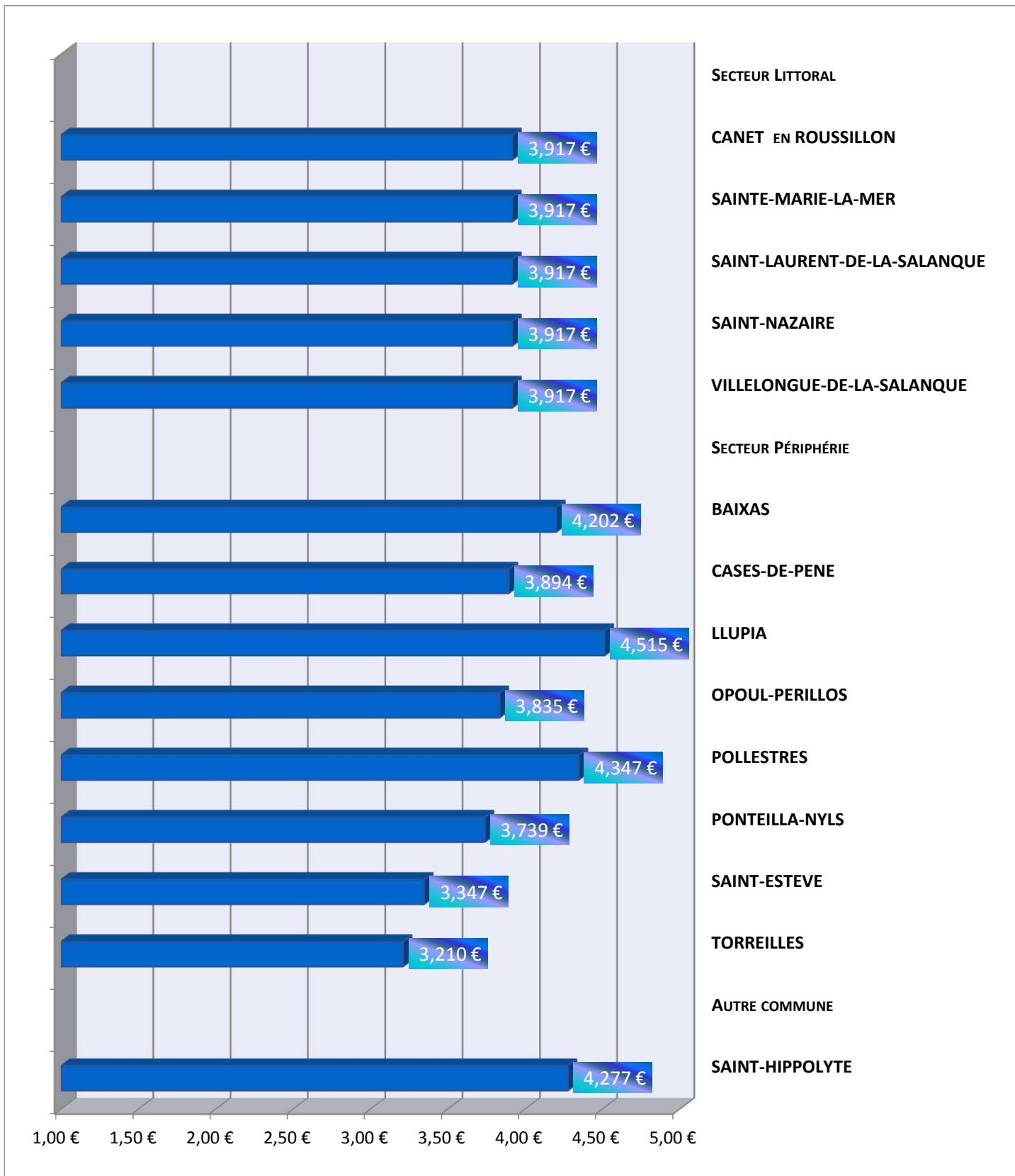
Le prix de l'eau à la Régie

(au 1^{er} janvier 2016)



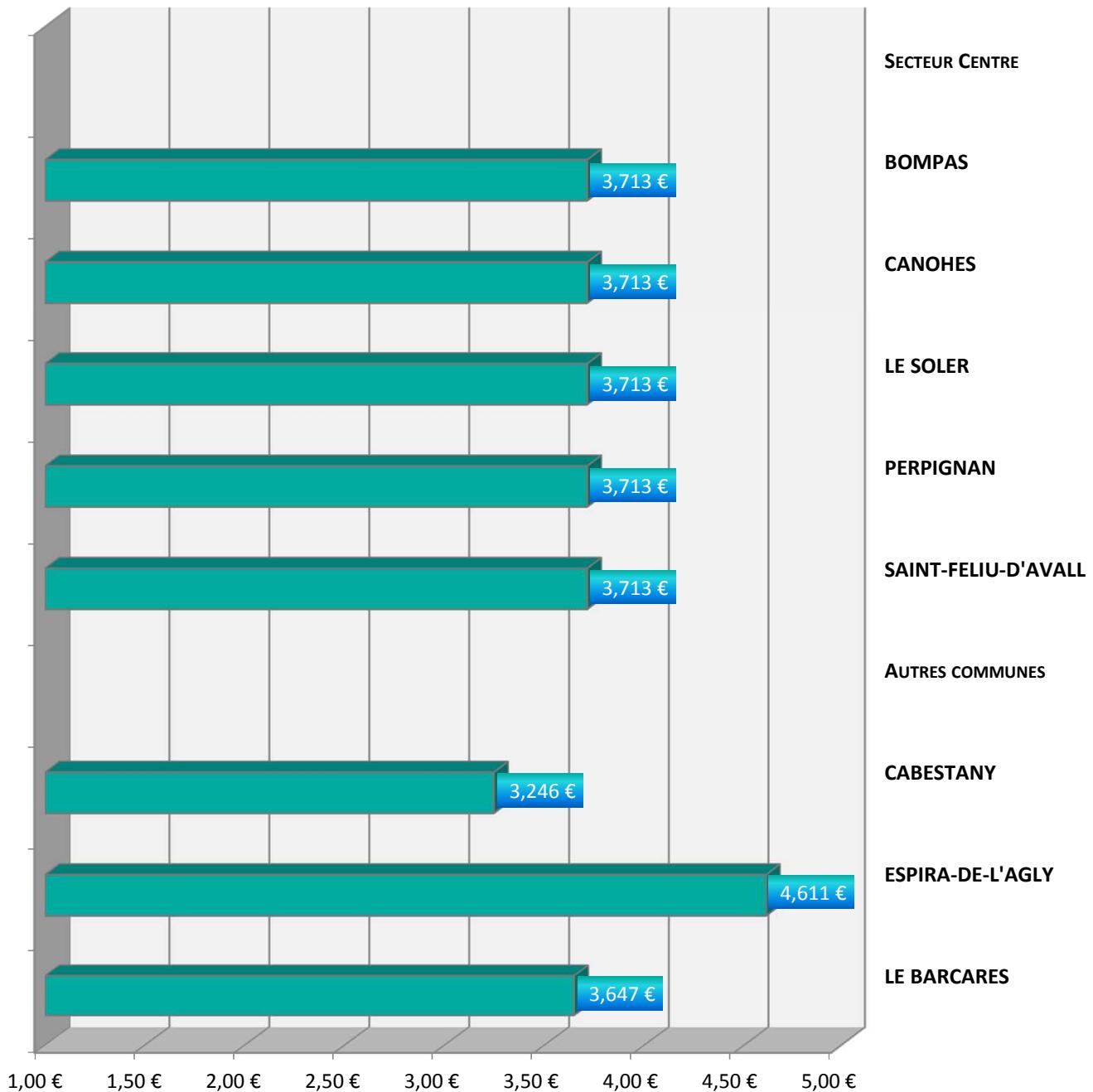
Le prix de l'eau à la SAUR

(au 1^{er} janvier 2016)



Le prix de l'eau chez Véolia

(au 1^{er} janvier 2016)



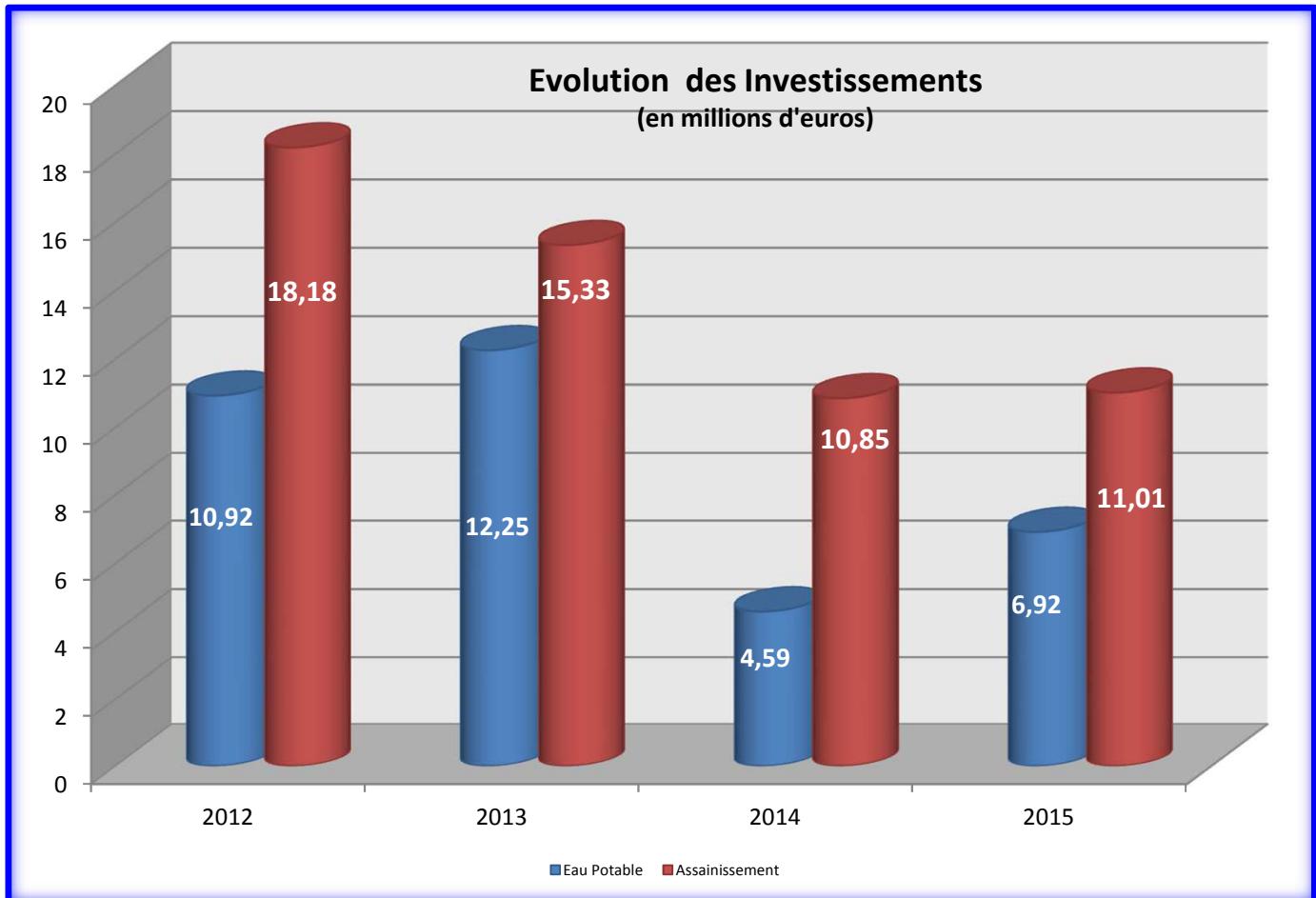
Les indicateurs financiers

<i>L'état financier du service de l'eau potable</i>	2015
Encours de la dette au 31 décembre...	56 210 366 €
Annuités de remboursement de la Dette au cours de l'exercice	5 442 818 €
Dont en Capital	3 238 452 €
Dont en Intérêts	2 204 366 €
Durée d'extinction de la Dette (<i>en année P153.2</i>)	16
Montant des amortissements	1 168 355 €
Subventions d'investissement perçues	2 630 113 €
Montant des abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité <i>P. 109.0</i>	2 161 629 €

<i>L'état financier du service de l'assainissement</i>	2015
Encours de la dette au 31 décembre...	101 471 837 €
Annuités de remboursements de la Dette au cours de l'exercice	6 550 254 €
Dont en Capital	2 897 534 €
Dont en Intérêts	3 651 779 €
Durée d'extinction de la Dette (<i>en année P.153.2</i>)	17
Montant des amortissements	4 713 347 €
Subventions d'investissement perçues	1 941 312 €
Montant des abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité <i>P. 109.0</i>	78 459 €



Les indicateurs financiers



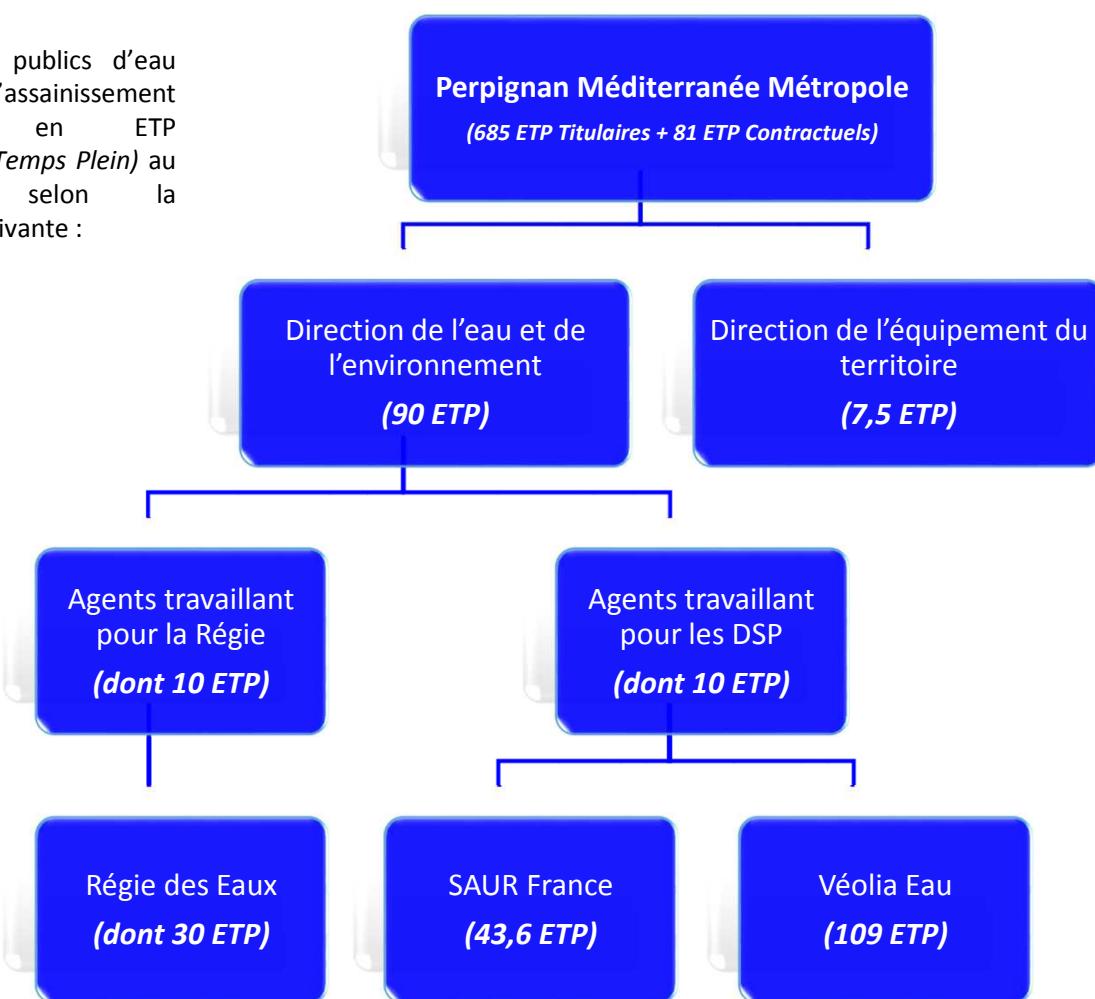
Quel types d'investissements réalisés ?

Eau potable : c'est une quinzaine d'opérations estimées à 1,4 million d'euros pour de la réhabilitation de forages ou bien de réservoirs d'eau potable, mais également des études...et près de 5,5 millions d'euros pour les canalisations.

Assainissement : près de 2,7 millions d'euros pour des reconstructions, des extensions, des études, des améliorations de stations de traitement des eaux usées...et près de 8,3 millions d'euros pour les réseaux.

Derrière le service : des hommes

Les services publics d'eau potable et d'assainissement mobilisent en ETP (*Équivalents Temps Plein*) au quotidien, selon la répartition suivante :



ETP : équivalent temps plein au 31 décembre 2015

Infos du service OCSP

(Organisation et Contrôle des Services Publics eau potable et assainissement)

- La commune de Saint-Félix-d'Avall a intégré le secteur Centre depuis le 1^{er} juillet, les abonnés vont pouvoir bénéficier des services du contrat comme la télé-relève, les alertes « surconsommation »...
 - La modification du traitement de l'eau pour Perpignan, par la reminéralisation et le traitement de l'eau au chlore gazeux.
 - Les études pour le forage du square Bir Hakeim sont terminées, les travaux débutent en 2016, ce qui va permettre une utilisation optimale pour les citoyens de Perpignan et soulager les postes de secours.
 - Au 1^{er} Janvier : Cases-de-Pène, Opoul-Périllos, Pollestres et Saint-Estève intègrent le secteur périphérie
 - Enfin, l'avenant n°4 du secteur Littoral permet la détection des fuites plus rapidement, ce qui a pour but d'améliorer les objectifs de rendement du réseau et ainsi, préserver la ressource.



Derrière le service : des hommes

Une question sur votre facture ?

Un problème lié à la gestion de l'eau ?

Vous habitez à...

Baho, Calce, Cassagnes, Estagel, Montner, Peyrestortes, Pélissanne-la-Rivière, Rivesaltes, Saleilles, Tautavel, Toulouges, Villeneuve-de-la-Raho, Villeneuve de-la-Rivière, Vingrau.



Régie des eaux de Toulouges au 04 68 55 79 82

Vous habitez à...

Baixas, Canet-en-Roussillon, Cases-de-Pène, Llupia, Opoul-Périllos, Pollestres, Ponteilla-Nyls, Saint-Estève, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Marie-la-Mer, Saint-Nazaire, Torreilles, Villelongue de-la-Salanque.



Saur France au 04 34 20 30 00

Vous habitez à...

Bompas, Cabestany, Canohès, Espira-de-l'Agly, Le Barcarès, Le Soler, Perpignan, Saint-Félix d'Avall.



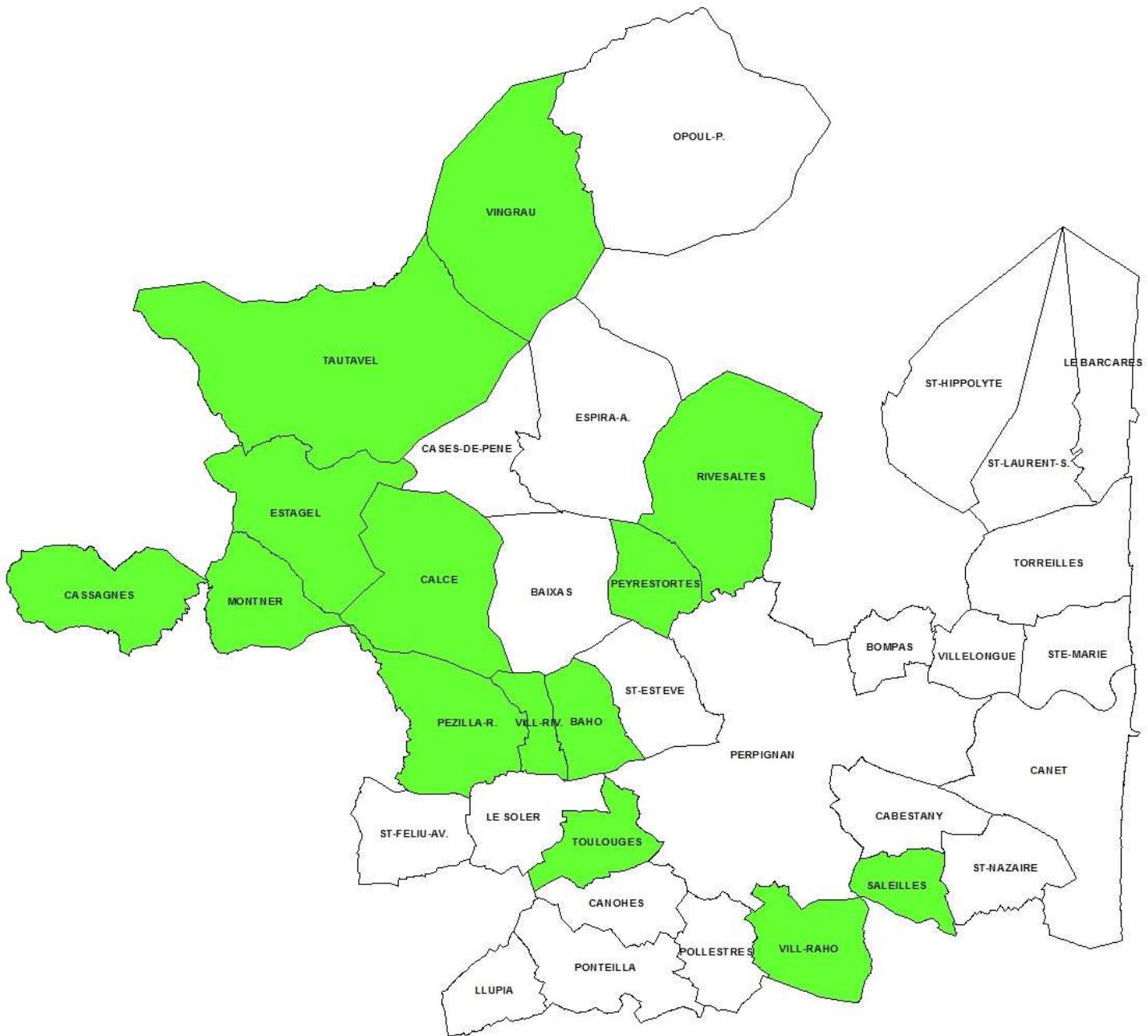
Véolia Eau au 09 69 32 35 52



Les territoires

4

La régie des Eaux



Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Régie pour les communes de :

Baho, Calce, Cassagnes, Estagel, Montner, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Rivesaltes, Saleilles, Saint-Féliu-d'Avall* (jusqu'au 30 juin 2015), Tautavel, Toulouges, Villeneuve-de-la-Raho , Villeneuve-de-la-Rivière et Vingrau.

Les frais d'accès au service s'élèvent à : 36,00 €

* Les données techniques de Saint-Féliu-d'Avall sont sur le territoire du secteur Centre



28

La régie des Eaux

Le mot de l'exploitant

La régie des eaux est un service de Perpignan Méditerranée Métropole assuré par **30** agents.

Ils garantissent à 14 communes un approvisionnement en eau potable et un traitement de l'eau usée.

Sur ces 14 communes, seule Rivesaltes est exploitée avec un marché de prestation de service pour ses deux services.



Chiffres clés

- ✓ **838** compteurs posés en 2015, dont 444 neufs et 394 de remplacés.
 - ✓ **292** interventions sur le réseau d'eau potable, dont **155** concernant des fuites.
 - ✓ **417** interventions sur le réseau des eaux usées et **41 km** de curage de canalisation.
 - ✓ **6** lotissements suivis (*réception des travaux et conformité des réseaux humides*)
 - ✓ **112 mètres/linéaires** de réseaux d'eau potable & **338 m/l** de réseaux d'eaux usées renouvelés.
 - ✓ **3** forages réhabilités

La régie des Eaux

Actions

Chantiers de réhabilitation de réseaux humides à :

- Bahó, rue des roses
- Pézilla-la-Rivière, rue St Joseph
- Villeneuve-la-Raho, rue Rubirola
- Villeneuve la Rivière, rue des fauvettes

Suivi des lotissements :

- Peyrestortes - El Barri
- Pézilla-la-Rivière - Le Chai & domaine des Tilleuls

- Rivesaltes - Pôle Moteur au mas de la Garrigue
- Saleilles - le mas Courret
- Tautavel - la Miraille
- Toulouges - le Grand Mail

Label « Terre saine »

Distinction par le ministère de l'Environnement pour

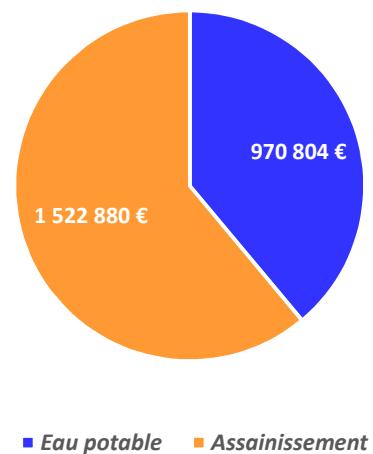
- Calce
- Estagel
- Montner

STEU

Baho, extension (phase 1) 1 750 000 €



Investissements réalisés en 2015



30

La régie des Eaux – les projets

Lancement d'études :

- « captages prioritaires » à Cassagnes
 - Recherche de nouvelles ressources en eau à Vingrau 100 000 €
 - Étude DUP captage au Verdoublé à Tautavel 16 000 €

Réhabilitation forages/réservoirs

- « F2 » à Saleilles 76 500 €
 - « F1 » à Pélizza-la-Rivière 61 600 €
 - Et le Forage « F1 » de Villeneuve-de-la-Rivière 43 000 €

Lancement de schémas directeurs

Eau potable	Coût
Calce	36 000 €
Estagel	30 000 €
Rivesaltes	50 000 €

Eaux usées	Coût
Baho	21 600 €
Cassagnes	10 800 €
Pézilla-la-Rivière	45 000 €
Villeneuve-de-la-Raho	48 000 €



Station de traitement des eaux usées

- Tautavel, travaux d'amélioration de la filière « boues » 270 000 €
 - Calce et Cassagnes, études de reconstruction au procédé « lits plantés de roseaux » 750 000 €

Campagne Zérophyt à

Estagel et Montner

La régie des Eaux

De la ressource à ...

	Nom du captage	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m3)
Baho	Forage bis "Chemin de Villeneuve"	Aquifère Pliocène	277 070
Calce	Forage Mas Blanès (à Villeneuve de la Rivière)	Aquifère Pliocène	
Cassagnes	Drain aval barrage Agly	Agly - eaux superficielles	15 954
	Prise d'eau conduite forcée barrage Agly	Agly - eaux superficielles	
Estagel	Forage F2 bis	Nappe alluviale de l'Agly	
	Puit P1	Nappe alluviale de l'Agly	362 627
Montner	puits P1 et P2 sur Latour de France	Nappe alluviale de l'Agly	424
Peyrstorbes	Forage F2 la Devèze	Aquifère Pliocène	27 790
	Forage F3 château d'eau	Aquifère Pliocène	79 970
Pézilla-la-Rivière	Forage F1 château d'eau	Aquifère Pliocène	311 954
Rivesaltes	Forage Chemin de Vingrau F4	Aquifère Pliocène	241 566
	Forage F5 Mas de la Garrigue	Aquifère Pliocène	185 549
	Forage F3 bis Mas Rombaud	Aquifère Pliocène	506 221
	Forage F1 bis Moulin à soufre	Aquifère Pliocène	263 087
Saleilles	Forage F1 les Crouettes	Aquifère Pliocène	254 897
	Forage F2 mas Couret	Aquifère Pliocène	201 415
Tautavel	captage « Las Canals »	Verdouble- eaux superficielles	110 834
Toulouges	Forage F3 parc de Clairfont	Aquifère Pliocène	762 772
Villeneuve-de-la-Raho	Forage F2 "village"	Aquifère Pliocène	160 989
	Forage F3 "Chemin de la retenue"	Aquifère Pliocène	174 752
Villeneuve-de-la-Rivière	Forage F2	Aquifère Pliocène	160 989
Vingrau	Caune de l'Arago (Verdouble)	Verdouble- eaux superficielles	91 589

La régie des Eaux

... à l'épuration

Station de traitement des eaux usées de	Capacité épuratoire en Eh	MES		DBO		DCO		NTK		NGL		Pt	
		en mg/l*	en %*										
Baho	3 200	35	90	25	80	90	75	40					
Calce	250		50	35	60	200	60						
Cassagnes	315		50	35	60	200	60						
Estagel	3 300	35	96	15	95	60	92	15	80				
Montner	400		50	25	60	125	60						
Peyrestortes	2 700	35	90	25	80	90	75	40					
Pézilla-de-la-Rivière	3 200	35	90	25	89	125	76			50			
Rivesaltes	14 000	35	92	15	96	50	94		77	15	77		
Saleilles	9 700	35	93	15	95	50	94			15	75	1	90
Tautavel	1 800		50	35	60	200	60						
Villeneuve-de-la-Raho	8 000	35	91	15	91	50	94			15	75	1	90
Villeneuve-de-la-Rivière	1 500	35	50	25	60	125	60						
Vingrau	800		50	25	60	125	60						

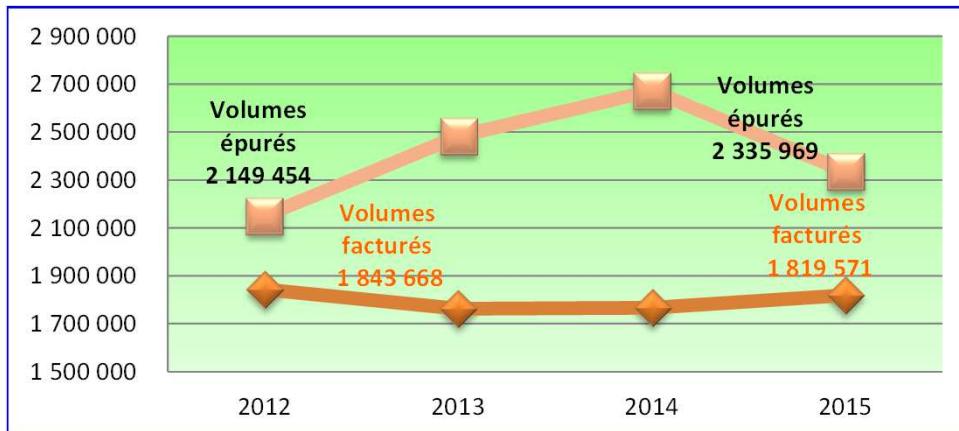
* en mg/l : en valeur moyenne mesurée - * en % : rendement minimum



La régie des Eaux

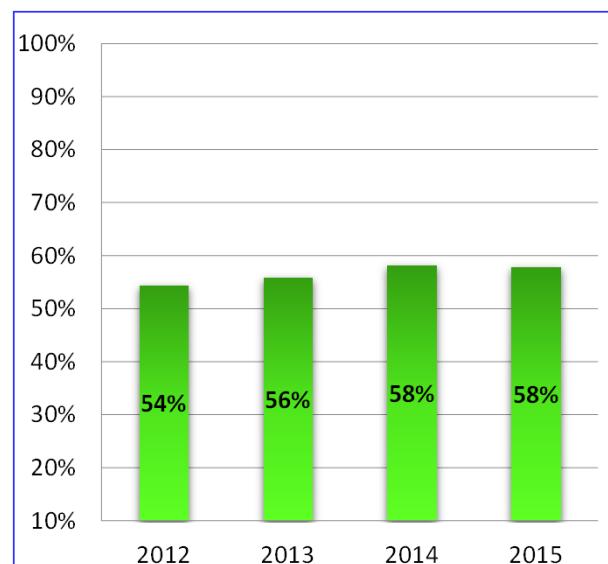
L'évolution des volumes

Evolution des volumes (en m³) traités & facturés

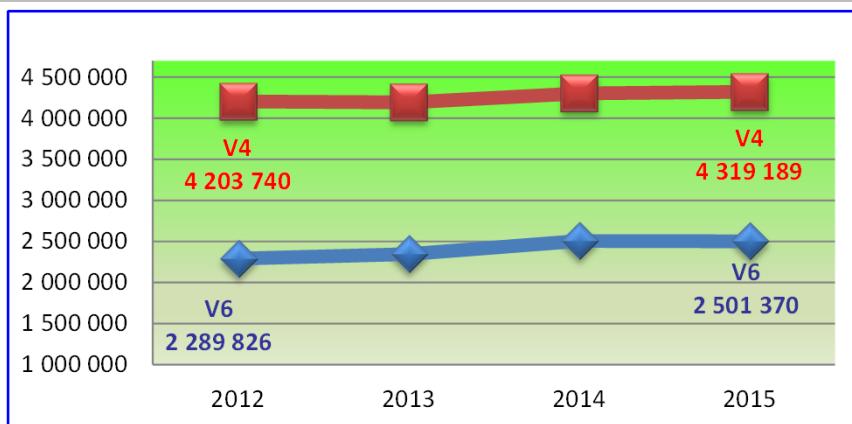


Sur 13 stations de traitement des eaux usées, 12 sont conformes sur les performances et 11 sur les équipements. Celle de Cassagnes doit être reconstruite.....

Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)



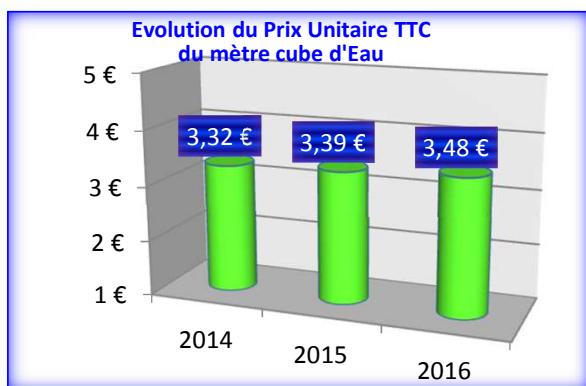
Les volumes d'eau distribués restent stables. À noter en 2015, un grand nombre de bâtiments communaux ont été équipés de compteurs.

La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016		
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Baho	Ville de	Baho	Ville de	Baho	Ville de	Baho	
Régie		Régie		Régie		Régie		
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable				Eau Potable				
Abonnement				Abonnement				
Part collectivité	30,90	1	30,90	Part collectivité	30,90	1	30,90	
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-	
Consommation				Consommation				
Part Collectivité	0,7828	120	93,94	Part Collectivité	0,9000	120	108,00	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			174,04	Sous total AEP Hors taxes			188,10	
Eaux Usées				Eaux Usées				
Abonnement				Abonnement				
Part collectivité	22,17	1	22,17	Part collectivité	23,00	1	23,00	
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-	
Consommation				Consommation				
Part Collectivité	1,3514	120	162,17	Part Collectivité	1,3100	120	157,20	
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			202,94	Sous total EU Hors taxes			199,40	
Montant Total H.T.			376,97	Montant Total H.T.			387,50	
Montant T.V.A.			29,87	Montant T.V.A.			30,29	
Montant Total T.T.C.			406,84	Montant Total T.T.C.			417,79	
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,390 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			

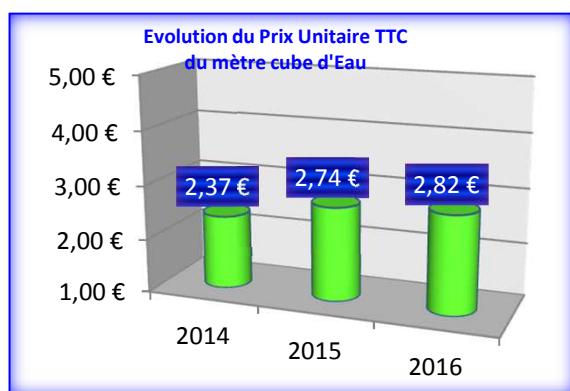


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016	
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Calce l'estimat	Ville de	Calce		Ville de	Calce		
Régie				Régie			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	16,00	1	16,00	Part collectivité	16,00	1	16,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	1,1117	120	133,40	Part Collectivité	1,1117	120	133,40
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes			198,60	Sous total AEP Hors taxes			198,60
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	10,00	1	10,00	Part collectivité	11,00	1	11,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,6612	120	79,34	Part Collectivité	0,7274	120	87,29
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			107,94	Sous total EU Hors taxes			117,49
Montant Total H.T.			306,55	Montant Total H.T.			316,09
Montant T.V.A.			21,72	Montant T.V.A.			22,67
Montant Total T.T.C.			328,27	Montant Total T.T.C.			338,76
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			2,736 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			2,823 €

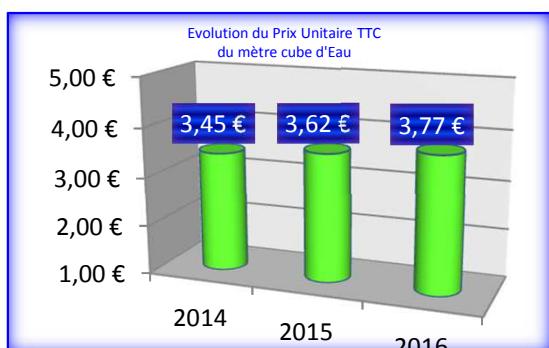


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016					
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3							
Ville de	Cassagnes			Ville de	Cassagnes						
Régie				Régie							
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total				
Eau Potable				Eau Potable							
Abonnement				Abonnement							
Part collectivité	24,00	1	24,00	Part collectivité	31,00	1	31,00				
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-				
Consommation				Consommation							
Part Collectivité	1,7150	120	205,80	Part Collectivité	1,7000	120	204,00				
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40				
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-				
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau							
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80				
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00				
<i>Sous total AEP Hors taxes</i>			279,00	<i>Sous total AEP Hors taxes</i>			284,20				
Eaux Usées				Eaux Usées							
Abonnement				Abonnement							
Part collectivité	10,00	1	10,00	Part collectivité	11,00	1	11,00				
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-				
Consommation				Consommation							
Part Collectivité	0,8200	120	98,40	Part Collectivité	0,9020	120	108,24				
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-				
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau							
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20				
<i>Sous total EU Hors taxes</i>			127,00	<i>Sous total EU Hors taxes</i>			138,44				
Montant Total H.T.			406,00	Montant Total H.T.			422,64				
Montant T.V.A.			28,05	Montant T.V.A.			29,48				
Montant Total T.T.C.			434,05	Montant Total T.T.C.			452,12				
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à							
3,617 €				3,768 €							

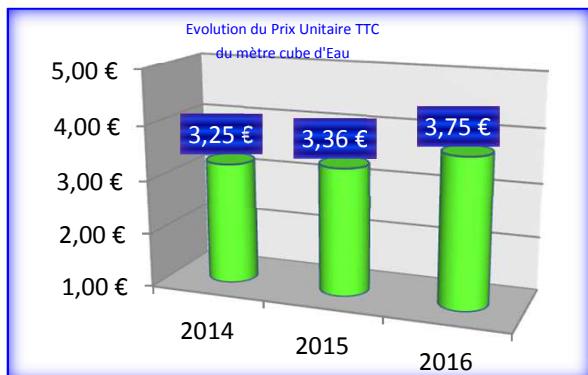


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016	
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Estagel	Ville de	Estagel	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Régie		Régie		Eau Potable			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	16,83	1	16,83	Part collectivité	17,00	1	17,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	1,3395	120	160,74	Part Collectivité	1,3100	120	157,20
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire	-	120	-	Part délégataire	-	120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes				Sous total AEP Hors taxes			
226,77				223,40			
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	16,83	1	16,83	Part collectivité	17,00	1	17,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,9430	120	113,16	Part Collectivité	1,0000	120	120,00
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	360	57,55
Sous total EU Hors taxes				Sous total EU Hors taxes			
148,59				194,55			
Montant Total H.T.				Montant Total H.T.			
375,36				417,95			
Montant T.V.A.				27,33			
Montant Total T.T.C.				31,74			
402,69				Montant Total T.T.C.			
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				449,69			
3,356 €				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			
3,747 €							

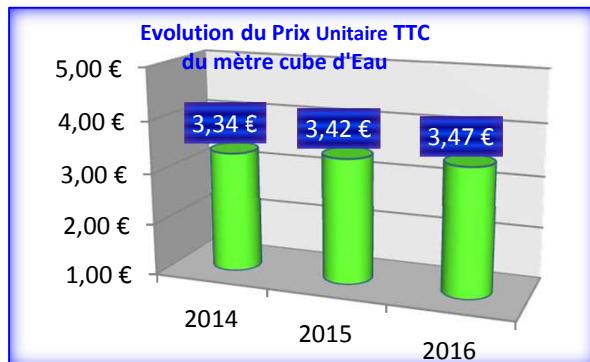


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année Facture type INSEE 120 m3				2015	Année Facture type INSEE 120 m3				2016
Ville de	Montner			Ville de	Montner				
Régie				Régie					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		
Eau Potable				Eau Potable					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	23,18	1	23,18	Part collectivité	23,18	1	23,18		
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	1,0891	120	130,69	Part Collectivité	1,0891	120	130,69		
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		
Sous total AEP Hors taxes				203,07	Sous total AEP Hors taxes				203,07
Eaux Usées				Eaux Usées					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	24,08	1	24,08	Part collectivité	26,48	1	26,48		
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	1,1313	120	135,76	Part Collectivité	1,1500	120	138,00		
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20		
Sous total EU Hors taxes				178,44	Sous total EU Hors taxes				183,68
Montant Total H.T.				381,51	Montant Total H.T.				386,75
Montant T.V.A.				29,01	Montant T.V.A.				29,54
Montant Total T.T.C.				410,52	Montant Total T.T.C.				416,29
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,421 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,469 €

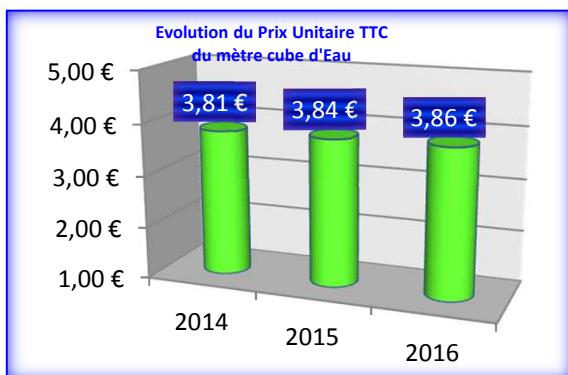


La régie des Eaux – Facture INSEE

La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016



Année Facture type INSEE 120 m3				Année Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Peyrestortes			Ville de	Peyrestortes		
Régie				Régie			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	40,00	1	40,00	Part collectivité	40,00	1	40,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	1,3200	120	158,40	Part Collectivité	1,2000	120	144,00
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes				Sous total AEP Hors taxes			
247,60				233,20			
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	40,00	1	40,00	Part collectivité	40,00	1	40,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	1,0242	120	122,90	Part Collectivité	1,1500	120	138,00
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes				Sous total EU Hors taxes			
181,50				197,20			
Montant Total H.T.				Montant Total H.T.			
31,77				Montant T.V.A.			
460,87				Montant Total T.T.C.			
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,841 €			
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,858 €			



40



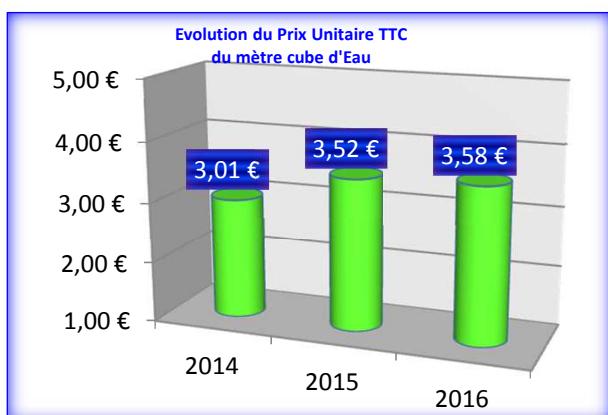
La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**

PEZILLA de la RIVIERE



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Pézilla de la Rivière				Ville de	Pézilla de la Rivière			
Régie				Régie					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	46,87	1	46,87		Part collectivité	39,00	1	39,00	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	1,1760	120	141,12		Part Collectivité	1,1200	120	134,40	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			237,19		Sous total AEP Hors taxes				222,60
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	31,15	1	31,15		Part collectivité	32,00	1	32,00	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,8890	120	106,68		Part Collectivité	1,0500	120	126,00	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			156,43		Sous total EU Hors taxes				177,20
Montant Total H.T.			393,62		Montant Total H.T.				399,80
Montant T.V.A.			28,69		Montant T.V.A.				29,96
Montant Total T.T.C.			422,31		Montant Total T.T.C.				429,76
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,519 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,581 €



41

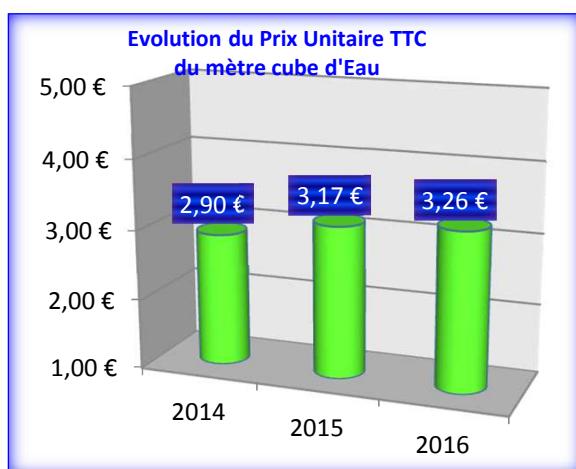
La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Ville de
Rivesaltes

Année Facture type INSEE 120 m3				Année Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Rivesaltes	Ville de	Rivesaltes	Ville de	Rivesaltes	Ville de	Rivesaltes
Régie				Régie			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	26,55	1	26,55	Part collectivité	26,55	1	26,55
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,9700	120	116,40	Part Collectivité	1,0000	120	120,00
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
			Sous total AEP Hors taxes				195,75
			192,15				
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	15,00	1	15,00	Part collectivité	16,50	1	16,50
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	1,0670	120	128,04	Part Collectivité	1,1000	120	132,00
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
			Sous total EU Hors taxes				167,70
			161,64				
Montant Total H.T.			353,79	Montant Total H.T.			363,45
Montant T.V.A.			26,73	Montant T.V.A.			27,54
Montant Total T.T.C.			380,52	Montant Total T.T.C.			390,99
			Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à
			3,171 €				3,258 €



42

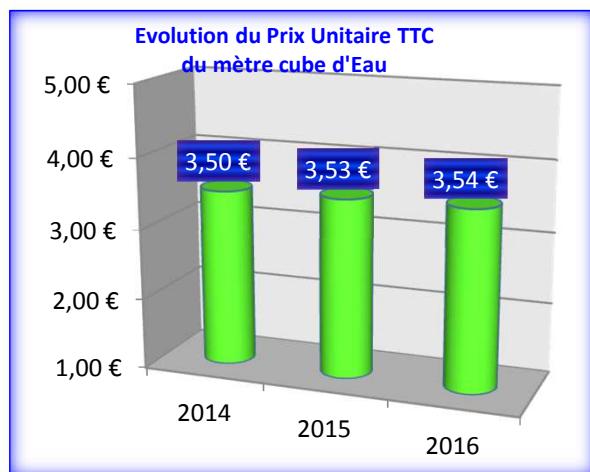


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				Année			
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Saleilles			Ville de	Saleilles		
Régie				Régie			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	52,74	1	52,74	Part collectivité	50,00	1	50,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,8730	120	104,76	Part Collectivité	0,8900	120	106,80
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes			206,70	Sous total AEP Hors taxes			206,00
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	41,98	1	41,98	Part collectivité	41,00	1	41,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	1,0527	120	126,32	Part Collectivité	1,0700	120	128,40
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			186,90	Sous total EU Hors taxes			188,60
Montant Total H.T.			393,60	Montant Total H.T.			394,60
Montant T.V.A.			30,06	Montant T.V.A.			30,19
Montant Total T.T.C.			423,66	Montant Total T.T.C.			424,79
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			3,531 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			3,540 €

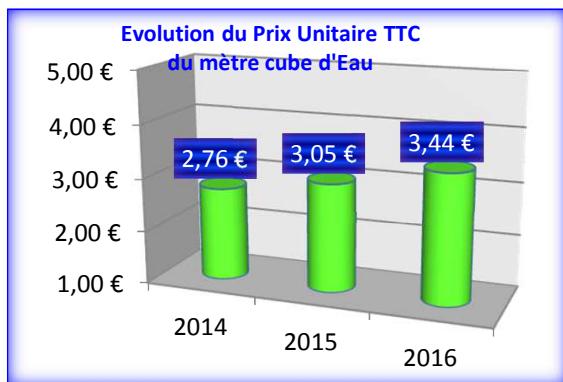


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Tautavel				Ville de	Tautavel			
Régie				Régie					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	28,45	1	28,45		Part collectivité	28,45	1	28,45	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	1,1281	120	135,37		Part Collectivité	1,1281	120	135,37	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			213,02		Sous total AEP Hors taxes				213,02
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	29,00	1	29,00		Part collectivité	31,90	1	31,90	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,6730	120	80,76		Part Collectivité	1,0000	120	120,00	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			128,36		Sous total EU Hors taxes				171,10
Montant Total H.T.			341,38		Montant Total H.T.				384,12
Montant T.V.A.			24,55		Montant T.V.A.				28,83
Montant Total T.T.C.			365,93		Montant Total T.T.C.				412,95
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,049 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,441 €

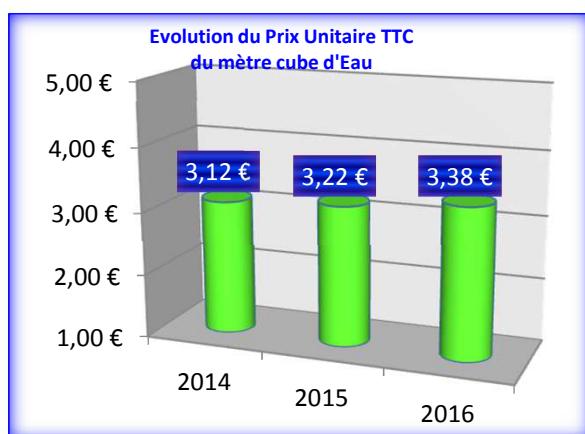


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Toulouges				Ville de	Toulouges			
Régie					Régie				
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	13,62	1	13,62		Part collectivité	13,62	1	13,62	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,8006	120	96,07		Part Collectivité	0,8550	120	102,60	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes				158,89	Sous total AEP Hors taxes				165,42
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	15,33	1	15,33		Part collectivité	16,86	1	16,86	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	1,3724	120	164,69		Part Collectivité	1,4500	120	174,00	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes				198,62	Sous total EU Hors taxes				210,06
Montant Total H.T.				357,51	Montant Total H.T.				375,48
Montant T.V.A.				28,60	Montant T.V.A.				30,10
Montant Total T.T.C.				386,11	Montant Total T.T.C.				405,58
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,218 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,380 €



45

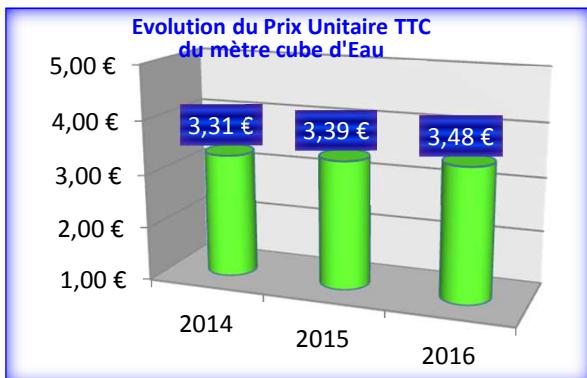


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016					
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3							
Ville de	Villeneuve de la Raho			Ville de	Villeneuve de la Raho						
Régie				Régie							
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total				
Eau Potable				Eau Potable							
Abonnement				Abonnement							
Part collectivité	-	1	-	Part collectivité	10,00	1	10,00				
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-				
Consommation				Consommation							
Part Collectivité	0,9014	120	108,17	Part Collectivité	0,9014	120	108,17				
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40				
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-				
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau							
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80				
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00				
Sous total AEP Hors taxes			157,37	Sous total AEP Hors taxes			167,37				
Eaux Usées				Eaux Usées							
Abonnement				Abonnement							
Part collectivité	19,66	1	19,66	Part collectivité	20,00	1	20,00				
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-				
Consommation				Consommation							
Part Collectivité	1,5074	120	180,89	Part Collectivité	1,5000	120	180,00				
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-				
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau							
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20				
Sous total EU Hors taxes			219,15	Sous total EU Hors taxes			219,20				
Montant Total H.T.			376,52	Montant Total H.T.			386,57				
Montant T.V.A.			30,57	Montant T.V.A.			31,13				
Montant Total T.T.C.			407,09	Montant Total T.T.C.			417,69				
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à							
3,392 €				3,481 €							

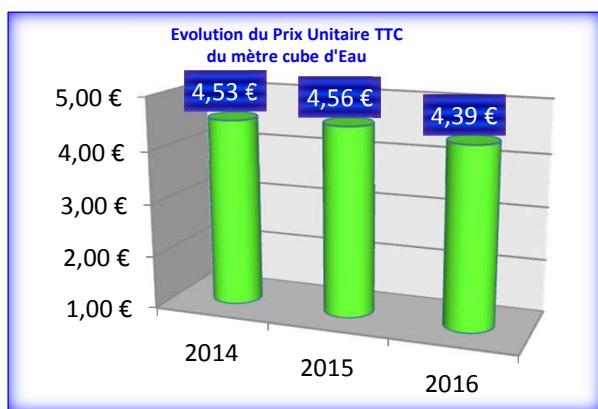


La régie des Eaux – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Villeneuve de la Rivière				Ville de	Villeneuve de la Rivière			
Régie				Régie					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	44,58	1	44,58		Part collectivité	44,58	1	44,58	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	1,3542	120	162,50		Part Collectivité	1,2000	120	144,00	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,0100	120	1,20	
Sous total AEP Hors taxes			256,28		Sous total AEP Hors taxes				226,98
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	52,44	1	52,44		Part collectivité	50,00	1	50,00	
Part délégataire		1	-		Part délégataire		1	-	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	1,5014	120	180,17		Part Collectivité	1,6000	120	192,00	
Part délégataire		120	-		Part délégataire		120	-	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			251,21		Sous total EU Hors taxes				261,20
Montant Total H.T.			507,49		Montant Total H.T.				488,18
Montant T.V.A.			39,22		Montant T.V.A.				38,60
Montant Total T.T.C.			546,71		Montant Total T.T.C.				526,78
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,556 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,390 €

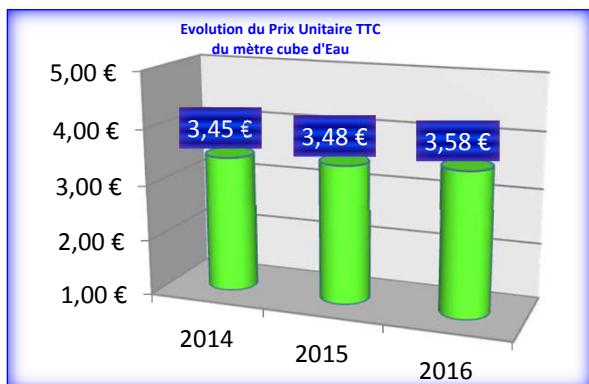


La régie des Eaux – Facture INSEE

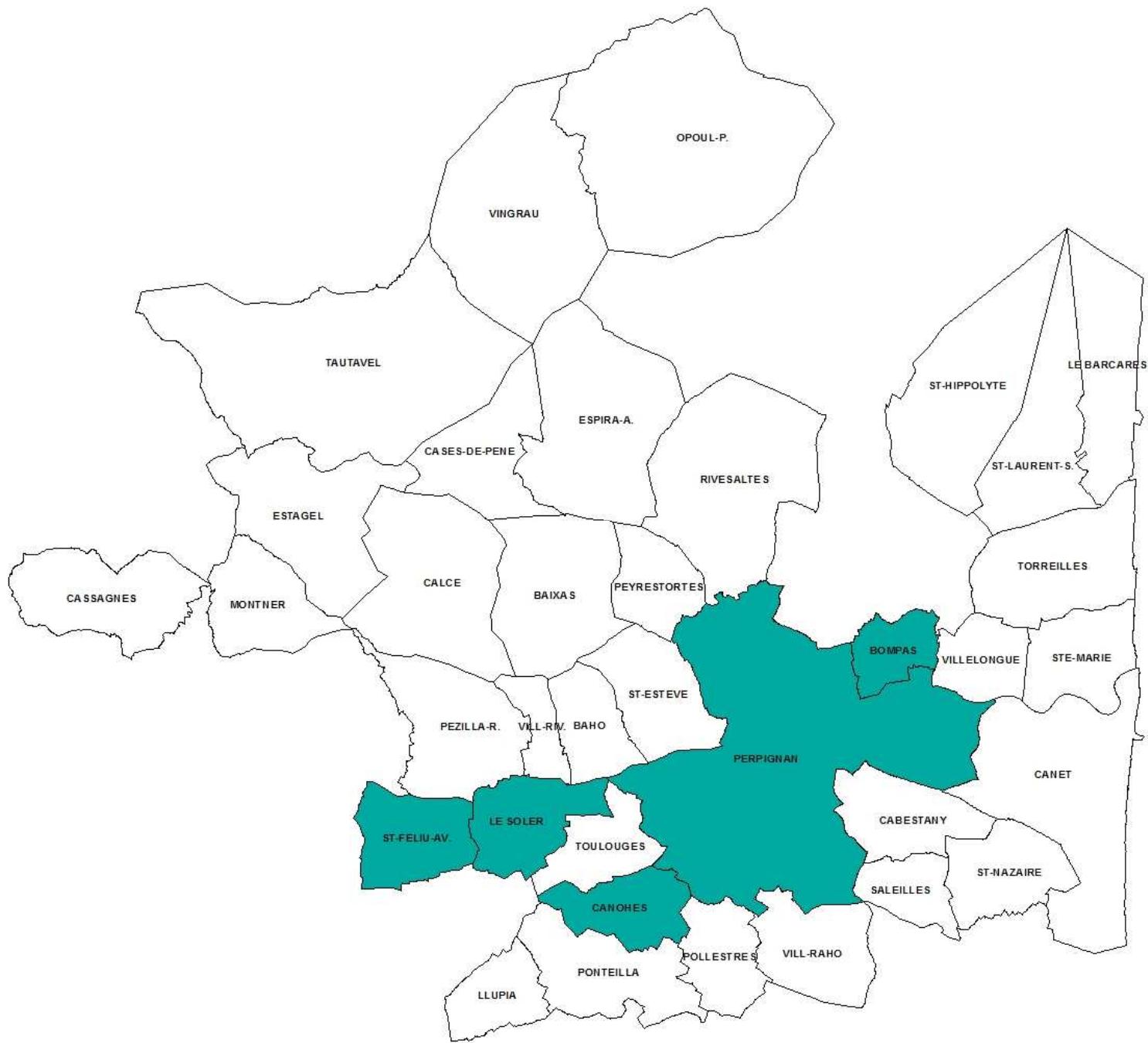
**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016	
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Vingrau	Ville de	Vingrau	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Régie		Régie					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	61,94	1	61,94	Part collectivité	60,00	1	60,00
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	1,1276	120	135,31	Part Collectivité	1,1200	120	134,40
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes			246,45	Sous total AEP Hors taxes			243,60
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	11,21	1	11,21	Part collectivité	12,33	1	12,33
Part délégataire		1	-	Part délégataire		1	-
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,9460	120	113,52	Part Collectivité	1,0406	120	124,87
Part délégataire		120	-	Part délégataire		120	-
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			143,33	Sous total EU Hors taxes			156,40
Montant Total H.T.			389,78	Montant Total H.T.			400,00
Montant T.V.A.			27,89	Montant T.V.A.			29,04
Montant Total T.T.C.			417,67	Montant Total T.T.C.			429,04
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,481 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à		
				3,575 €			



Secteur Centre



Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) pour les communes de :

Bompas, Canohès, Le Soler, Perpignan et Saint-Félix-d'Avall (à compter du 01-07).

Le délégataire est la société Véolia.

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Les frais d'accès au service s'élèvent à : 43,96 €



Secteur Centre

Le mot de notre exploitant

Les services locaux et les services supports de Veolia déploient, dans le cadre des délégations de ses services d'eau et d'assainissement, de nombreuses innovations et actions contribuant à l'Agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole, en particulier sur la « neutralité en Carbone ».

Depuis 2012, d'importants travaux ont été réalisés dans le cadre des contrats, tant sur la station d'épuration des eaux usées de Perpignan que sur l'usine principale de production d'eau potable. Mais également sur les réseaux, pour en améliorer les performances tout en déployant des systèmes innovants, qui permettent à la collectivité de valoriser ses installations à la pointe de la technologie en adéquation avec les enjeux du XXI^{ème} siècle.

En 2015, ont été livrées les nouvelles installations d'épaississement dynamique des boues et d'injection directe des graisses dans le digesteur STEP, préalable à la valorisation énergétique prochaine du biogaz de la station d'épuration ; en eau potable l'unité de reminéralisation de l'eau de l'usine de Mas Conte a été mise en service avec succès en juin.

Enfin, le déploiement du télérelevé s'est achevé sur la commune de Perpignan après les trois autres communes (*Bompas, Canohès, Le Soler*), avec en parallèle, celui des appareillages de pilotage du réseau associés (*Pré-localisateurs de fuites fixes et débitmètres de sectorisation*).

Chiffres clés

- Renouvellement de 656 branchements plomb et 648 hors plomb.
- 338 fuites détectées (corrélation acoustique).
- Près de 277 km/l de canalisations d'eau potable inspectées.
- 101,48 km/l de canalisations d'eaux usées ont fait l'objet d'un curage préventif.
- Mise en service du Bassin d'Orage rive droite.
- Etudes préliminaires et porté à Connaissance (procédure réglementaire) de l'injection Biométhane.



© Veolia Méditerranée 2015 | Plan du site | Mentions légales | Nous contacter



Secteur Centre : les faits marquants



Modification du dispositif de traitement de désinfection des eaux de consommation de la ville de Perpignan : Le Mas Conte

L'alimentation en eau de la ville de Perpignan est assurée par deux ressources souterraines traitées au bioxyde de chlore : les forages et puits du Mas Conte et les forages du Mas Gravas.

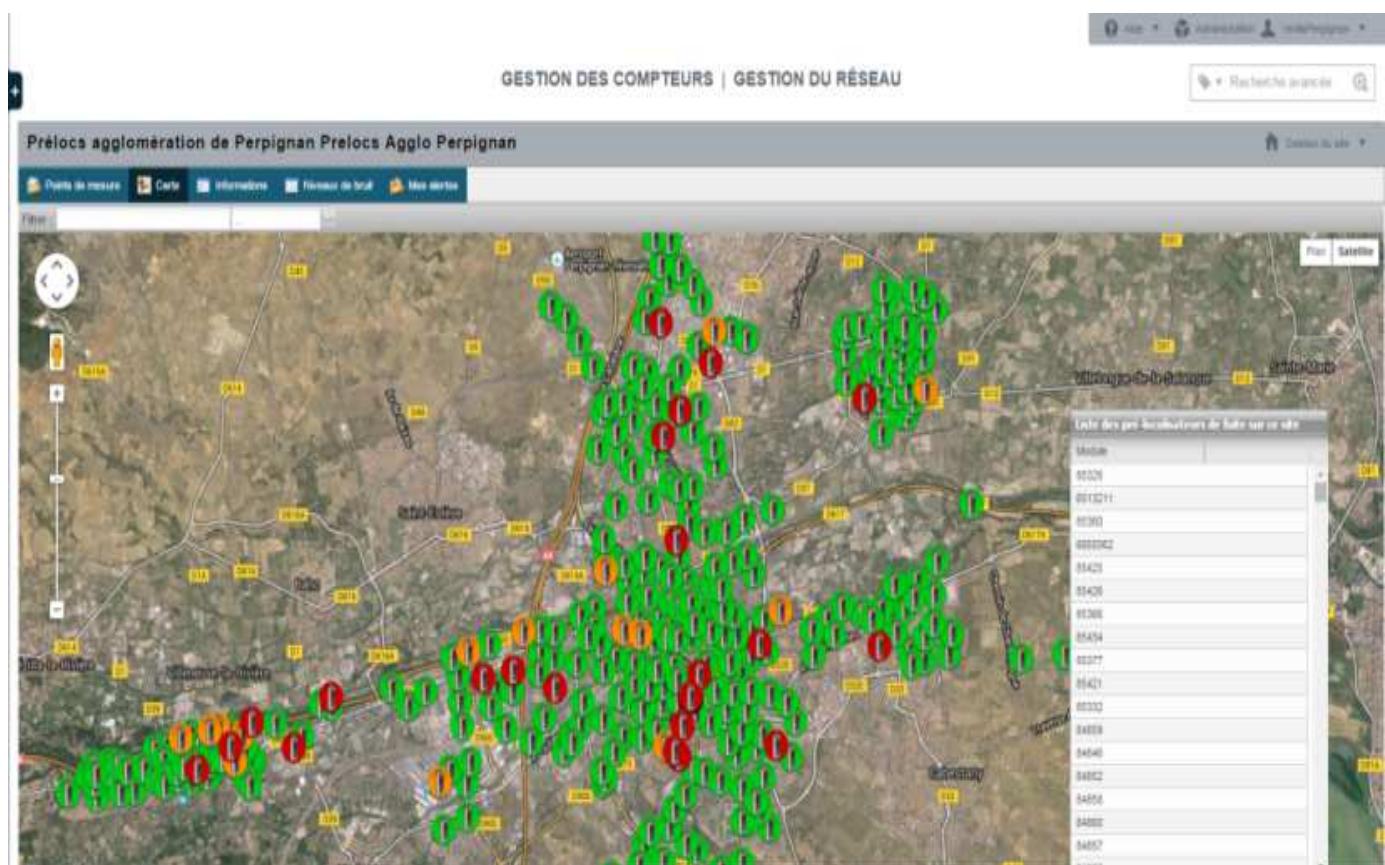
Cette alimentation est complétée par des forages de secours traités au chlore gazeux. Au sein des réservoirs du réseau de distribution d'eau potable, les eaux des différentes ressources sont mélangées, d'où la problématique de la mise en compétition du chlore et du bioxyde de chlore ayant pour conséquence un dépassement récurrent de la référence de qualité sur le paramètre chlorites et le vieillissement prématué des branchements en polyéthylène.

Afin d'assurer la pérennité des équipements et distribuer une eau de qualité aux robinets des abonnés, Perpignan Méditerranée Métropole et son délégataire Véolia se sont engagés dans le remplacement progressif du traitement de désinfection des eaux de Perpignan.

Les travaux ont débuté en 2013, par la modification de l'oxydant lors des mélanges d'eau sur les réservoirs du Serrat d'en Vaquer et Puig Joan et le passage au chlore gazeux sur la ressource de Mas Gravas se sont poursuivis par l'implantation d'une usine de reminéralisation des eaux sur le champ captant du Mas Conte, pour se terminer en été 2015 par le passage à la désinfection au chlore gazeux sur la ressource du Mas Conte.

D'un montant total de 2 millions d'euros, cette opération a été prise en charge par notre délégataire Véolia dans le cadre du contrat de délégation de service public Centre.

Secteur Centre



Prélocalisateurs de recherche de fuites en poste fixe

Les projets

- Construction d'un réservoir à Saint-Félix d'Avall : 300 000 €
 - Mise en conformité du château d'eau du Moulin à Vent (Perpignan) : 112 000 €
 - Mise en place du traitement sur le forage Bir Hakeim (Perpignan) (tri & tétrachloroéthylène) : 375 000 €
 - Lancement du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération Perpignanaise : 1 000 000 €

Secteur Centre

De la ressource à l'épuration

	Nom du captage	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m ³)
Bompas	Forage F2 "château d'eau"	Aquifère pliocène	316 038
	Puits "près les vignes"	Aquifère Quaternaire	519 144
Canohès	Forage les Tilleuls "Mas d'en Cèbes"	Aquifère pliocène	328 245
	Forage les Vignes	Aquifère pliocène	125
Le Soler	Forage F2 "la couloumine d'Oms"	Aquifère pliocène	468 820
Perpignan	Aimé Giral	Aquifère pliocène	366 741
	Als Horts	Aquifère pliocène	434 512
	Mas Bruno	Aquifère pliocène	694 464
	Mas Conte	Aquifère Plio-Quaternaire	3 952 419
	Mas Gravas	Aquifère pliocène	2 340 914
	Parc des sports	Aquifère pliocène	202 901
	Pézilla "els Horts"	Aquifère pliocène	409 299
	Site C1	Aquifère pliocène	2 147 447
	Site C3	Aquifère pliocène	667 315
	Square Bir Hakeim	Aquifère pliocène	213
Saint-Félix-d'Avall	Forage F1Bis les cabanes	Aquifère pliocène	112 593

Station de traitement des eaux usées de	Capacité épuratoire	MES		DBO		DCO		Nt	
		en mg/l*	en %*						
Perpignan									
traitant les eaux usées de :									
Bompas, Canohès, Le Soler, Saint-Estève & Toulouges	351 267	35	90	25	80	125	75		

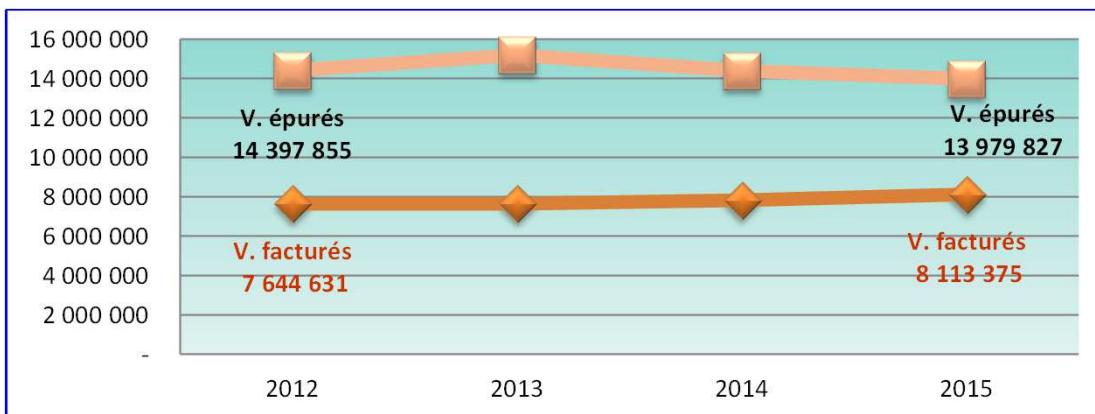
* en mg/l : en valeur moyenne mesurée - * en % : rendement minimum



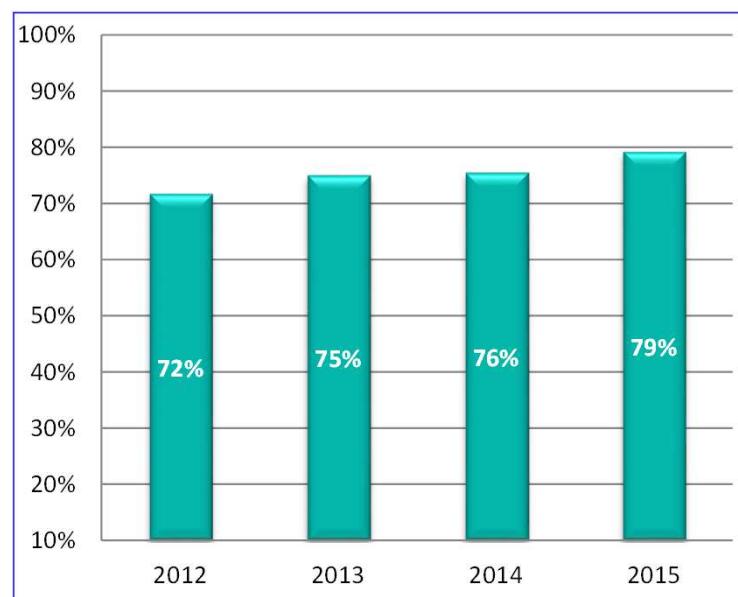
Secteur Centre

L'évolution des volumes

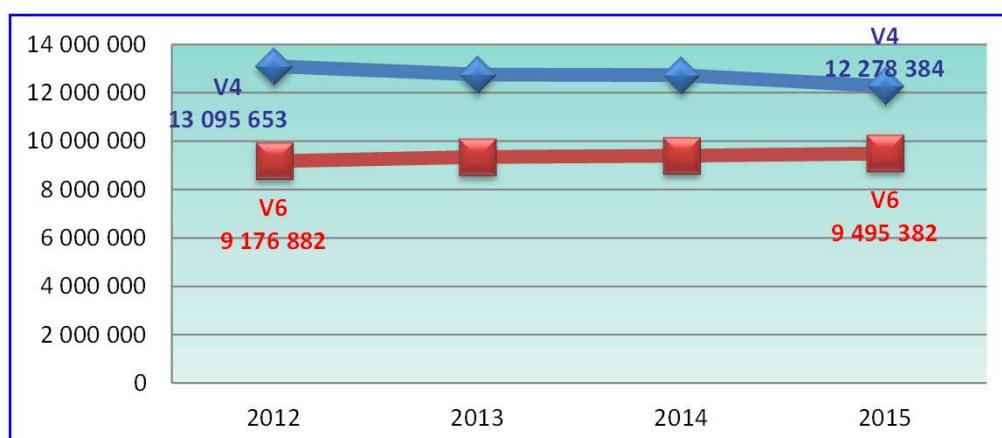
Evolution des volumes (en m³) traités & facturés



Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)



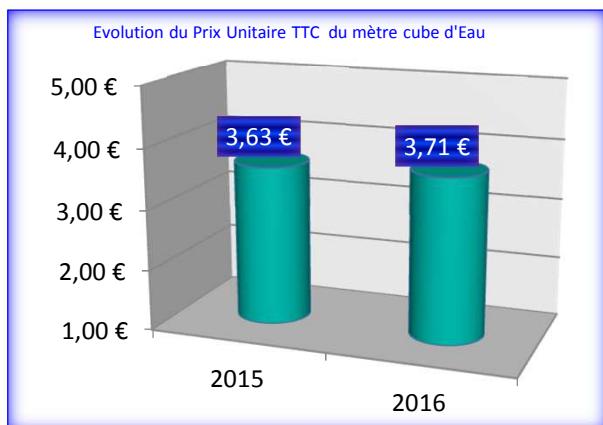
Secteur Centre – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



				Année	2015					Année	2016
				Facture type INSEE 120 m3						Facture type INSEE 120 m3	
				Secteur Centre						Secteur Centre	
				<i>Bompas, Canohès, Le Soler, Perpignan</i>						<i>Bompas, Canohès, Le Soler, Perpignan</i>	

Véolia				Véolia			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	-	1	-	Part collectivité	-	1	-
Part délégataire	30,58	1	30,58	Part délégataire	33,08	1	33,08
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,5600	120	67,20	Part Collectivité	0,5740	120	68,88
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire (de 1 à 60 m3)	0,2942	60	17,65	Part délégataire (de 1 à 60 m3)	0,3026	60	18,16
Part délégataire (> à 60 m3)	0,8825	60	52,95	Part délégataire (> à 60 m3)	0,9080	60	54,48
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélevement	0,1200	120	14,40	Redevance Prélevement	0,1200	120	14,40
Sous total AEP Hors taxes				Sous total AEP Hors taxes			
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	-	1	-	Part collectivité	-	1	-
Part délégataire	25,50	1	25,50	Part délégataire	25,62	1	25,62
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,7092	120	85,10	Part Collectivité	0,7269	120	87,23
Part délégataire (de 1 à 60 m3)	0,2330	60	13,98	Part délégataire (de 1 à 60 m3)	0,2340	60	14,04
Part délégataire (> à 60 m3)	0,6970	60	41,82	Part délégataire (> à 60 m3)	0,7000	60	42,00
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,16	120	19,20
Sous total EU Hors taxes				Sous total EU Hors taxes			
Montant Total H.T.				Montant Total H.T.			
Montant T.V.A.				Montant T.V.A.			
Montant Total T.T.C.				Montant Total T.T.C.			
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			
3,63 €				3,71 €			



55

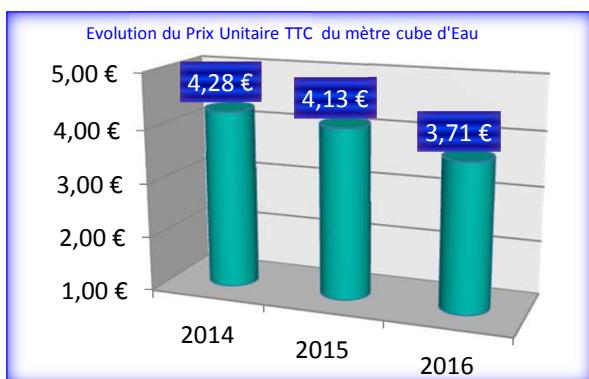


Secteur Centre – Facture INSEE

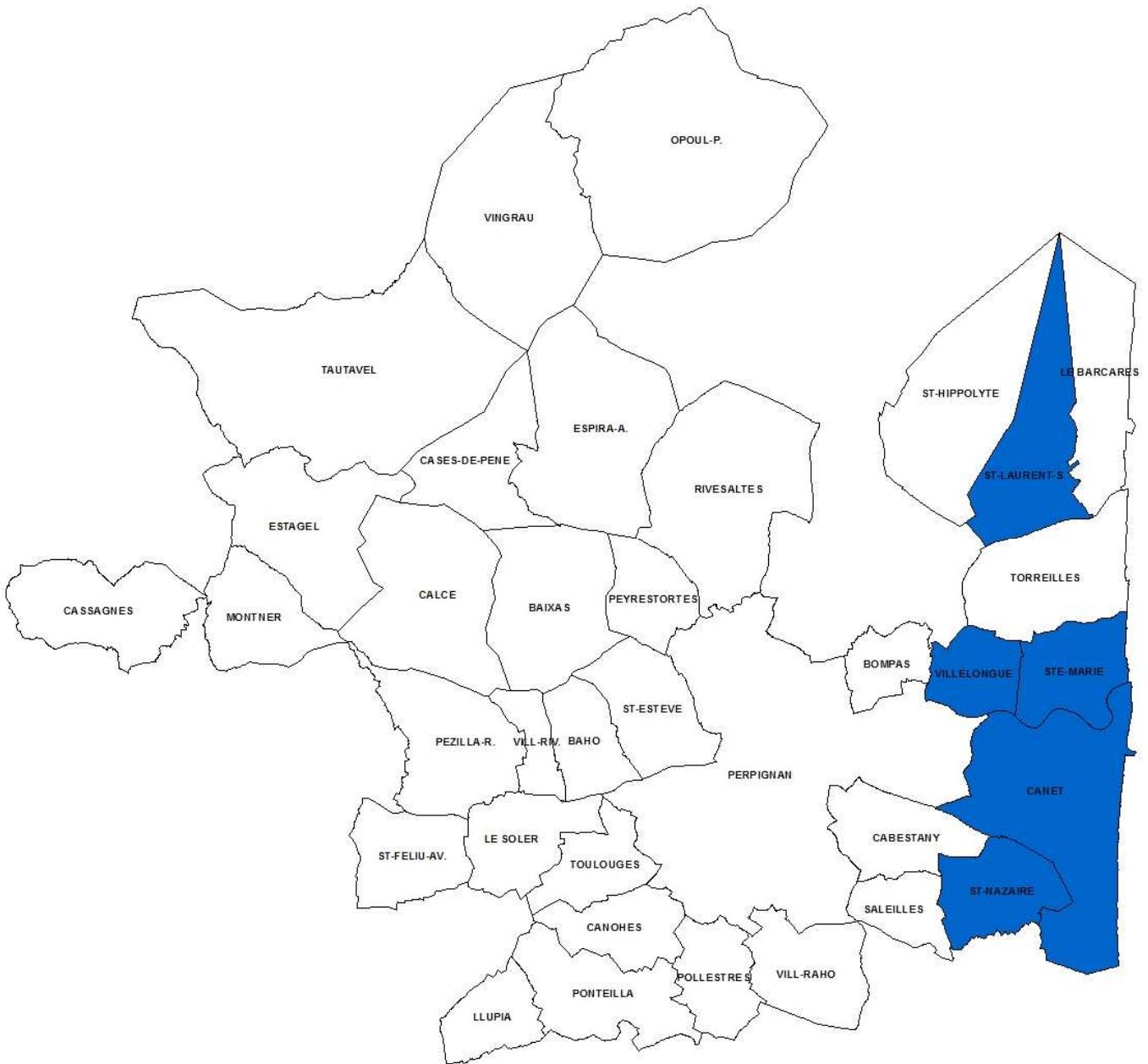
**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Saint Félix d'Avall				Ville de	Saint Félix d'Avall			
Régie				Véolia					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable				Eau Potable					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	35,83	1	35,83	Part collectivité	-	1	-		
Part délégataire		1	-	Part délégataire	33,08	1	33,08		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	1,2082	120	144,98	Part Collectivité	0,5740	120	68,88		
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		
Part délégataire		120	-	Part délégataire (de 1 à 60 m3)	0,3026	60	18,16		
				Part délégataire (> à 60 m3)	0,9080	60	54,48		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1200	120	14,40		
Sous total AEP Hors taxes				230,01	Sous total AEP Hors taxes				226,20
Eaux Usées				Eaux Usées					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	29,38	1	29,38	Part collectivité	-	1	-		
Part délégataire		1	-	Part délégataire	25,62	1	25,62		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	1,5134	120	181,61	Part Collectivité	0,7269	120	87,23		
Part délégataire		120	-	Part délégataire (de 1 à 60 m3)	0,2340	60	14,04		
				Part délégataire (> à 60 m3)	0,7000	60	42,00		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20		
Sous total EU Hors taxes				229,59	Sous total EU Hors taxes				188,09
Montant Total H.T.				459,60	Montant Total H.T.				414,28
Montant T.V.A.				35,61	Montant T.V.A.				31,25
Montant Total T.T.C.				495,21	Montant Total T.T.C.				445,53
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,127 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,713 €



Secteur Littoral



Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) pour les communes de :

Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer, Saint-Laurent-de-la-Salanque,
Saint-Nazaire et Villelongue-de-la-Salanque.

Le déléataire est la société SAUR.

Le contrat arrive à échéance le 31décembre 2023.

Les frais d'accès au service s'élèvent à : 38,13 €



Secteur Littoral

Le mot de notre exploitant

La mise en œuvre des travaux d'amélioration du service prévu dans le cadre du contrat sont en cours d'achèvement.

Ils permettent de satisfaire le double objectif d'amélioration de la qualité du service à l'usager (*service de télérelève, fiabilisation des installations de production*) et de diminution des pertes en eau par des investissements structurants sur les réseaux.

PROJETS

- Clôture du château d'eau de Canet-en-Roussillon : 20 000 €
- Réhabilitation du forage F4 (stade) à Sainte-Marie-la-Mer : 14 000 €
- Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Saint-Laurent-de-la-Salanque : 50 000 €
- Construction d'un poste de refoulement au droit de la digue de la station d'épuration de Saint-Laurent-de-la-Salanque : 45 000 €

Chiffres clés

- 200 branchements d'eau potable renouvelés sur deux ans.
- 19 km/l de canalisations d'eau potable ont été inspectées en prévention.
- 265 branchements plomb remplacés.
- 49,57 km/l de réseaux d'eaux usées ont été inspectés en curage préventif.



Secteur Littoral

Focus sur la station de traitement des eaux usées de Sainte-Marie-la-Mer

Les études pour l'amélioration du fonctionnement de cette station (*création d'une seconde filière boues activées*) ainsi que la restructuration (*de 18 000 Eh à 250 000 Eh*) sont en cours.

L'installation du chantier a démarré en fin d'année.

Afin de pallier aux divers dysfonctionnements, et plus particulièrement afin d'éviter de polluer le milieu naturel, en avril, c'est grâce à la réactivité de notre exploitant qu'une canalisation (*celle de l'alimentation de la bâche de filtration*) a été désobstruée ; le temps de l'intervention, les effluents ont été stockés dans un bassin tampon, puis traités avant d'être rejetés.



Boule de clapet logé dans le coude de la canalisation



Secteur Littoral

De la ressource à l'épuration

	Nom du captage	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m ³)
Canet-en-Roussillon	F1 Bis	Aquifère Pliocène	240 271
	F9	Aquifère Pliocène	261 866
	F4 Bis	Aquifère Pliocène	175 099
	F7	Aquifère Pliocène	303 028
	F8	Aquifère Pliocène	317 182
	F10	Aquifère Pliocène	221 603
Sainte-Marie-la-Mer	Forage F2 "Sourribes"	Aquifère Pliocène	216 947
	Forage F3 "Oliu"	Aquifère Pliocène	338 209
	Forage F4 "Ste Marie"	Aquifère Pliocène	205 681
Saint-Laurent-de-la-Salanque	Forage F2 "la ville"	Aquifère Pliocène	661 427
	Forage F3 "château d'eau"	Aquifère Pliocène	72 383
Saint-Nazaire	Forage F5 Camp d'en Barrère	Aquifère Pliocène	268 503
	Forage F6 Camp d'en Barrère	Aquifère Pliocène	315 057
Villelongue-de-la-Salanque	Forage "Christ"	Aquifère Pliocène	98 138
	Nouveau forage F2	Aquifère Pliocène	84 768

Station de traitement des eaux usées de	Capacité épuratoire	MES		DBO		DCO		Nt		NGL		PT	
		en mg/l*	en %*										
Canet-en-Roussillon (& Saint-Nazaire)	66 000	35	90	25	80	125	75	10		15		2	80
Sainte-Marie-la-Mer (& Villelongue-de-la-Salanque)	18 000	35	90	25	80	90	75	40				2	80
Saint-Laurent-de-la-Salanque	16 000	20	95	15	95	50	91			15	80	1	95

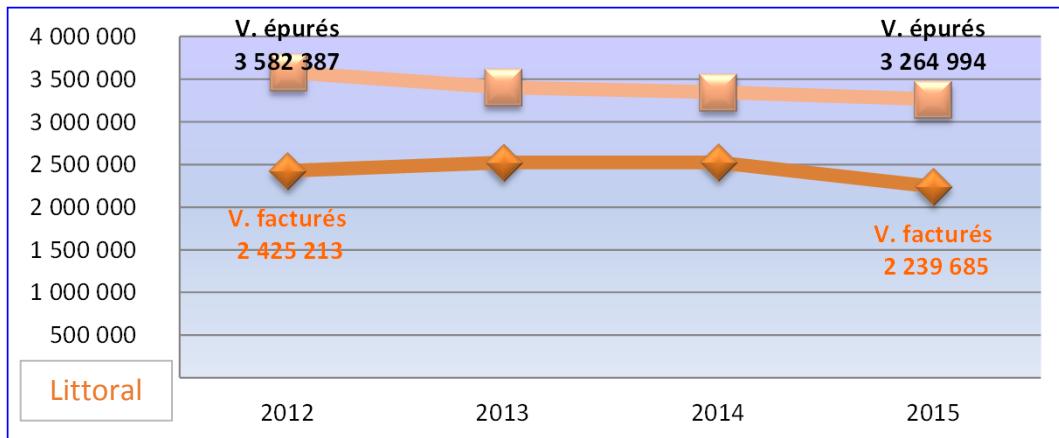
* en mg/l : en valeur moyenne mesurée - * en % : rendement minimum



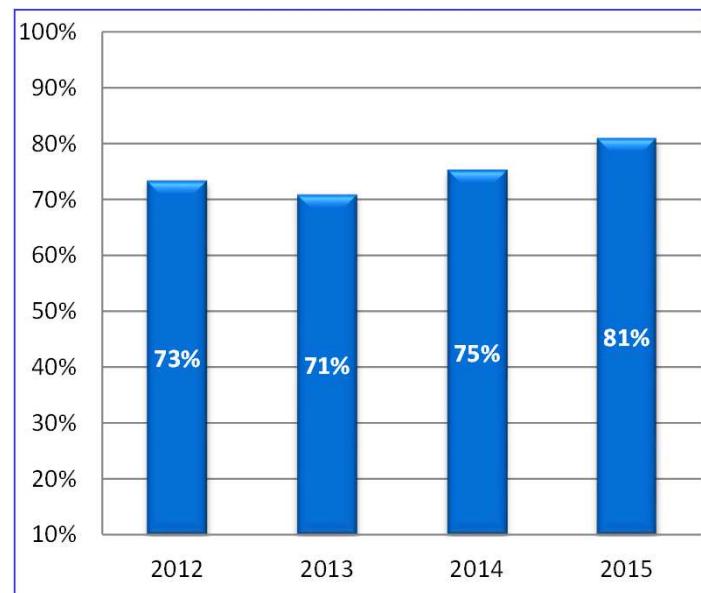
Secteur Littoral

L'évolution des volumes

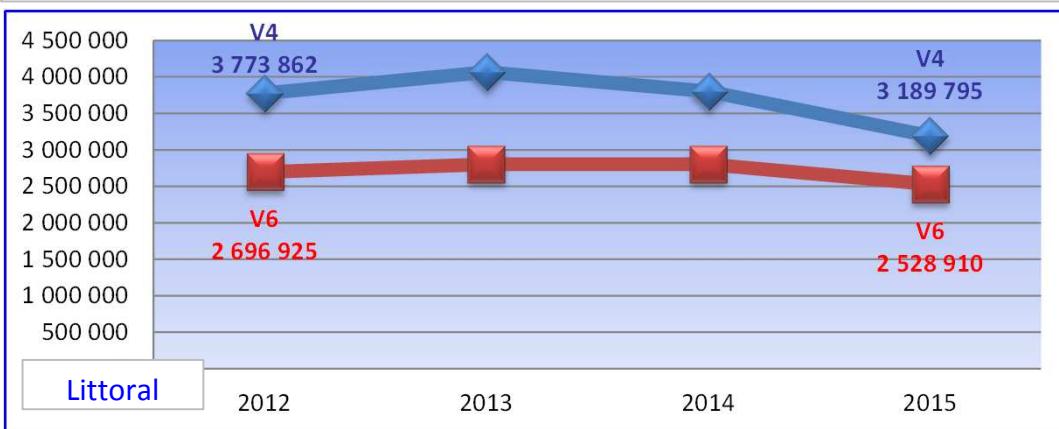
Evolution des volumes (en m³) traités & facturés



Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)

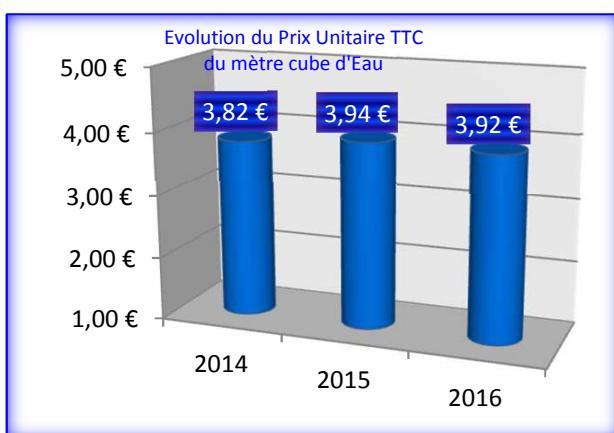


Secteur Littoral – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Canet en Roussillon				Ville de	Canet en Roussillon			
SAUR	SAUR				SAUR	SAUR			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	20,79	1	20,79		Part collectivité	20,00	1	20,00	
Part délégataire	33,28	1	33,28		Part délégataire	33,33	1	33,33	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,2810	120	33,72		Part Collectivité	0,2894	120	34,73	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire	0,4784	120	57,41		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,4791	60	28,75	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,4791	60	28,75	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			194,40		Sous total AEP Hors taxes				194,75
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	36,38	1	36,38		Part collectivité	35,00	1	35,00	
Part délégataire	46,50	1	46,50		Part délégataire	46,64	1	46,64	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,6000	120	72,00		Part Collectivité	0,5800	120	69,60	
Part délégataire	0,5826	120	69,91		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,5844	60	35,06	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,5844	60	35,06	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			243,39		Sous total EU Hors taxes				240,57
Montant Total H.T.			437,79		Montant Total H.T.				435,32
Montant T.V.A.			35,03		Montant T.V.A.				34,77
Montant Total T.T.C.			472,82		Montant Total T.T.C.				470,09
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,940 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,917 €



62

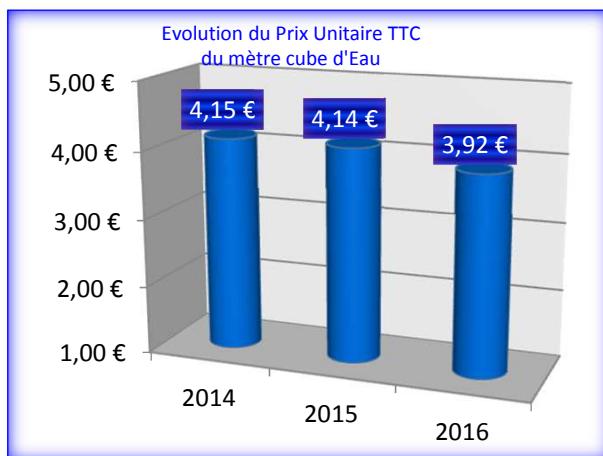


Secteur Littoral – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Sainte Marie la Mer				Ville de	Sainte Marie la Mer			
SAUR	SAUR				SAUR	SAUR			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	-	1	-		Part collectivité	20,00	1	20,00	
Part délégataire	33,28	1	33,28		Part délégataire	33,33	1	33,33	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,4463	120	53,56		Part Collectivité	0,2894	120	34,73	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire	0,4784	120	57,41		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,4791	60	28,75	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,4791	60	28,75	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			193,44		Sous total AEP Hors taxes				194,75
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	20,58	1	20,58		Part collectivité	35,00	1	35,00	
Part délégataire	46,50	1	46,50		Part délégataire	46,64	1	46,64	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,9252	120	111,02		Part Collectivité	0,5800	120	69,60	
Part délégataire	0,5826	120	69,91		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,5844	60	35,06	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,5844	60	35,06	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			266,62		Sous total EU Hors taxes				240,57
Montant Total H.T.			460,06		Montant Total H.T.				435,32
Montant T.V.A.			37,30		Montant T.V.A.				34,77
Montant Total T.T.C.			497,36		Montant Total T.T.C.				470,09
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,145 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,917 €

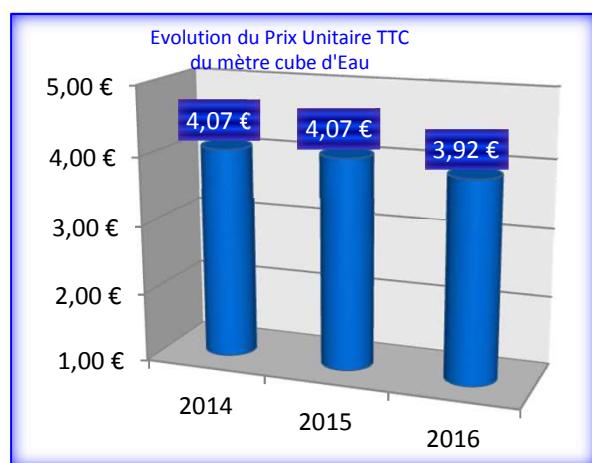


Secteur Littoral – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Saint Laurent de la Salanque				Ville de	Saint Laurent de la Salanque			
SAUR				SAUR					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	20,99	1	20,99		Part collectivité	20,00	1	20,00	
Part délégataire	33,28	1	33,28		Part délégataire	33,33	1	33,33	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,4000	120	48,00		Part Collectivité	0,2894	120	34,73	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire	0,4784	120	57,41		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,4791	60	28,75	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,4791	60	28,75	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			208,88		Sous total AEP Hors taxes				194,75
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	36,74	1	36,74		Part collectivité	35,00	1	35,00	
Part délégataire	46,50	1	46,50		Part délégataire	46,64	1	46,64	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,6000	120	72,00		Part Collectivité	0,5800	120	69,60	
Part délégataire	0,5826	120	69,91		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,5844	60	35,06	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,5844	60	35,06	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			243,75		Sous total EU Hors taxes				240,57
Montant Total H.T.			452,63		Montant Total H.T.				435,32
Montant T.V.A.			35,86		Montant T.V.A.				34,77
Montant Total T.T.C.			488,49		Montant Total T.T.C.				470,09
	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			4,071 €		Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			3,917 €

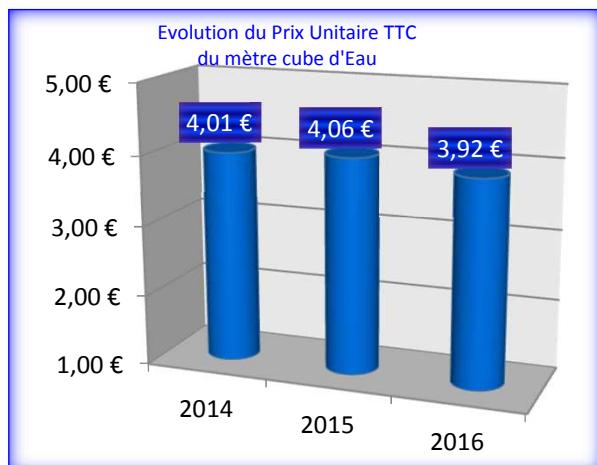


Secteur Littoral – Facture INSEE

La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016



Année			2015	Année			2016
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Saint Nazaire			Ville de	Saint Nazaire		
SAUR				SAUR			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	20,58	1	20,58	Part collectivité	20,00	1	20,00
Part délégataire	33,28	1	33,28	Part délégataire	33,33	1	33,33
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,3410	120	40,92	Part Collectivité	0,2894	120	34,73
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire	0,4784	120	57,41	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,4791	60	28,75
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,4791	60	28,75
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes			201,39	Sous total AEP Hors taxes			194,75
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	36,03	1	36,03	Part collectivité	35,00	1	35,00
Part délégataire	46,50	1	46,50	Part délégataire	46,64	1	46,64
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,6560	120	78,72	Part Collectivité	0,5800	120	69,60
Part délégataire	0,5826	120	69,91	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,5844	60	35,06
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,5844	60	35,06
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			249,76	Sous total EU Hors taxes			240,57
Montant Total H.T.			451,15	Montant Total H.T.			435,32
Montant T.V.A.			36,05	Montant T.V.A.			34,77
Montant Total T.T.C.			487,20	Montant Total T.T.C.			470,09
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			4,060 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			3,917 €

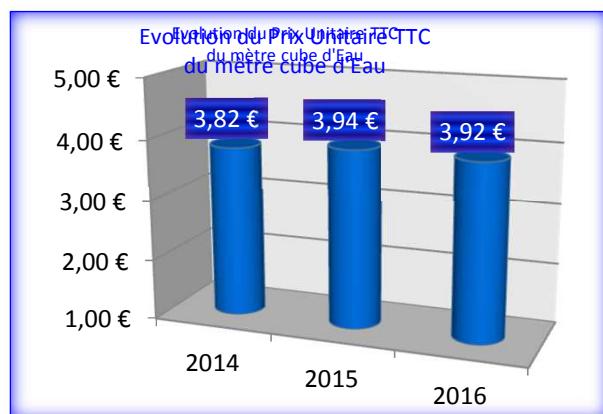


Secteur Littoral – Facture INSEE

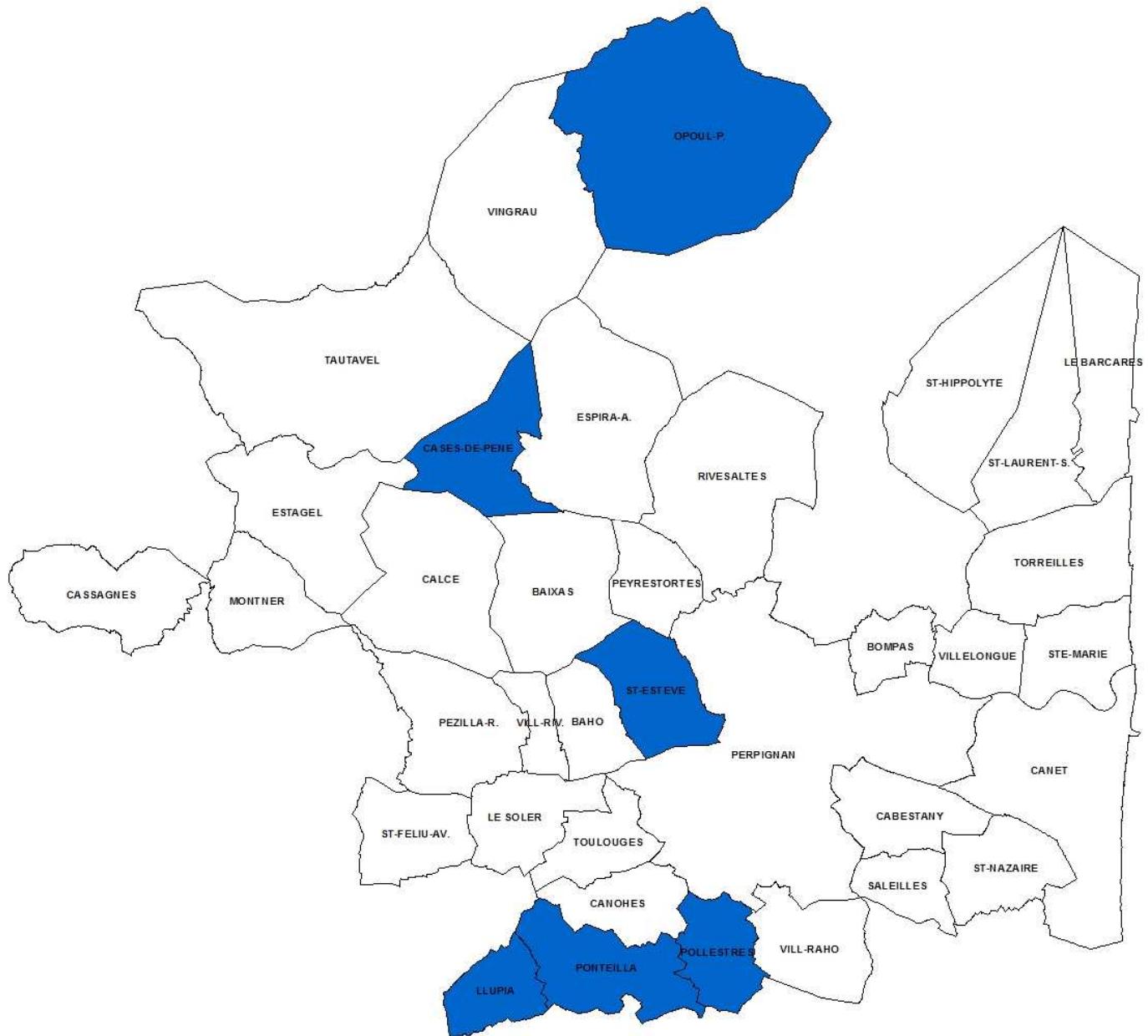
**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Villelongue de la Salanque				Ville de	Villelongue de la Salanque			
SAUR				SAUR					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable				Eau Potable					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	20,79	1	20,79	Part collectivité	20,00	1	20,00		
Part délégataire	33,28	1	33,28	Part délégataire	33,33	1	33,33		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	0,2810	120	33,72	Part Collectivité	0,2894	120	34,73		
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		
Part délégataire	0,4784	120	57,41	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,4791	60	28,75		
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,4791	60	28,75		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		
Sous total AEP Hors taxes			194,40	Sous total AEP Hors taxes					194,75
Eaux Usées				Eaux Usées					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	36,38	1	36,38	Part collectivité	35,00	1	35,00		
Part délégataire	46,50	1	46,50	Part délégataire	46,64	1	46,64		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	0,6000	120	72,00	Part Collectivité	0,5800	120	69,60		
Part délégataire	0,5826	120	69,91	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,5844	60	35,06		
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,5844	60	35,06		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20		
Sous total EU Hors taxes			243,39	Sous total EU Hors taxes					240,57
Montant Total H.T.			437,79	Montant Total H.T.					435,32
Montant T.V.A.			35,03	Montant T.V.A.					34,77
Montant Total T.T.C.			472,82	Montant Total T.T.C.					470,09
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,940 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,917 €



Secteur Périphérie



Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) pour les communes de :

Cases-de-Pène, Llupia, Opoul-Périllos, Pollestres,
Ponteilla-Nyls et Saint-Estève.

Le délégataire est la société SAUR.

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Les frais d'accès au service s'élèvent à : 15,91 €



Secteur Périphérie



Le mot de notre exploitant

La prise en charge des installations des services d'eau potable et d'assainissement pour les nouvelles communes intégrant le secteur au 1^{er} janvier a été énergique, avec des travaux de fiabilisation des installations de production ainsi que la mise en œuvre d'équipements de surveillance sur les réseaux d'eau potable pour les communes de :

Cases-de-Pène, Opoul-Périllos et Saint-Estève.



Focus

Pose de 50 branchements « intelligents » permettant de détecter les fuites du réseau d'eau potable.

Secteur Périphérie

Actions réalisées

Rénovation des réservoirs d'eau potable à :

- Cases-de-Pène : 120 000 €
- Opoul-Périllos : 10 000 €
- Lancement d'une étude d'amélioration du rendement de réseau de Ponteilla : 80 000 €
- Étanchéité du réservoir à Saint Estève (Belvédère) : 20 000 €

Sur les stations de traitement des eaux usées :

- Fin de la construction de la phase 1 de la station au procédé « filtres plantés de roseaux » pour un coût de 1,3 million d'euros à Cases-de-Pène
- Dans un souci de bonne gestion des dépenses publiques, Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Aspres ont souhaité se rapprocher, pour mutualiser les coûts d'un seul équipement commun. La ville de Llupia va donc être connectée à la station de traitement des eaux usées intercommunale de Thuir. La participation de Perpignan Méditerranée Métropole s'établira au prorata des volumes traités, soit environ 20 %, ce qui représente un investissement de 917 625 €.
- Démarrage des travaux de restructuration de la station de Ponteilla : 1,7 million d'euros.

Chiffres clés

- 81 branchements plomb renouvelés
- 66 fuites détectées
- Près de 119 km/l de canalisations d'eau potable inspectées
- 28 km/l de canalisations d'eaux usées ont fait l'objet d'un curage préventif
- Mise en eau (ou en service) de la station de traitement des eaux usées de Cases-de-Pène

PROJETS

- Fin de la rénovation des réservoirs d'eau potable à Cases-de-Pène & Opoul-Périllos.
- Fin des travaux sur les stations de traitement des eaux usées de Ponteilla & Cases-de-Pène.
- Le schéma directeur d'assainissement sur Opoul est lancé : 20 000 €
- Diagnostic des réseaux d'eaux usées à Baixas



Secteur Périphérie

De la ressource à l'épuration

	Nom du captage	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m3)
Cases-de-Pène	Forage Notre Dame de Pène	Karst des Corbières	81 946
Llupia	Forage cave coopérative (à Terrats)	Aquifère pliocène	0
Opoul-Périllos	Forage Courgranes	Karts des Corbières	64 255
Pollestres	Forage F2	Aquifère Pliocène	217 583
	Forage F3 la Devèze	Aquifère Pliocène	122 336
Ponteilla-Nyls	Forage terrain de sports	Aquifère Pliocène	267 924
Saint-Estève	Forage F1 "le Belvédère"	Aquifère Pliocène	276 805
	Forage F2 "Coumette"	Aquifère Pliocène	357 514
	Forage F3 "Ouillastre"	Aquifère Pliocène	440 862

Station de traitement des eaux usées de	Capacité épuratoire	MES		DBO		DCO		NTK		PT	
		en mg/l*	en %*								
Cases-de-Pène	1 200	35	96	15	96	70	94	15	90		
Opoul-Périllos	1 200	35	50	25	60	125	60				
Pollestres	9 500	35	92	15	95	50	94				
Ponteilla	2 200	35	90	25	70	90	75	40			80
Nyls	600		50	35	60		60				

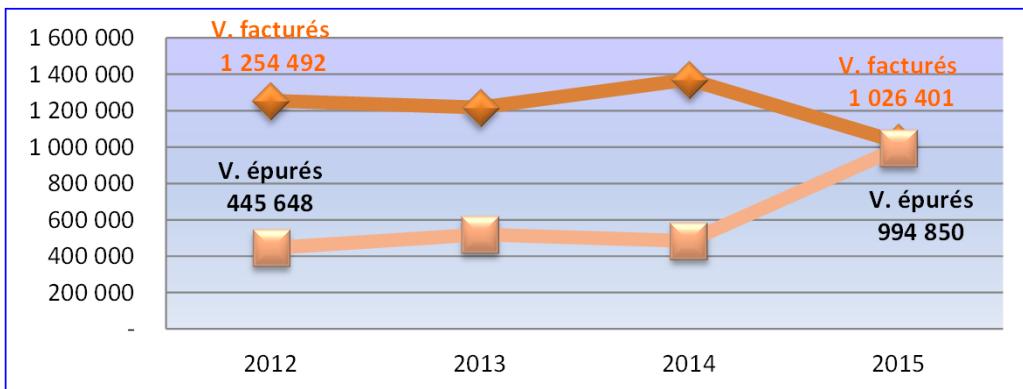
* en mg/ : en valeur moyenne mesurée - * en % : rendement minimum



Secteur Périphérie

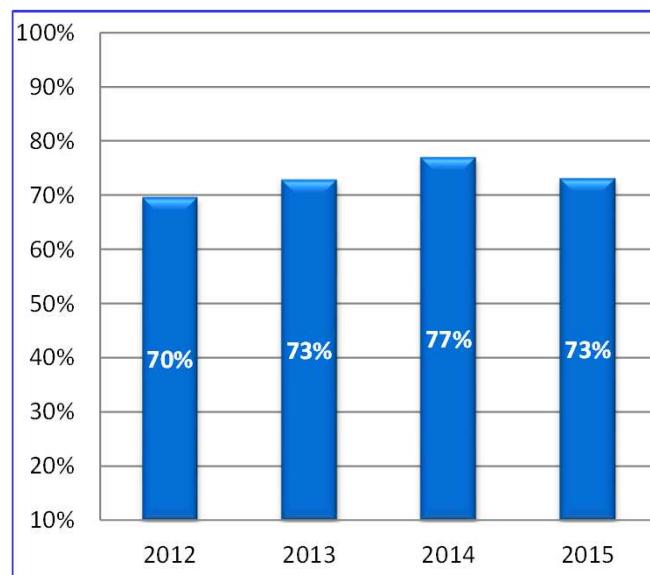
L'évolution des volumes

Evolution des volumes (en m³) traités & facturés

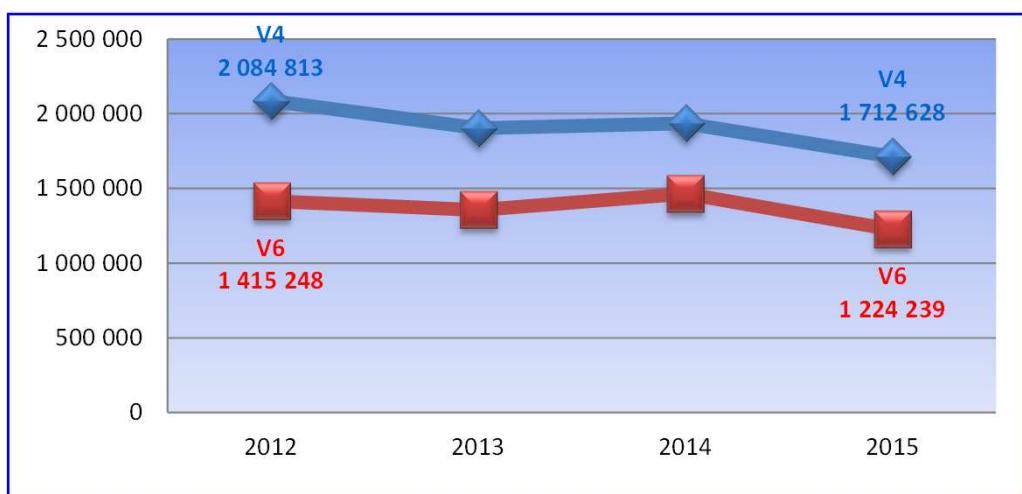


Sur le graphique ci-contre, le rendement de réseau ne peut être comparé. En effet, les communes de Cases-de-Pène, Opoul-Périllos et Saint-Estève sont entrées le 1^{er} janvier ; ce secteur sera complet en 2016.

Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)

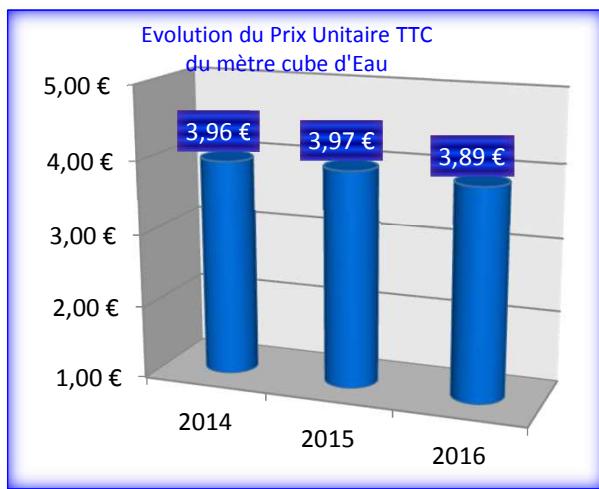


Secteur Périphérie – Facture INSEE

La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016



Année			2015	Année			2016
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Cases de Pène			Ville de	Cases de Pène		
SAUR				SAUR			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	15,00	1	15,00	Part collectivité	17,00	1	17,00
Part délégataire	24,00	1	24,00	Part délégataire	23,86	1	23,86
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,3100	120	37,20	Part Collectivité	0,3100	120	37,20
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire	0,5427	120	65,12	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes			190,52	Sous total AEP Hors taxes			192,01
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	20,00	1	20,00	Part collectivité	25,00	1	25,00
Part délégataire	34,00	1	34,00	Part délégataire	33,90	1	33,90
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,8000	120	96,00	Part Collectivité	0,6800	120	81,60
Part délégataire	0,6770	120	81,23	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,3349	60	20,09
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	1,0149	60	60,89
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			249,83	Sous total EU Hors taxes			240,69
Montant Total H.T.			440,35	Montant Total H.T.			432,69
Montant T.V.A.			35,46	Montant T.V.A.			34,63
Montant Total T.T.C.			475,81	Montant Total T.T.C.			467,32
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			
3,965 €				3,894 €			

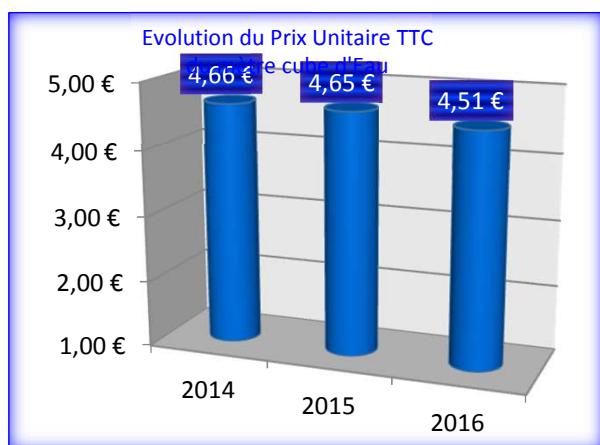


Secteur Périphérie – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Llupia				Ville de	Llupia			
SAUR	Llupia				SAUR	Llupia			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	22,52	1	22,52		Part collectivité	20,00	1	20,00	
Part délégataire	25,97	1	25,97		Part délégataire	23,86	1	23,86	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,6093	120	73,12		Part Collectivité	0,6000	120	72,00	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire	0,6791	120	81,50		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
				Sous total AEP Hors taxes					229,81
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	29,74	1	29,74		Part collectivité	30,00	1	30,00	
Part délégataire	15,17	1	15,17		Part délégataire	33,90	1	33,90	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,9897	120	118,76		Part Collectivité	0,9000	120	108,00	
Part délégataire	0,6936	120	83,23		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,3349	60	20,09	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	1,0149	60	60,89	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
				Sous total EU Hors taxes					272,09
Montant Total H.T.				517,81	Montant Total H.T.				501,89
Montant T.V.A.				40,43	Montant T.V.A.				39,85
Montant Total T.T.C.				558,24	Montant Total T.T.C.				541,74
					Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à	4,652 €			Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à
									4,515 €



Secteur Périphérie – Facture INSEE

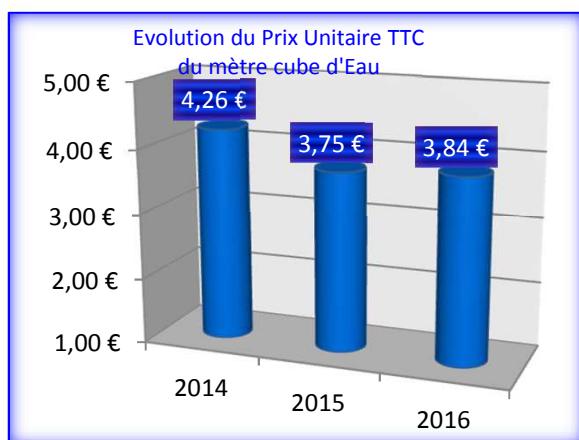
**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**

MAIRIE

OPoul-PéRILLOS



66600 Année 2015				Année 2016			
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Opoul-Périllos			Ville de	Opoul-Périllos		
SAUR				SAUR			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	15,00	1	15,00	Part collectivité	15,00	1	15,00
Part délégataire	24,00	1	24,00	Part délégataire	23,86	1	23,86
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,4700	120	56,40	Part Collectivité	0,4600	120	55,20
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire	0,5427	120	65,12	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes			209,72	Sous total AEP Hors taxes			208,01
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	20,00	1	20,00	Part collectivité	32,00	1	32,00
Part délégataire	34,00	1	34,00	Part délégataire	33,90	1	33,90
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,4500	120	54,00	Part Collectivité	0,4400	120	52,80
Part délégataire	0,6770	120	81,23	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,3349	60	20,09
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	1,0149	60	60,89
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			207,83	Sous total EU Hors taxes			218,89
Montant Total H.T.			417,55	Montant Total H.T.			426,89
Montant T.V.A.			32,32	Montant T.V.A.			33,33
Montant Total T.T.C.			449,87	Montant Total T.T.C.			460,22
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,749 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à		

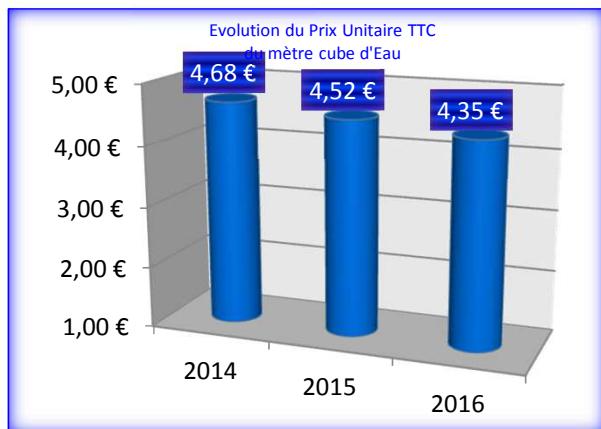


Secteur Périphérie – Facture INSEE

La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016

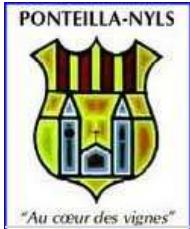


Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Pollestres				Ville de	Pollestres			
SAUR				SAUR	Désignation				
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	15,00	1	15,00		Part collectivité	16,00	1	16,00	
Part délégataire	24,00	1	24,00		Part délégataire	23,86	1	23,86	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,7700	120	92,40		Part Collectivité	0,7000	120	84,00	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire	0,5427	120	65,12		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			245,72		Sous total AEP Hors taxes				237,81
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	20,00	1	20,00		Part collectivité	22,00	1	22,00	
Part délégataire	34,00	1	34,00		Part délégataire	33,90	1	33,90	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,8650	120	103,80		Part Collectivité	0,7500	120	90,00	
Part délégataire	0,6770	120	81,23		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,3349	60	20,09	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	1,0149	60	60,89	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			257,63		Sous total EU Hors taxes				246,09
Montant Total H.T.			503,35		Montant Total H.T.				483,89
Montant T.V.A.			39,28		Montant T.V.A.				37,69
Montant Total T.T.C.			542,63		Montant Total T.T.C.				521,58
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,522 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,347 €

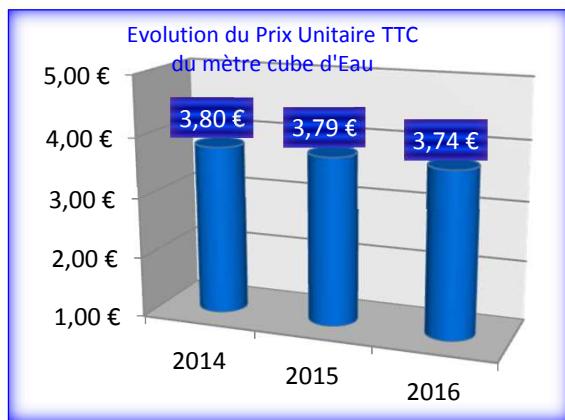


Secteur Périphérie – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Ponteilla-Nyhs				Ville de	Ponteilla-Nyhs			
SAUR	Ponteilla-Nyhs			SAUR		Ponteilla-Nyhs			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	22,95	1	22,95		Part collectivité	22,00	1	22,00	
Part délégataire	25,97	1	25,97		Part délégataire	23,86	1	23,86	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,4486	120	53,83		Part Collectivité	0,3000	120	36,00	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire	0,6791	120	81,50		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			233,45		Sous total AEP Hors taxes				195,81
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	27,14	1	27,14		Part collectivité	20,00	1	20,00	
Part délégataire	15,17	1	15,17		Part délégataire	33,90	1	33,90	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,3785	120	45,42		Part Collectivité	0,5500	120	66,00	
Part délégataire	0,6936	120	83,23		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,3349	60	20,09	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	1,0149	60	60,89	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			189,56		Sous total EU Hors taxes				220,09
Montant Total H.T.			423,01		Montant Total H.T.				415,89
Montant T.V.A.			31,80		Montant T.V.A.				32,78
Montant Total T.T.C.			454,81		Montant Total T.T.C.				448,67
			Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à	3,790 €				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à	3,739 €

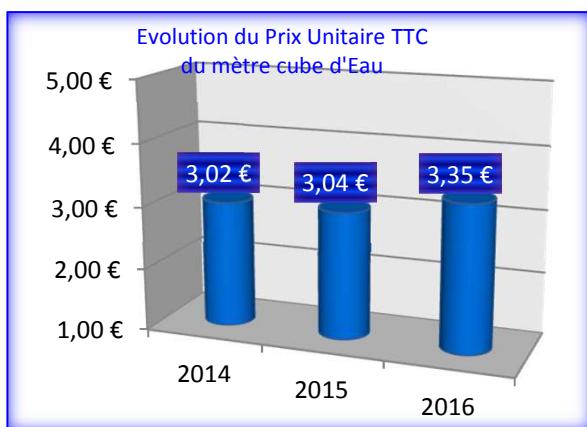


Secteur Périphérie – Facture INSEE

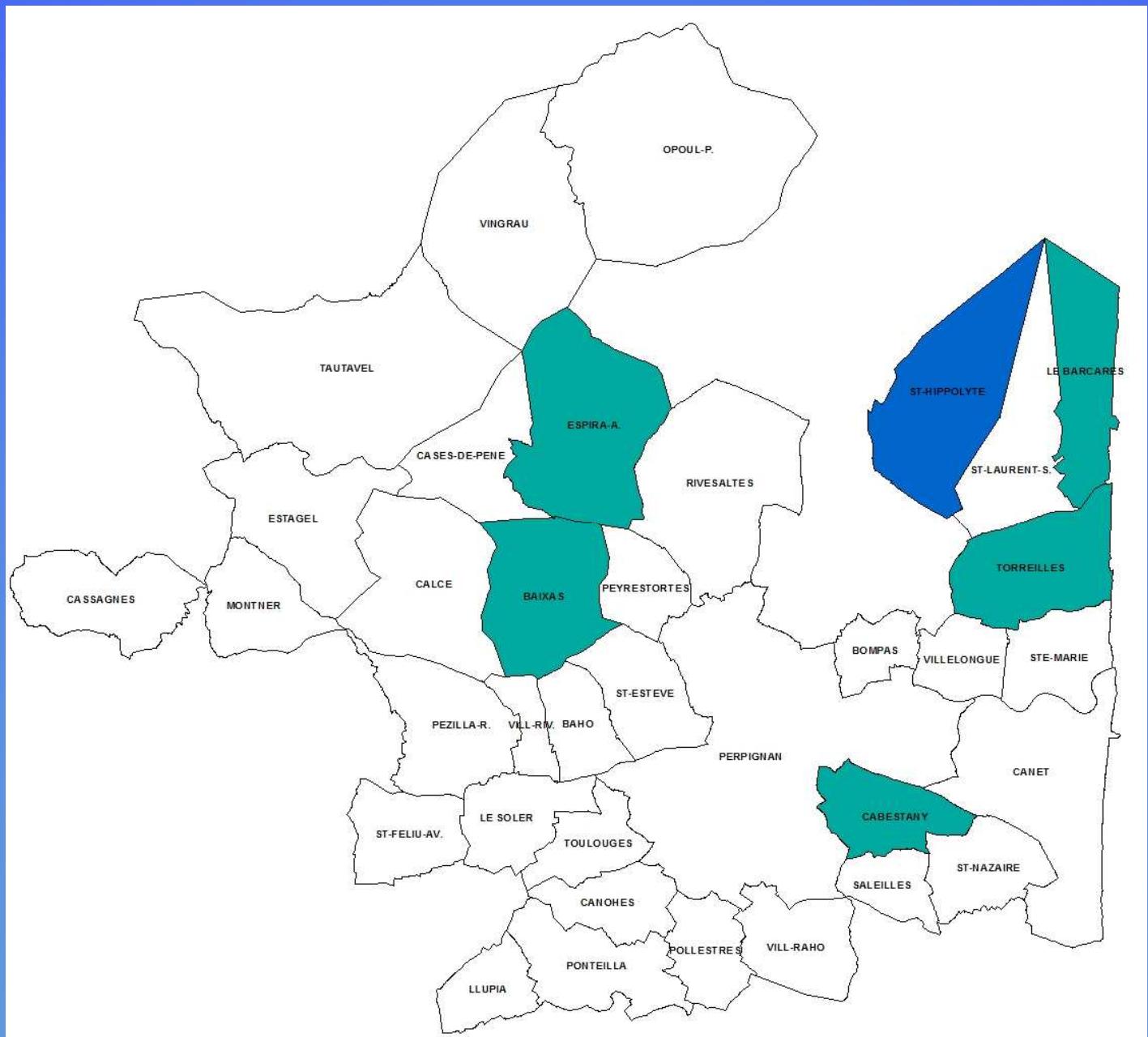
**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année Facture type INSEE 120 m3				Année Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Saint Estève			Ville de	Saint Estève			
SAUR				SAUR				
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable								
Abonnement				Abonnement				
Part collectivité	15,00	1	15,00	Part collectivité	15,00	1	15,00	
Part délégataire	24,00	1	24,00	Part délégataire	23,86	1	23,86	
Consommation				Consommation				
Part Collectivité	0,0900	120	10,80	Part Collectivité	0,0900	120	10,80	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire [0, 60m3]	0,2693	60	16,16	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07	
Part délégataireau-delà de 60m3	0,8160	60	48,96	Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68	
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes				164,12	Sous total AEP Hors taxes			163,61
Eaux Usées								
Abonnement				Eaux Usées				
Part collectivité	20,00	1	20,00	Part collectivité	20,00	1	20,00	
Part délégataire	34,00	1	34,00	Part délégataire	33,90	1	33,90	
Consommation				Consommation				
Part Collectivité	0,1700	120	20,40	Part Collectivité	0,1700	120	20,40	
Part délégataire [0, 60m3]	0,3300	60	19,80	Part délégataire [0, 60m3]	0,3349	60	20,09	
Part délégataireau-delà de 60m3	1,0180	60	61,08	Part délégataireau-delà de 60m3	1,0149	60	60,89	
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes				173,88	Sous total EU Hors taxes			174,49
Montant Total H.T.								
				338,00	Montant Total H.T.			338,09
Montant T.V.A.								26,45
Montant Total T.T.C.								364,54
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,037 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			3,038 €



Les autres Communes...

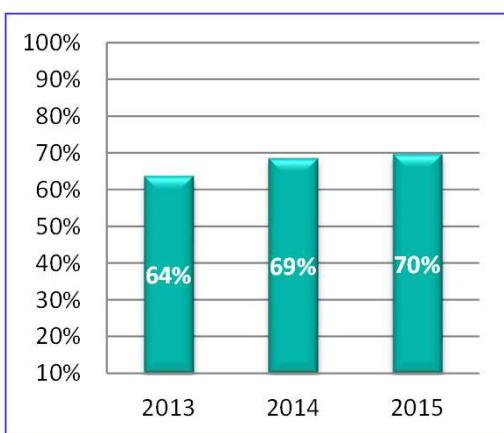


Baixas

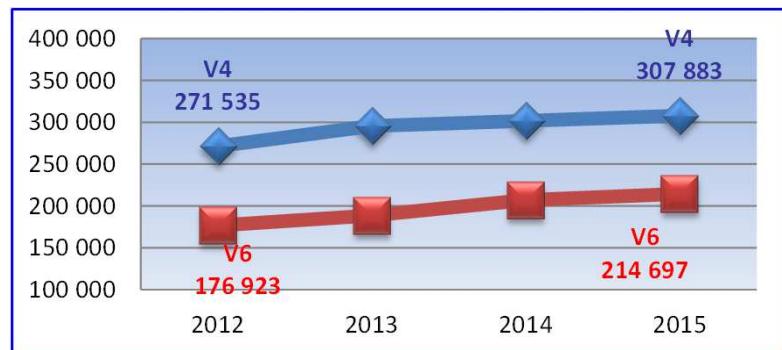
Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) à Baixas. Le délégataire est la société Véolia. Le contrat arrive à échéance le 31décembre 2015. Les frais d'accès au service s'élèvent à : 0 €

Nature des ressources utilisées	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m ³)
Forage Mas Blanès (à Villeneuve de la Rivière)	Aquifère Pliocène	309 083
Forage Lou Peyrou	Aquifère Pliocène	126

Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)

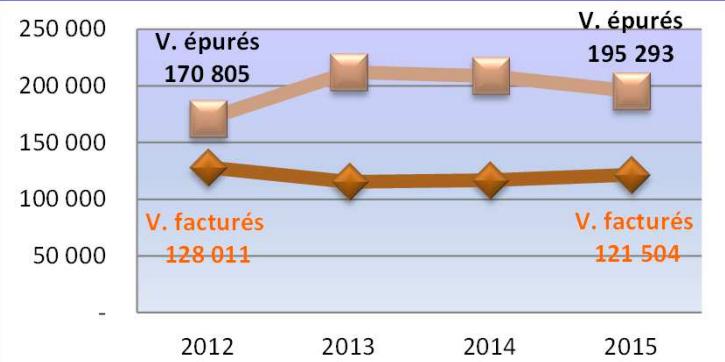


Le mot de notre exploitant :

Véolia s'est attaché à assurer, jusqu'au dernier jour du contrat, un service de qualité, grâce à la réactivité et l'implication des équipes locales.

Station de traitement des eaux usées de	Capacité épuratoire	MES		DBO		DCO		Nt	
		en mg/l*	en %*						
Baixas	4000	35	92	15	95	60	90	15	80

Evolution des volumes (en m³) traités & facturés



Focus

- Aucune non-conformité tant sur l'eau potable que sur les rejets de la station de traitement des eaux usées, n'a été enregistrée.
- Amélioration du rendement de réseau d'un peu plus d'un point.
- 50 fuites ont été réparées durant l'exercice.

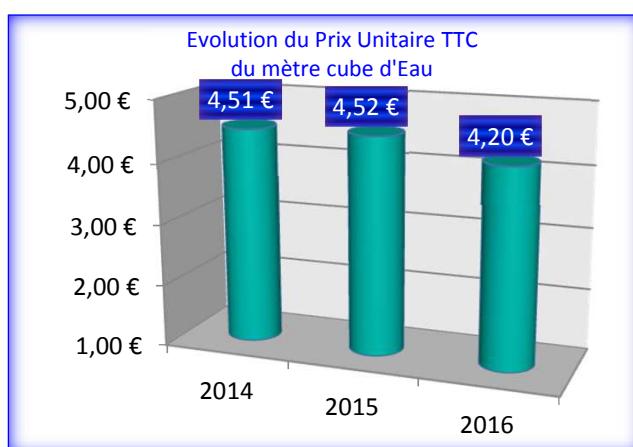


Baixas – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Baixas				Ville de	Baixas			
Véolia				SAUR					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable				Eau Potable					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	29,03	1	29,03	Part collectivité	26,00	1	26,00		
Part délégataire	36,86	1	36,86	Part délégataire	23,86	1	23,86		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	0,4388	120	52,66	Part Collectivité	0,6100	120	73,20		
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		
Part délégataire	0,6256	120	75,07	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07		
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		
Redevance Prélèvement	0,1100	120	13,20	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00		
Sous total AEP Hors taxes			244,02	Sous total AEP Hors taxes					237,01
Eaux Usées				Eaux Usées					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	45,86	1	45,86	Part collectivité	25,00	1	25,00		
Part délégataire	34,90	1	34,90	Part délégataire	33,90	1	33,90		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	0,6603	120	79,24	Part Collectivité	0,6000	120	72,00		
Part délégataire	0,6747	120	80,96	Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,3349	60	20,09		
				Part délégataire, au-delà de 60 m3	1,0149	60	60,89		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20		
Sous total EU Hors taxes			259,56	Sous total EU Hors taxes					231,09
Montant Total H.T.			503,58	Montant Total H.T.					468,09
Montant T.V.A.			39,38	Montant T.V.A.					36,14
Montant Total T.T.C.			542,95	Montant Total T.T.C.					504,24
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,525 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,202 €

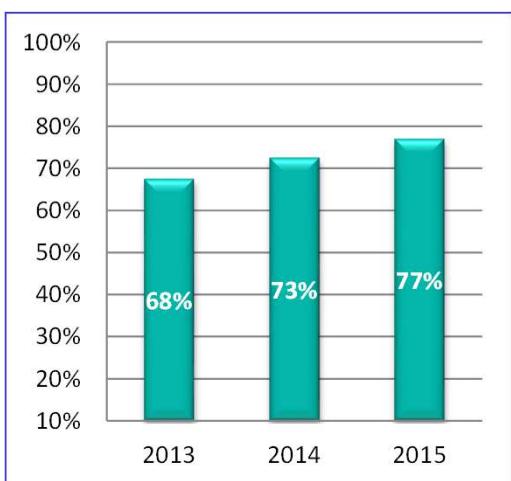


Cabestany

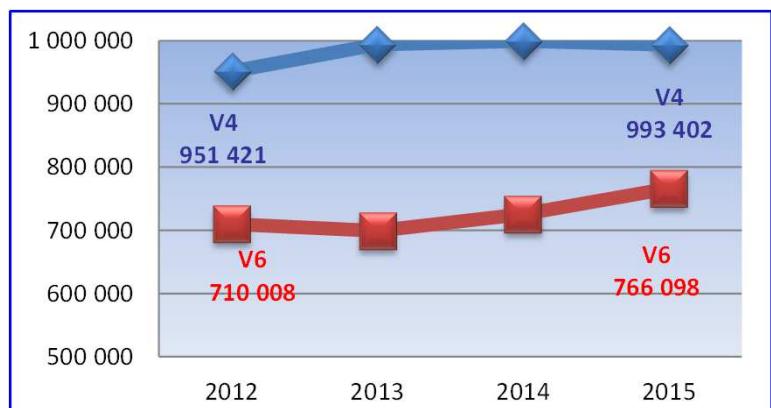
Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) à Cabestany. Le délégataire est la société Véolia. Le contrat arrive à échéance le 9 Mai 2017. Les frais d'accès au service s'élèvent à : 50,48 €

Nature des ressources utilisées	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m ³)
Forage F3 "La Butte"	Aquifère Pliocène	426 278
Forage F4 " La Madeleine"	Aquifère Pliocène	568 101

Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)

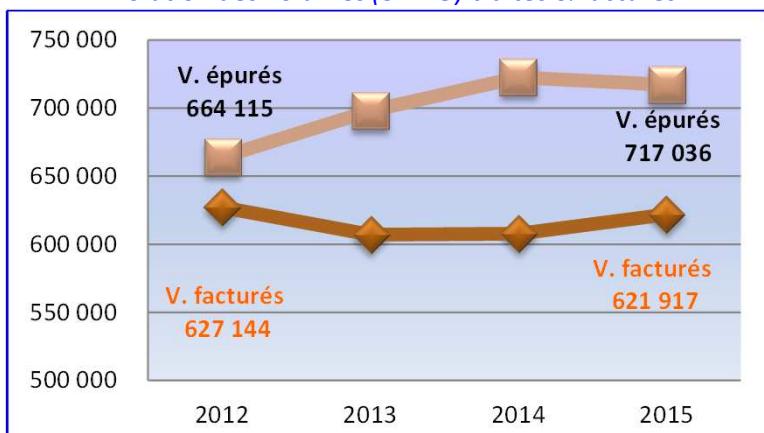


Le mot de notre exploitant :

Cette année encore, plus de 25 Km de canalisations d'eau potable ont été investigués dans le cadre de la recherche de fuite. 52 fuites ont été détectées et réparées, 1 406 branchements ont été renouvelés : ainsi, le rendement de réseau s'améliore de 4 points.

Des propositions d'aménagement du réseau d'eau potable ont été présentées au bureau d'études en charge du SDAEP (*schéma directeur*) actuellement en cours d'élaboration (exemple : modulation de la pression de l'eau de secours venant de Perpignan) ceci, toujours dans une perspective de réduire les pertes en eau.

Evolution des volumes (*en m³*) traités & facturés



Focus

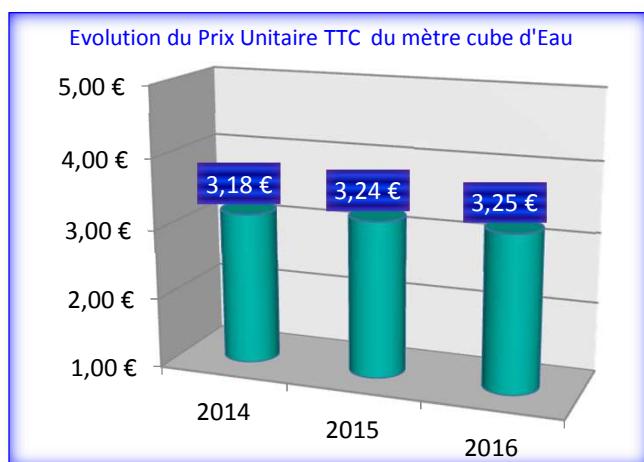
- 100 % de conformité aussi bien en eau potable que sur le traitement des eaux usées.
 - Près de 5 km de canalisations d'eaux usées ont fait l'objet de curage en prévention.

Cabestany – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016					
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3							
Ville de	Cabestany			Ville de	Cabestany						
Véolia				Véolia							
Désignation											
Eau Potable	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Eau Potable	Prix unitaire	Quantité	Prix Total				
Abonnement				Abonnement							
Part collectivité	12,39	1	12,39	Part collectivité	12,39	1	12,39				
Part déléataire	24,68	1	24,68	Part déléataire	24,36	1	24,36				
Consommation											
Part Collectivité	0,1785	120	21,42	Part Collectivité	0,1785	120	21,42				
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40				
Part déléataire	0,5995	120	71,94	Part déléataire	0,6051	120	72,61				
Agence de l'Eau											
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80				
Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00				
Sous total AEP Hors taxes				Sous total AEP Hors taxes							
			179,63				179,98				
Eaux Usées											
Abonnement				Abonnement							
Part collectivité	-	1	-	Part collectivité	-	1	-				
Part déléataire	15,84	1	15,84	Part déléataire	15,64	1	15,64				
Consommation											
Part Collectivité	0,3650	120	43,80	Part Collectivité	0,3650	120	43,80				
Part déléataire	0,8590	120	103,08	Part déléataire	0,8567	120	102,80				
Agence de l'Eau											
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20				
Sous total EU Hors taxes				Sous total EU Hors taxes							
			181,32				181,44				
Montant Total H.T.											
			360,95	Montant Total H.T.			361,43				
Montant T.V.A.											
			28,01	Montant T.V.A.			28,04				
Montant Total T.T.C.											
			388,96	Montant Total T.T.C.			389,47				
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,241 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à						
								3,246 €			

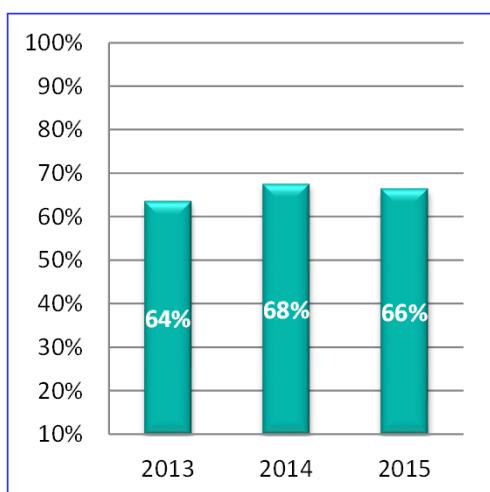


Espira-de-l'Agly

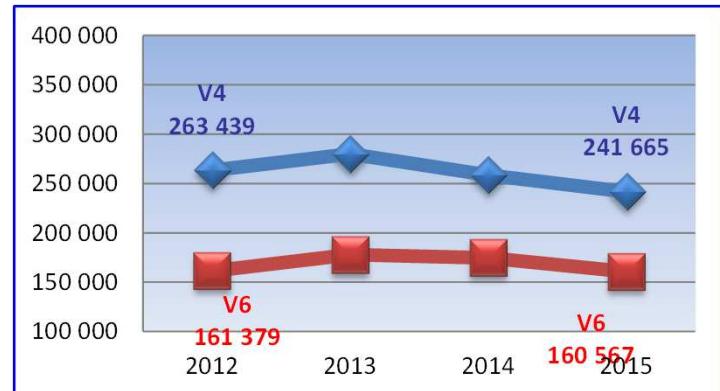
Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) à Espira-de-l'Agly. Le délégataire est la société Véolia. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2019. Les frais d'accès au service s'élèvent à : 51,48 €

Nature des ressources utilisées	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m ³)
Forage F4 Stade	Aquifère Pliocène	243 165

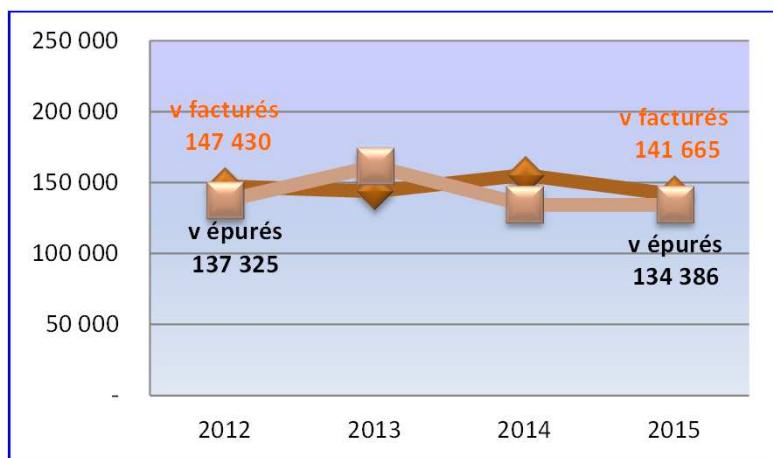
Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)



Evolution des volumes (en m³) traités & facturés



Focus

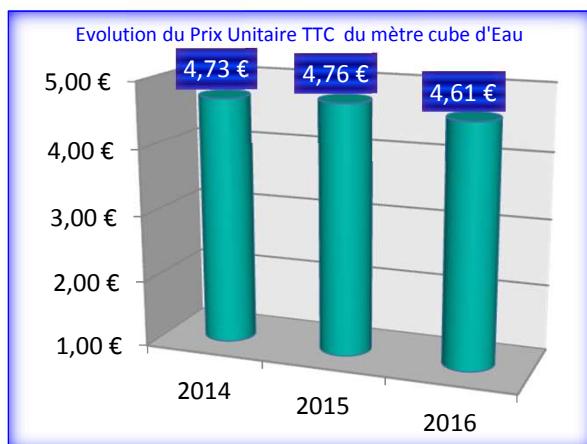
- 100 % de conformité en eau potable comme sur le traitement des eaux usées
 - Sur 3,3 km de canalisations d'eau potable inspectées, 3 fuites ont été détectées.
 - Près de 2 km de réseau d'eaux usées ont fait l'objet d'un curage préventif

Espira-de-l'Agly – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année		2015		Année		2016	
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Espira de l'Agly	Ville de	Espira de l'Agly	Ville de	Espira de l'Agly	Ville de	Espira de l'Agly
Véolia		Véolia		Véolia		Véolia	
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	34,14	1	34,14	Part collectivité	20,00	1	20,00
Part délégataire	52,17	1	52,17	Part délégataire	51,67	1	51,67
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,4930	120	59,16	Part Collectivité	0,4500	120	54,00
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire	0,7687	120	92,24	Part délégataire	0,7767	120	93,20
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélevement	0,1000	120	12,00	Redevance Prélevement	0,1000	120	12,00
Sous total AEP Hors taxes			286,91	Sous total AEP Hors taxes			268,07
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	35,57	1	35,57	Part collectivité	35,00	1	35,00
Part délégataire	15,04	1	15,04	Part délégataire	14,96	1	14,96
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,5251	120	63,01	Part Collectivité	0,5300	120	63,60
Part délégataire	0,9309	120	111,71	Part délégataire	0,9426	120	113,11
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			243,93	Sous total EU Hors taxes			245,87
Montant Total H.T.			530,84	Montant Total H.T.			513,95
Montant T.V.A.			40,17	Montant T.V.A.			39,33
Montant Total T.T.C.			571,02	Montant Total T.T.C.			553,28
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			4,758 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à			4,611 €

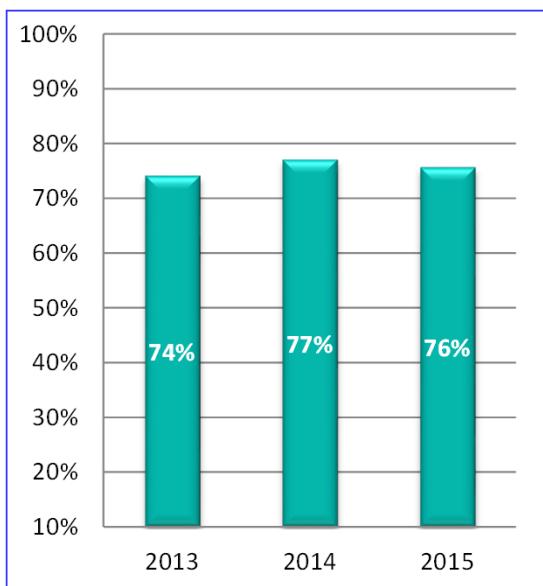


Le Barcarès

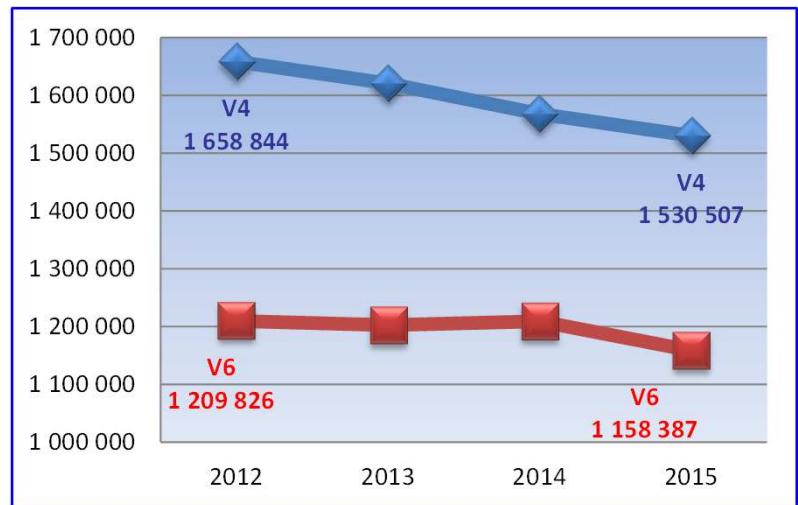
Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) à Le Barcarès. Le délégataire est la société Véolia. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017. Les frais d'accès au service s'élèvent à : 50,56 €

Nature des ressources utilisées	Nom de la ressource	Volume prélevé
Syndicat mixte (SMIPEP) de Leucate-Le Barcarès <i>*le volume indiqué est le volume total du syndicat</i>	Aquifère Pliocène	3 092 395*

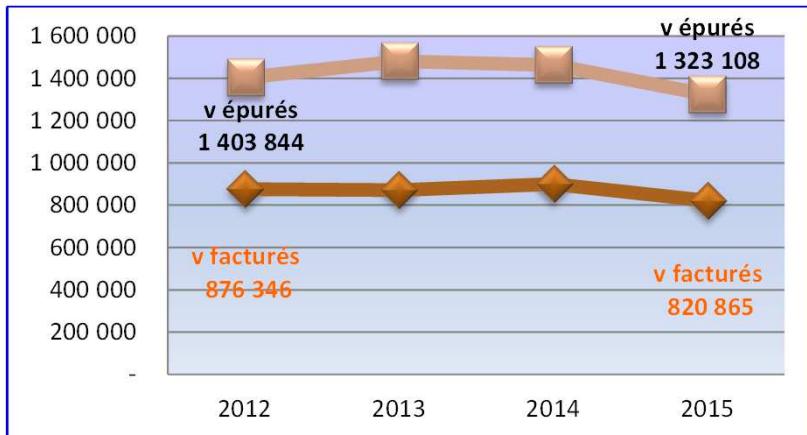
Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)



Evolution des volumes (en m³) traités & facturés



Focus

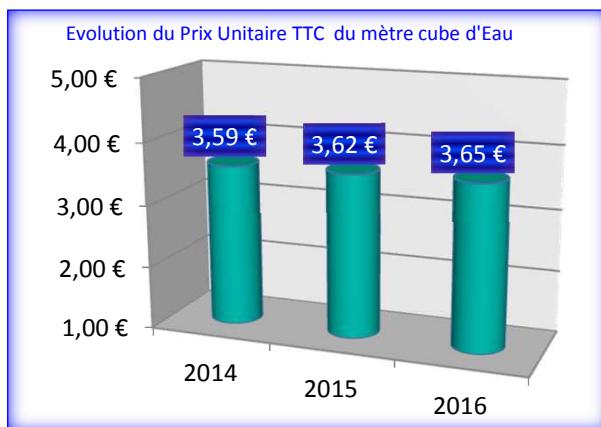
- 100 % de conformité aussi bien en eau potable que dans le traitement des eaux usées.
 - Sur 600 ml de canalisations d'eau potable inspectées en prévention, deux fuites ont été détectées.
 - Près de 9 km de réseau d'eaux usées ont subi un curage préventif.

Le Barcarès – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Le Barcarès				Ville de	Le Barcarès			
Véolia				Véolia					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable				Eau Potable					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	5,47	1	5,47	Part collectivité	10,00	1	10,00		
Part délégataire	26,30	1	26,30	Part délégataire	25,99	1	25,99		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	0,3471	120	41,65	Part Collectivité	0,3471	120	41,65		
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		
Part délégataire	0,3022	120	36,26	Part délégataire	0,3054	120	36,65		
Part production (SMIPEP)	0,1500	120	18,00	Part production (SMIPEP)	0,1500	120	18,00		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		
Redevance Prélèvement	0,1200	120	14,40	Redevance Prélèvement	0,1200	120	14,40		
Sous total AEP Hors taxes				Sous total AEP Hors taxes					183,89
Eaux Usées				Eaux Usées					
Abonnement				Abonnement					
Part collectivité	13,45	1	13,45	Part collectivité	15,00	1	15,00		
Part délégataire	40,64	1	40,64	Part délégataire	40,24	1	40,24		
Consommation				Consommation					
Part Collectivité	0,7342	120	88,10	Part Collectivité	0,7000	120	84,00		
Part délégataire	0,5209	120	62,51	Part délégataire	0,5252	120	63,02		
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20		
Sous total EU Hors taxes				Sous total EU Hors taxes					221,46
Montant Total H.T.				Montant Total H.T.					405,35
Montant T.V.A.				Montant T.V.A.					32,26
Montant Total T.T.C.				Montant Total T.T.C.					437,61
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,623 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				3,647 €

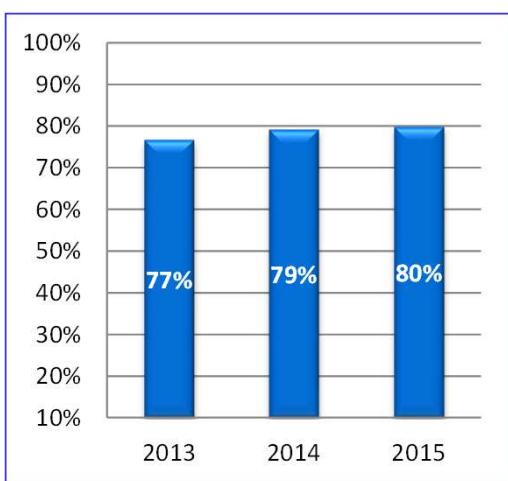


Saint-Hippolyte

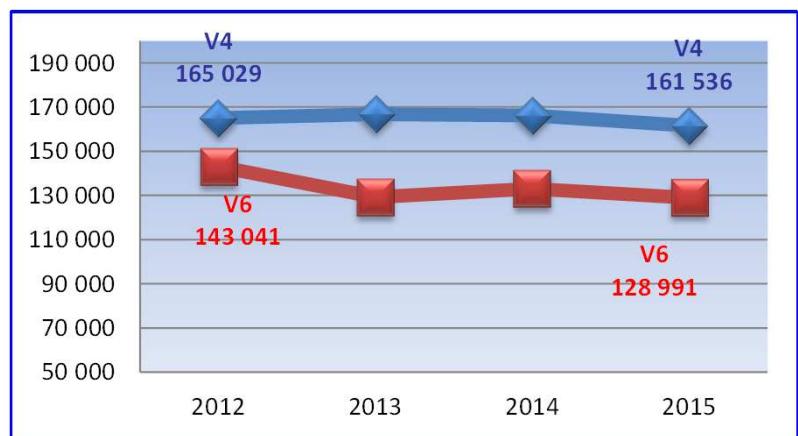
Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) à Saint-Hippolyte. Le délégataire est la société SAUR. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2019. Les frais d'accès au service s'élèvent à : 44,24 €

Nature des ressources utilisées	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m ³)
Forage F2 ancienne gare	Aquifère Pliocène	168 069

Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)

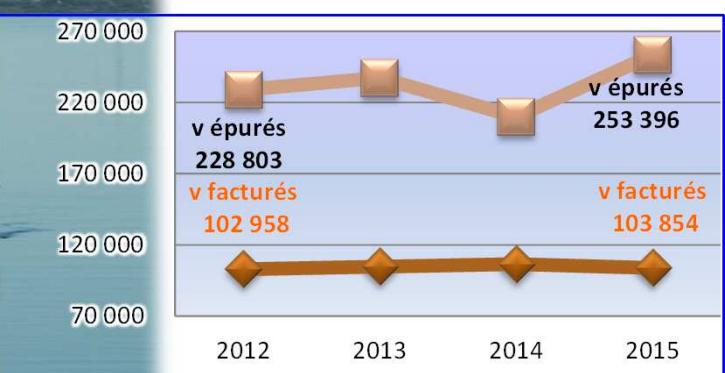


Le mot de notre exploitant :

Dans notre recherche de proximité et de réactivité pour les usagers du service, une attention, toute particulière a été portée à la réduction des « eaux parasites » ainsi qu'une amélioration d'un point du rendement de réseau d'eau potable. Afin d'assurer une meilleure qualité des rejets dans le milieu naturel, le travail est assuré quotidiennement.



Evolution des volumes (en m³) traités & facturés

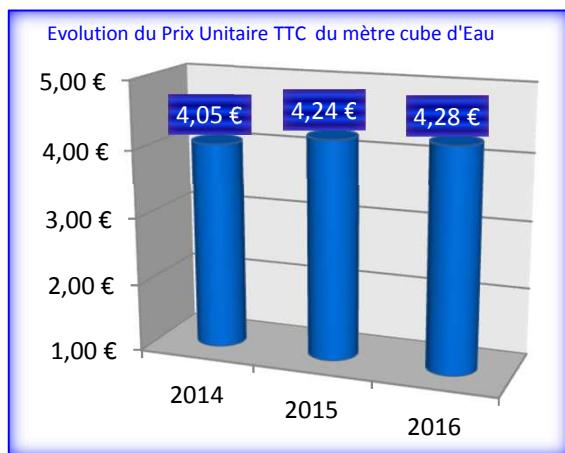


Saint-Hippolyte – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				Année			
Facture type INSEE 120 m3				Facture type INSEE 120 m3			
Ville de	Saint Hippolyte			Ville de	Saint Hippolyte		
SAUR				SAUR			
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total
Eau Potable				Eau Potable			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	4,60	1	4,60	Part collectivité	4,60	1	4,60
Part délégataire	21,08	1	21,08	Part délégataire	21,32	1	21,32
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,3335	120	40,02	Part Collectivité	0,3335	120	40,02
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40
Part délégataire	0,5026	120	60,31	Part délégataire	0,5083	120	61,00
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	Redevance Pollution	0,2900	120	34,80
Redevance Prélevement	0,0900	120	10,80	Redevance Prélevement	0,0900	120	10,80
Sous total AEP Hors taxes			174,01	Sous total AEP Hors taxes			174,94
Eaux Usées				Eaux Usées			
Abonnement				Abonnement			
Part collectivité	16,28	1	16,28	Part collectivité	16,28	1	16,28
Part délégataire	20,93	1	20,93	Part délégataire	20,89	1	20,89
Consommation				Consommation			
Part Collectivité	0,9539	120	114,47	Part Collectivité	0,9539	120	114,47
Part délégataire	1,0467	120	125,60	Part délégataire	1,0660	120	127,92
Agence de l'Eau				Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60	Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20
Sous total EU Hors taxes			295,88	Sous total EU Hors taxes			298,76
Montant Total H.T.			469,89	Montant Total H.T.			473,69
Montant T.V.A.			39,16	Montant T.V.A.			39,50
Montant Total T.T.C.			509,05	Montant Total T.T.C.			513,19
Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à				4,242 €	Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à		
				4,277 €			

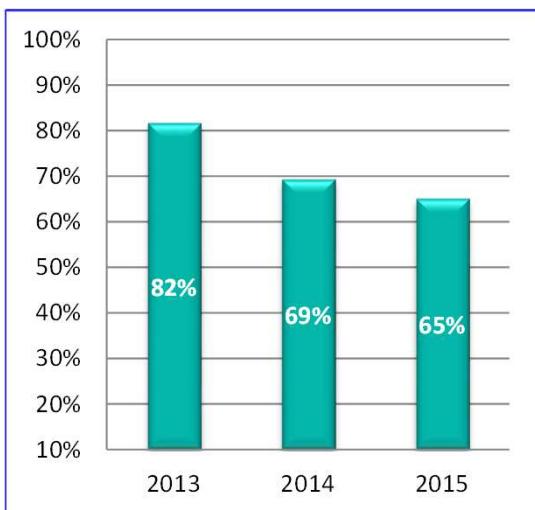


Torreilles

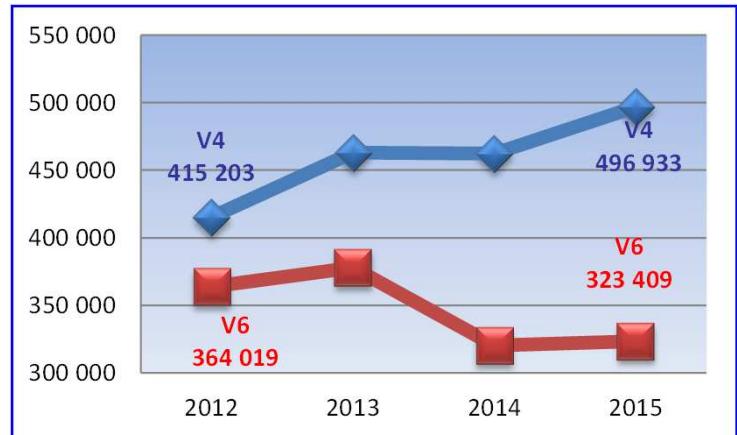
Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont exploités en Délégation de service Public (DSP) à Torreilles. Le délégataire est la société Véolia. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2015. Les frais d'accès au service s'élèvent à : 0 €

Nature des ressources	Nom de la ressource	Volume prélevé (en m3)
Forage F1 "Aychougadou"	Aquifère Pliocène	169 117
Forage F2 "Aychougadou"	Aquifère Pliocène	176 940
Forage F4 "Coutius"	Aquifère Pliocène	152 276

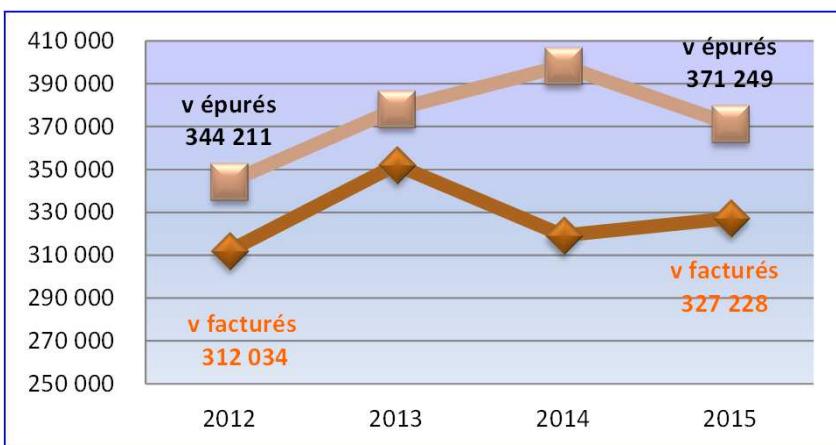
Evolution du rendement de réseau AEP



Evolution des volumes (en m³) d'eau mis en distribution (V4) et distribués (V6)



Evolution des volumes (en m³) traités & facturés



Focus

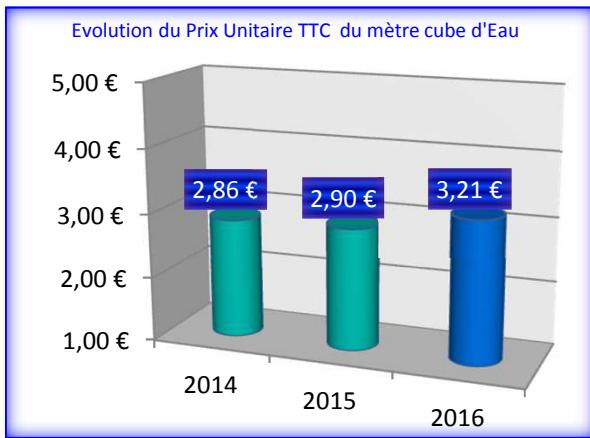
- 900 m de canalisations d'eau potable ont été inspectées et 4 fuites ont été détectées.
 - Près de 6 km de canalisations d'eaux usées ont fait l'objet d'un curage préventif.

Torreilles – Facture INSEE

**La délibération fixant les taxes communautaires du prix de l'eau
date du 17 décembre 2015 pour l'exercice 2016**



Année				2015	Année				2016
Facture type INSEE 120 m3					Facture type INSEE 120 m3				
Ville de	Torreilles				Ville de	Torreilles			
Véolia				SAUR					
Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total		Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix Total	
Eau Potable					Eau Potable				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	9,73	1	9,73		Part collectivité	15,00	1	15,00	
Part délégataire	27,25	1	27,25		Part délégataire	23,86	1	23,86	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,2223	120	26,68		Part Collectivité	0,1700	120	20,40	
Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40		Part Solidarité Protection des ressources	0,0200	120	2,40	
Part délégataire	0,2256	120	27,07		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,2678	60	16,07	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	0,8113	60	48,68	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Redevance Pollution	0,2900	120	34,80		Redevance Pollution	0,2900	120	34,80	
Redevance Prélèvement	0,1200	120	14,40		Redevance Prélèvement	0,1000	120	12,00	
Sous total AEP Hors taxes			142,33		Sous total AEP Hors taxes				173,21
Eaux Usées					Eaux Usées				
Abonnement					Abonnement				
Part collectivité	-	1	-		Part collectivité	20,00	1	20,00	
Part délégataire	27,36	1	27,36		Part délégataire	33,90	1	33,90	
Consommation					Consommation				
Part Collectivité	0,3890	120	46,68		Part Collectivité	0,2500	120	30,00	
Part délégataire	0,7301	120	87,61		Part délégataire, de 0 à 60 m3	0,3349	60	20,09	
					Part délégataire, au-delà de 60 m3	1,0149	60	60,89	
Agence de l'Eau					Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1550	120	18,60		Modernisation des réseaux	0,1600	120	19,20	
Sous total EU Hors taxes			180,25		Sous total EU Hors taxes				184,09
Montant Total H.T.			322,58		Montant Total H.T.				357,29
Montant T.V.A.			25,85		Montant T.V.A.				27,94
Montant Total T.T.C.			348,43		Montant Total T.T.C.				385,23
			Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à	2,904 €				Soit un Prix Unitaire TTC du m3 à	3,210 €



90





Abréviations, sigles utilisés dans le présent rapport.



AC :	Assainissement Collectif
AEP :	Alimentation en Eau Potable
DBO5	Demande Biochimique en Oxygène : il s'agit de la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries). Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées. Elle est en général calculée au bout de 5 jours à 20 °C et dans le noir. On parle alors de DBO5
DCO	La Demande Chimique en Oxygène sa valeur indique la quantité d'oxygène qui est nécessaire pour l'oxydation de toutes les substances organiques dans l'eau en mg/L ou mg/m ³ .
DEHP :	de l'anglais DiEthylHexyl Phthalate
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
DSP :	Délégation de Service Public
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
Eh :	Equivalent habitant
ETP :	Equivalent Temps Plein
EU	Eaux Usées
GDA	Groupement de Développement Agricole
HCH :	Hexachlorocyclohexane
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Km/l :	Kilomètre linéaire
m/l :	Mètre linéaire
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
SMIPEP :	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Leucate-Barcarès
STEU/STEP :	Station de Traitement des Eaux Usées/Station d'épuration
TMS :	Tonnes de Matières Sèches
TTC :	Toutes Taxes Comprises
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée

11, boulevard Saint-Assiscle - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - accueil@perpignan-mediterranee.org



BAHO • BAIHAS • BOMPAS • CABESTANY • CALCE • CANET-EN-ROUSSILLON • CANOHES • CASES-DE-PENE • CASSAGNES • ESPIRA-DE-L'AGLY • ESTAGEL LE BARCARES • LE SOLER • LLUPIA • MONTNER • OPOUL-PERILLOS • PERPIGNAN • PEYRESTORTES • PEZILLA-LA-RIVIERE • POLLESTRES • PONTEILLA-NYLS RIVESALTES • SAINTE-MARIE-LA-MER • SAINT-ESTÈVE • SAINT-FELIU-D'AVALL • SAINT-HIPPOLYTE • SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE • SAINT-NAZAIRE SALEILLES • TAUTAVEL • TORREILLES • TOULOUGES • VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE • VILLENEUVE-DE-LA-RAHO • VILLENEUVE-LA-RIVIERE • VINGRAU



Règlementation

Définition des indicateurs de performance du service d'eau potable

P 103.2 - L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux (*informations topographiques sur le réseau, descriptions détaillées de chaque tronçon, localisation des interventions, existence d'un plan de renouvellement,....*). Lors du passage d'un stagiaire à la régie des eaux de Toulouges, ce dernier a mis à jour les plans des réseaux d'eau potable et d'assainissement de plusieurs communes, révélant un écart parfois important entre certaines collectivités.

P 105.3 - L'indice linéaire des volumes non comptés représente les volumes qui ne font pas l'objet d'un comptage. Son évolution est le reflet du déploiement de points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion. Il est important de noter l'effort particulier mis en place à la régie afin de connaître cet indice.

P 106.3 - L'Indice linéaire des pertes en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur l'ensemble du territoire : sa valeur et son évolution sont le reflet d'une politique de renouvellement visant à lutter contre les pertes en eau et à mener des actions de lutte contre les volumes détournés.

P 107.2 - Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable représente le linéaire de réseau renouvelé durant une année, au prorata du linéaire total du réseau. On considère que la durée de vie moyenne d'un réseau est de l'ordre de 50 ans.

P 108.3 - L'indice d'avancement de la protection de la ressource donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur (*étude, définition du périmètre, acquisition des terrains...*). Cet indice est en baisse depuis 2010, suite à la création de nouveaux captages et aux inévitables délais de constitution et d'instruction du dossier de « déclaration d'utilité publique » indispensable à l'autorisation de chaque forage.

P 109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité - Nombre de demandes reçues au titre de l'aide au paiement des factures des personnes en situation de précarité. Cet indicateur a été mis en place en 2011 dans les DSP. Il s'agit du montant des abandons de créances à caractère social réalisé par l'exploitant. Il s'agit d'un fonds créé en application au code de l'action sociale et des familles).

P 151.1 - Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées représente le nombre de coupures d'eau imprévues survenues au cours de l'année par tranche de 1000 abonnés.

P 152.1 - le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés représente le nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Ce délai varie en fonction de l'exploitant et du contrat négocié. Il est exprimé en jours entre la réception du devis signé par le client et la mise en service du branchement

P 154.1 – le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est l'expression de l'efficacité du recouvrement. Il est exprimé par le pourcentage du montant des factures émises au cours de l'année n-1 et non payées au 31/12 de l'année n.

P 155.1 - Le taux de réclamation pour 1000 abonnés traduit le niveau d'insatisfaction des clients mesuré par des réclamations écrites parvenues directement à la Communauté Urbaine ou à son exploitant (*régie ou délégataire*).

11, boulevard Saint-Assiscle - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - accueil@perpignan-mediterranee.org



BAHO • BAIHAS • BOMPAS • CABESTANY • CALCE • CANET-EN-ROUSSILLON • CANOHES • CASES-DE-PENE • CASSAGNES • EPIRA-DE-L'AGLY • ESTAGEL LE BARCARES • LE SOLER • LLUPIA • MONTNER • OPOUL-PERILLOS • PERPIGNAN • PEYRESTORTES • PEZILLA-LA-RIVIERE • POLLESTRES • PONTEILLA-NYLS RIVESALTES • SAINTE-MARIE-LA-MER • SAINT-ESTÈVE • SAINT-FELIU-D'AVALL • SAINT-HIPPOLYTE • SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE • SAINT-NAZAIRE SALEILLES • TAUTAVEL • TORREILLES • TOULOUGES • VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE • VILLENEUVE-DE-LA-RAHO • VILLENEUVE-LA-RIVIERE • VINGRAU



Règlementation

Définition des indicateurs de performance du service d'assainissement collectif

P 202.2 - L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux (*informations topographiques sur le réseau, descriptions détaillées de chaque tronçon, localisation des interventions, existence d'un plan de renouvellement,....*). Lors du passage d'un stagiaire à la régie des eaux de Toulouges, ce dernier a mis à jour les plans des réseaux d'eau potable et d'assainissement de plusieurs communes, révélant un écart, parfois important, entre certaines collectivités.

P 203.3 & P 204.3 – sont des indicateurs de conformités de la collecte et des équipements d'épuration. Conformément à la réglementation européenne, c'est la police de l'eau qui est chargée d'effectuer ces contrôles et d'émettre un avis.

P 206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation. Cet indicateur, exprimé en pourcentage, représente la proportion entre le nombre de tonnes de matières sèches admises sur filière conforme et celui des boues évacuées. Cette opération est propre à chaque station d'épuration.

P 207.0 - Montant des abandonnements de créances ou des versements à un fonds de solidarité. Cet indicateur a été mis en place en 2011 dans les DSP. Il s'agit du montant des abandonnements de créances à caractère social réalisé par l'exploitant. Il s'agit d'un fonds créé en application au code de l'action sociale et des familles).

P 251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : cet indicateur est le reflet de « l'efficacité environnementale ». Par son impact direct chez l'usager, en mesurant le nombre de débordements exprimé pour 1 000 habitants, il quantifie les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

P 252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : cet indice permet de mesurer la performance des réseaux d'eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions de curage fréquentes. Ce taux quantifie la qualité de réalisation des réseaux d'eaux usées et leur entretien.

P 253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées. Cet indice, exprimé en pourcentage, permet de suivre la qualité de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eaux usées.

P 254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau. Ce taux assure l'efficacité du traitement des eaux usées.

P 255.3 - Indice de connaissance des rejets dans le milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées. Cet indice, établi entre 0 et 120, permet d'évaluer la qualité des milieux récepteurs par temps sec et par temps de pluie (hors épisodes exceptionnels).

P 258.1 - Le taux de réclamation pour 1000 abonnés traduit le niveau d'insatisfaction des clients mesuré par des réclamations écrites parvenues directement à la Communauté Urbaine ou à son exploitant (*régie ou délégataire*).

11, boulevard Saint-Assiscle - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - accueil@perpignan-mediterrane.org



BAHO • BAIHAS • BOMPAS • CABESTANY • CALCE • CANET-EN-ROUSSILLON • CANOHEZ • CASES-DE-PENE • CASSAGNES • ESPIRA-DE-L'AGLY • ESTAGE
LE BARCARES • LE SOLER • LLUPIA • MONTNER • OPOUL-PERILLOS • PERPIGNAN • PEYRESTORTES • PEZILLA-LA-RIVIERE • POLLESTRES • PONTEILLA-NYLS
RIVESALTES • SAINTE-MARIE-LA-MER • SAINT-ESTEVE • SAINT-FELIU-D'AVALL • SAINT-HIPPOLYTE • SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE • SAINT-NAZAIRE
SALEILLES • TAJIATVEL • TORRELLES • TOULIOUGES • VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE • VILLENEUVE-DE-LA-RAHO • VILLENEUVE-LA-RIVIERE • VINGRAU

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

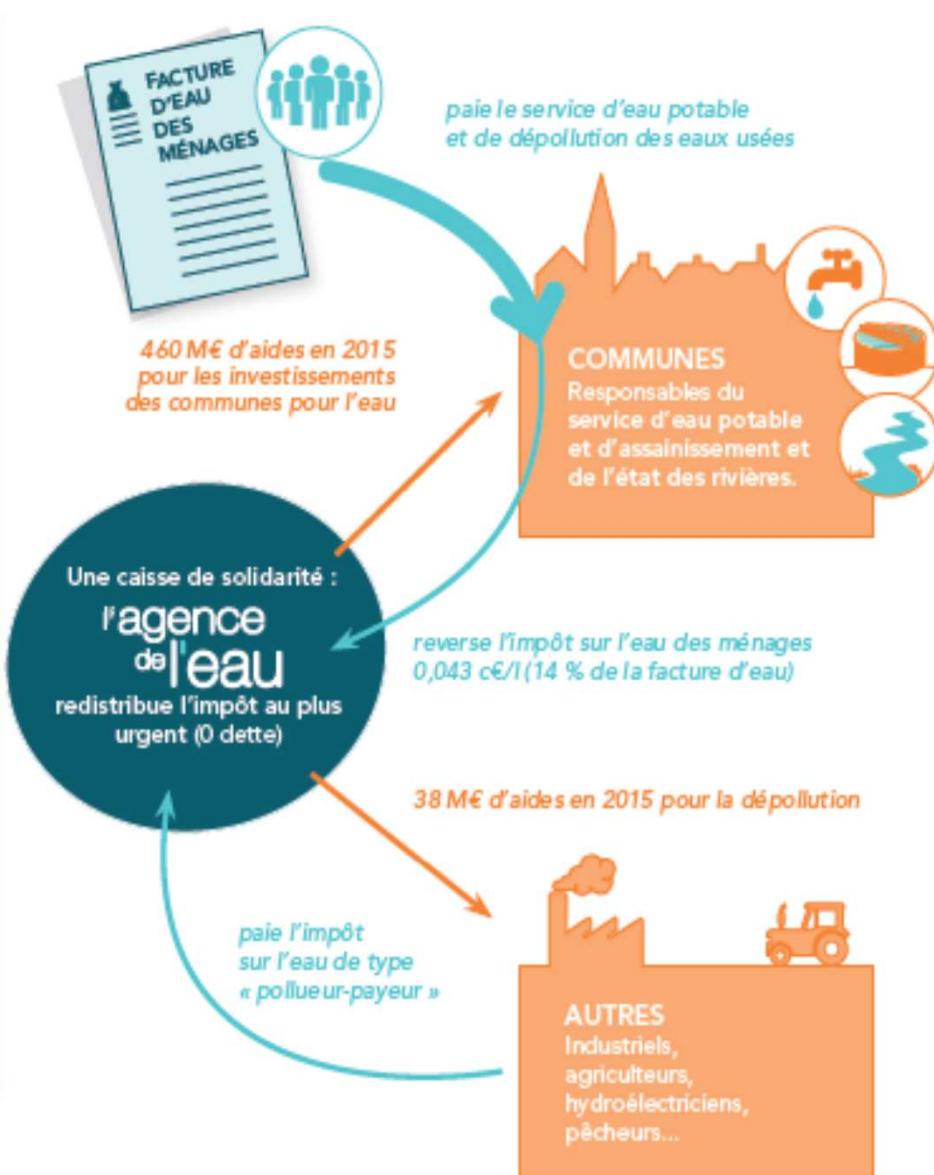
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2015

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau **(46 millions €)**

325 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 46 millions m³ en 2015 soit la consommation d'une ville de 600000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux **(121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)**

43 stations d'épuration aidées en 2015. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques **(34 millions €)**

41 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

5 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates **(12 millions €)**

25 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité **(65 millions €)**

85 km de rivières restaurées et 135 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

2888 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1 112 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides au cours des 5 prochaines années. Telle une éponge, les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale **(4 millions €)**

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMpte DE LA FISCALITé DE L'EAU

2016

535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,2 % (75,8 M€)

payés par les collectivités
comme redevance de prélevement
sur la ressource en eau



10,8 % (58 M€)

payés par les industriels
et les activités économiques
comme redevance
de pollution
et de prélevement
sur la ressource en eau



0,7 % (3,9 M€)

payés par les irrigants
et les éleveurs
comme redevance de
pollution et de prélevement
sur la ressource en eau

70,8 % (379,2 M€)

payés par les ménages
et assimilés (administrations,
entreprises de service, artisans
et petites industries)
comme redevance
de pollution domestique

0,5 % (2,5 M€)

payés par les pêcheurs,
propriétaires de canaux,
d'ouvrages de stockage
et d'obstacles
comme redevance
pour la protection
du milieu aquatique

3,0 % (16,1 M€)

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des produits
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéfice pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2016

15,3 % (83,2 M€)

aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques : zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau



17,4 % (95 M€)

aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource



5 % (27,2 M€)

aux acteurs économiques non agricoles pour la dépollution industrielle



50 % (272,5 M€)

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

4,3 % (23,6 M€)

aux collectivités, aux associations, aux organismes consultifs... pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

0,9 % (5 M€)

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

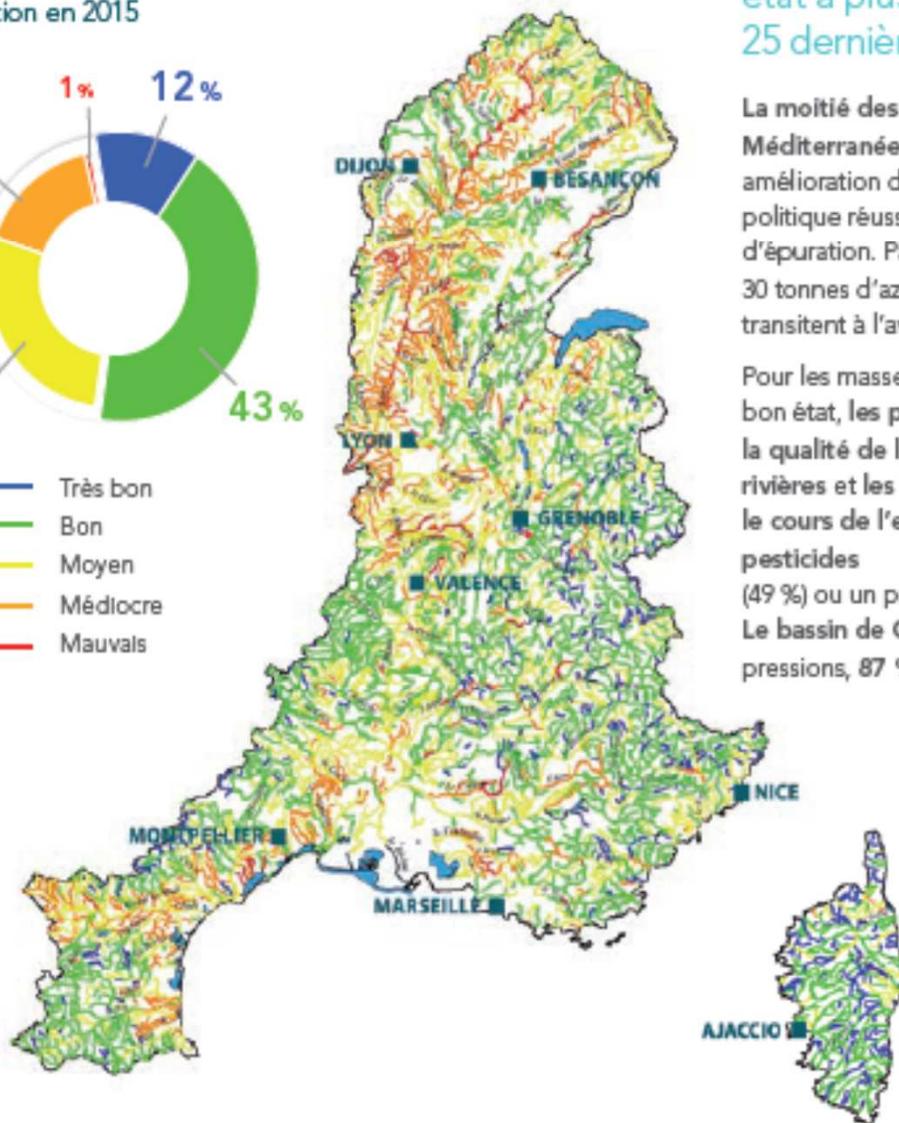
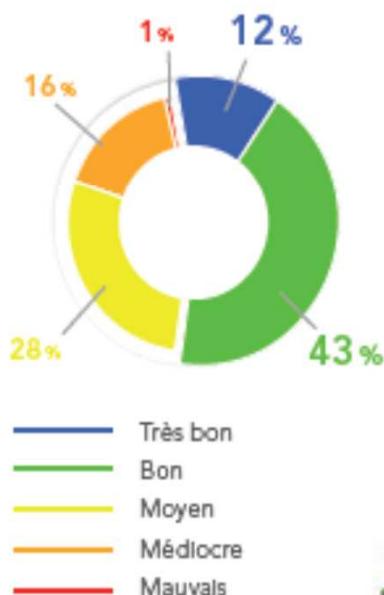
7,1 % (39 M€)

aux exploitants agricoles pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transiting à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou un problème lié aux prélèvements (33 %). Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

NOUVEAUTÉ
2016

Une nouvelle rubrique :
Quels poissons
peuplent nos rivières ?



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée
avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



Merci de votre attention

Le rapport est consultable sur le site de Perpignan Méditerranée Métropole au lien suivant : <http://www.perpignanmediterranee.com/> à la rubrique rapport annuel de l'eau.

Les données communales sont accessibles via le site d'eau France au lien suivant <http://www.services.eaufrance.fr/>.

Ghislaine SIGNORI-RIDET

Tél. : 04.68.08.61.81

Email : g.ridet@perpignan-mediterranee.org

11, boulevard Saint-Assiscle - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - accueil@perpignan-mediterranee.org



BAHO • BAIHAS • BOMPAS • CABESTANY • CALCE • CANET-EN-ROUSSILLON • CANOHES • CASES-DE-PENE • CASSAGNES • ESPIRA-DE-L'AGLY • ESTAGEL
LE BARCARES • LE SOLER • LLUPIA • MONTNER • OPOUL-PERILLOS • PERPIGNAN • PEYRESTORTES • PEZILLA-LA-RIVIERE • POLLESTRES • PONTEILLA-NYLS
RIVESALTES • SAINTE-MARIE-LA-MER • SAINT-ESTÈVE • SAINT-FELIU-D'AVALL • SAINT-HIPPOLYTE • SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE • SAINT-NAZAIRE
SALEILLES • TAUTAVEL • TORREILLES • TOLOUGES • VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE • VILLENEUVE-DE-LA-RAHO • VILLENEUVE-LA-RIVIERE • VINGRAU